



REVUE DE PRESSE

TERRITOIRES NUMERIQUES BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Florilège d'articles parus de 2016 à 2020 dans le cadre de la collaboration

entre le GIP Territoires Numériques et l'agence Isée

SERVICES PUBLICS

Pourquoi faire du numérique un véritable service public ?

Laura Fernandez Rodriguez | France | Publié le 09/07/2020

Dans un avis adopté le 8 juillet, le Conseil économique, social et environnemental formule plusieurs préconisations pour relever le « défi de la transition numérique au bénéfice des services publics ». Il recommande ainsi de faire du numérique un « service public » à part entière.



[1] « L'évanescence des services publics » : dans son discours d'ouverture au Conseil économique, social et environnemental (CESE), le Défenseur des droits Jacques Toubon qui terminera son mandat dans quelques jours, a repris la formule de son dernier rapport annuel [2], dévoilé début juin.

Un constat largement partagé par l'avis [3] « Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique », rapporté par Yves Kottelat (groupe CGT-FO) et Patrick Molinoz (groupe des personnalités qualifiées), au nom de la section de l'aménagement durable des territoires, présidée par Eveline Duhamel (groupe des entreprises) et adopté à 168 voix pour, 3 abstentions et 0 contre mercredi 8 juillet.

Cet avis, qui s'est étoffé et même transformé en rapport au fil des auditions et entretiens, s'est trouvé renforcé par la crise du Covid-19 : « la crise sanitaire et le confinement ont montré combien on avait vu juste, et combien le service public de proximité mais aussi le numérique sont indispensables aux territoires », a souligné Eveline Duhamel.

Le rapport précise que « le bilan de l'évolution de la présence des services publics dans les territoires depuis 20 ans est contrasté. Au recul de la présence de services nationaux [4] semble répondre un développement des services du quotidien par les collectivités locales. Mais le recul d'un service national (un service d'urgence, une école, une gare) n'est en réalité pas compensé car le service local créé n'a rien à voir avec lui (un accueil périscolaire, un transport collectif, une maison de santé). Globalement, la désertification des services publics mécontente la population et conduit à la recherche de nouveaux modes d'organisations. » Face à cette situation, le numérique peut être riche d'atouts et de promesses, mais à certaines conditions.

Le numérique, un service public à part entière

Le CESE préconise de faire du numérique un service public à part entière, répondant aux principes de continuité et de mutabilité, d'égalité et de neutralité.

Dans ce contexte, il est essentiel que les habitants de l'ensemble des territoires puisse y accéder, et le CESE plaide donc pour « l'accélération du déploiement du THD partout et pour toutes et tous en privilégiant les solutions de fibre à la maison et à l'entreprise (FTTH et FTTO) afin de placer tous les territoires en situation d'accès égal à internet Très Haut Débit et à la téléphonie mobile. » L'inclusion numérique [6] devient également une priorité (formation, soutien de l'engagement associatif, des réseaux de tiers-lieux, acculturation des entreprises...).

Le CESE recommande de poser le principe de la progressivité et de la non exclusivité du recours au numérique : « Si on veut qu'il fonctionne, il faut qu'on admette qu'il ne s'impose pas à toutes et tous », a déclaré Patrick Molinoz. Il faut donc maintenir dans la durée des « droits ^[7] » d'accès non numérique comme le courrier, le téléphone, et/ou par accueil physique ».

Un accès physique aux services publics

Il convient également de définir des services publics non numérisables (Ehpad, hôpitaux, la justice) et de renforcer leur présence physique « à la juste distance temps ».

Les Maisons de services au public (MSAP), qui ont vocation à devenir des France Services ^[9], devraient être portées par « l'ensemble des opérateurs nationaux de service public » : « Il n'est pas logique d'imposer à seulement quelques-uns une logique de polycompétences », souligne Patrick Molinoz. Actuellement, 60% des France Services sont portés par les collectivités territoriales, rappelle le rapport, avec le même financement par l'Etat de 30 000 euros par an, jugé « pas à la hauteur des enjeux ».

La création d'un grand ministère du numérique est recommandée, mais ne semble pas être l'orientation prise par le gouvernement ^[10], qui faute d'un ministère du numérique, n'a toujours pas indiqué si Cédric O, qui occupe cette fonction depuis 18 mois, allait être confirmé dans ses fonctions ou si quelqu'un d'autre allait lui succéder à ce poste.

Empreinte environnementale

Le CESE estime nécessaire de réaliser une étude d'impact ^[11] « sur toutes les opérations majeures de transformation des services publics. Il s'agit en particulier d'évaluer sur des bases solides la contribution écologique du numérique », ainsi qu'un suivi, avec pourquoi pas un « baromètre du numérique » au niveau régional ou national pour faire le lien « pour les services publics entre les transitions numérique et écologique ».

La donnée, une priorité

Afin de faire de la donnée numérique une priorité, il convient selon le CESE d'assurer la souveraineté nationale et européenne sur les données et la maîtrise des technologies (5G ^[12], fibre, etc). Il faudrait selon le CESE désigner une ou un élu « correspondant cybersécurité » dans chaque collectivité locale en renforçant les moyens de l'ANSII.

Enfin, faire de la donnée une priorité implique aussi d'assurer « la souveraineté nationale et européenne sur les données numériques ainsi que sur la maîtrise des technologies afférentes (5G, fibre, etc.) », et selon le CESE, de clarifier et renforcer « la place, le rôle et la coordination des autorités indépendantes chargées notamment de veiller au respect des principes éthiques qui doivent guider la généralisation des pratiques numériques, à savoir la CNIL, le CSA et l'ARCEP, afin qu'elles deviennent de réelles garantes de la confiance numérique ».

REFERENCES

Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique, avis du CESE adopté le 8 juillet, 145 pages.

Numérique : le Cese prône la reconnaissance d'un "véritable service public"

Publié le 9 juillet 2020 par Virginie Fauvel / Localtis

dans INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES, DONNÉES | CITOYENNETÉ ET SERVICES AU PUBLIC

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a adopté l'avis "Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique". Il identifie les défis à relever pour faire du numérique un "service public à part entière", "une priorité nationale".



Près de 75% des démarches administratives faites en ligne en 2016. Mais 15% de la population française n'a pas utilisé internet en 2019. Le paradoxe n'a pas manqué d'être rappelé à plusieurs reprises à l'occasion de l'adoption de l'[avis du Cese](#), mercredi 8 juillet 2020, à 168 voix pour et 3 abstentions.

"La révolution numérique a bouleversé la relation aux usagers, offrant des opportunités considérables d'amélioration : abolition des distances, instantanéité, nouveaux services", a résumé le rapporteur de l'avis, Patrick Molinoz, devant une assemblée masquée du Palais d'Iéna. Mais "les promesses du numérique ne sont ni totalement réalisées, ni sans inconvénient : disparité de couverture numérique, équipement inégal des ménages, problématique de l'inclusion", a-t-il nuancé. Un propos largement et régulièrement repris, sous forme d'alerte, par le défenseur des Droits, présent lors de la séance plénière du 8 juillet : "La couverture numérique Très Haut Débit encore trop inégale dans les territoires, la capacité des ménages à supporter les coûts d'équipement et d'abonnement, l'importance de l'illectronisme sont en effet autant d'obstacles aux promesses importantes et avérées du numérique", a résumé Jacques Toubon.

Le "grand ministère du Numérique" déjà compromis ?

Afin que ce service public du numérique réponde aux principes de continuité, de mutabilité, d'égalité et de neutralité, le Cese préconise la "création d'un grand ministère du Numérique". Il recommande de "faire du numérique un service public à part entière et d'en faire une priorité nationale". En cela, il rejoint l'esprit du rapport sénatorial du 11 juin qui préconise de faire du numérique "une priorité de la relance". Une recommandation qui pourrait rapidement faire office de vœu pieux sachant que, depuis le remaniement du 6 juillet, le numérique n'a toujours pas de ministère. Dans cette

logique, le Cese préconise "la création d'une Agence du numérique et de l'intelligence artificielle, associant le Conseil national du numérique, et regroupant l'Agence du numérique, la délégation interministérielle du numérique (Dinum) et l'Ansii. À voir, d'ici quelques jours, de quelle manière le gouvernement Castex prendra en compte cette recommandation.

Sur le plan des infrastructures, l'avis réclame, sans surprise, "l'accélération du déploiement du THD partout et pour toutes et tous en privilégiant les solutions de fibre à la maison et à l'entreprise (FTTH et FTTO)". Un aspect abordé et rapidement évacué par le secrétaire d'État au numérique, Cédric O, à l'occasion de [son audition](#) par le Cese le 19 mai. En outre, selon lui, "la question du déploiement du réseau 4G est la question la plus facile à régler". "Elle sera grosso modo réglée d'ici 2022 comme le gouvernement s'y est engagé", a rassuré Cédric O, évoquant tout de même "un peu de retard" pour déployer les pylônes, du fait du confinement, mais "globalement, le rythme est de 190.000 locaux connectés par jour ouvrés en France".

Inclusion, "grammaire numérique"

Le Cese relève aussi le besoin de faire de l'inclusion numérique une priorité en renforçant notamment la formation initiale et continue. Dans son intervention, Cédric O avait insisté sur "cette grammaire numérique de base". "Il faut former des citoyens dans un monde de plus en plus régi par le code, [...] pour faire en sorte de raccrocher les 13 millions de personnes, du moins au moins la moitié qui peut être formée, et offrir une solution à toutes les autres personnes qui n'ont pas accès."

"Conscient des coûts cachés de la digitalisation", le Cese alerte par ailleurs "sur l'importance de réaliser des études d'impact pour la réussite de la transition numérique". Pour ce faire, il recommande d'évaluer la contribution écologique du numérique, d'instaurer un "baromètre du numérique", de mettre en place le principe de la progressivité et de la non-exclusivité du recours au numérique avec l'instauration d'un "droit de refus" ou encore la garantie du maintien de solutions d'accès non numériques aux services publics. Sur ce point, Cédric O avait appelé à "repenser le service public à partir de l'expérience usagers", en multicanal, à savoir "en ligne, au téléphone, au guichet, en cohérence dans un parcours utilisateur". Selon lui, pour y parvenir, l'élément essentiel "c'est l'introduction de l'identité numérique et la capacité à ce que l'ensemble des démarches puissent se faire de manière dématérialisée".

Dans son intervention pré-enregistrée, le rapporteur Yves Kottelat n'a pas manqué de rappeler combien "la dématérialisation des procédures avec le numérique a entraîné la fermeture de nombreux services et obligé le citoyen à faire ses démarches en ligne avec les problèmes que cela peut engendrer". Raison pour laquelle le Cese a inscrit dans cet avis son souhait de voir définies "des actions de services publics non numérisables", notamment dans les hôpitaux, les maternités, les Ehpad...

POUR ALLER PLUS LOIN

➤ [Avis du Cese du 8 juillet 2020](#)

09/07/2020 19:03

NUMÉRIQUE : «Les outils numériques doivent être les alliés des services publics» selon Patrick Molinoz



Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge du numérique et membre du groupe des personnes qualifiées au CESE, Patrick Molinoz a présenté un avis sur les services publics à l'heure du numérique, présenté ce mercredi 8 juillet comme allant «au-delà des postures politiciennes».

Le 5 février dernier, le groupement d'intérêt public Territoires Numériques présidé par Patrick Molinoz avait reçu la section Aménagement durable des territoires du CESE - Conseil économique, social et environnemental - pour une présentation de la politique publique numérique en région Bourgogne Franche Comté. Cette visite constituait le point de départ de la préparation de la rédaction de l'avis «Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du Numérique».

C'est ce mercredi 8 juillet 2020 que l'avis a été présenté devant l'assemblée constitutionnelle composée de représentants patronaux, syndicaux et associatifs.

Co-rapporteur de celui-ci avec Yves Kottelat, Patrick Molinoz a parlé d'un angle d'études - le numérique donc - dans le thème «Service publics et aménagement du territoire» qui a pris d'autant plus de relief avec la crise sanitaire et plus récemment encore avec un remaniement ministériel où «il n'y a même pas de ministre du numérique».

Pour «une approche lucide et sans excès»

Pour en revenir à l'avis, en considérant notamment que le numérique peut être facilitateur, Patrick Molinoz a assuré que l'avis en question va «au-delà des postures politiciennes», rendu «pour construire des préconisations rationnelles et opérationnelles. Les grandes lignes semblent tracées».

Treize préconisations fortes ont été dévoilées pour relever le défi de la transition numérique au bénéfice des services publics, améliorer leur fonctionnement, lutter contre l'illectronisme, favoriser l'inclusion et la formation des agents... Et le co-rapporteur a insisté sur le fait qu'il s'agit d'être «ni dans le consensus mou ni dans les revendications clivantes, sans tomber dans la nostalgie ni dans les promesses d'un monde d'après» acceptant tout au motif de la modernité.

Selon Patrick Molinoz, cet avis permet de «réaffirmer le rôle et la place des services publics, en affirmant que les outils numériques doivent en être les alliés», dans «une approche lucide et sans excès». Sans oublier les usagers mais aussi les agents.

L'avis rendu s'est fortement appuyé sur le rapport du défenseur des droits Jacques Toubon, traitant de la dématérialisation et des inégalités d'accès aux services publics. Jacques Toubon était d'ailleurs l'invité de cette séance du CESE.

Sur 171 votants, 168 membres ont voté pour le projet d'avis et 3 se sont abstenus.

*Alix Berthier
Photo d'archives : Infos-Dijon*

Les treize préconisations du CESE

Faire du numérique un « service public » à part entière : le « service public du numérique » devra répondre aux principes de continuité, de mutabilité, d'égalité et de neutralité.

Poser le principe de la progressivité et de la non-exclusivité du recours au numérique par : l'instauration d'un « droit de refus » du numérique », la garantie de maintenir dans la durée des droits d'accès non numérique (par courrier, par téléphone et/ou accueil physique), des exceptions juridiques aux obligations de paiement dématérialisé sans frais supplémentaires, ainsi que le principe d'envoi sous forme papier des notifications d'attribution, de suppression ou de révision de droits.

Faire du numérique une priorité nationale incarnée par la création d'un grand ministère du Numérique et d'une Agence du Numérique et de l'Intelligence artificielle ; l'accélération du déploiement du Très Haut Débit (THD) partout et pour tous et toutes en privilégiant les solutions de fibre à la maison et à l'entreprise.

Définir les actions de services publics non numérisables (dans les hôpitaux, les maternités, les EHPAD...) et renforcer leur accès par une présence physique à la juste « distance-temps » des usagères et usagers.

Réaliser une étude d'impacts sur les opérations majeures de transformation des services publics, pour favoriser l'essor d'un service public du numérique responsable en matière de développement durable (environnement, économie, cohésion sociale), notamment pour évaluer la contribution écologique du numérique.

Faire de l'inclusion numérique une priorité du « service public numérique » en : renforçant la formation (initiale, continue, tout au long de la vie) au numérique ; facilitant le financement des dispositifs d'inclusion sous contrôle public à l'échelon régional ; soutenant l'engagement associatif au service de l'inclusion (tiers-lieux, jeunes en service civique...) ; encourageant le développement de lieux dédiés à l'acculturation numérique des entreprises, en liens avec les réseaux consulaires.

Former au numérique les professionnels de l'accueil des services publics (entre autres du bloc communal, des MSAP et des Espaces France Service) et des acteurs associatifs contribuant à l'accompagnement des personnes éloignées du numérique.

Réaffecter une partie des moyens et des postes dégagés par la dématérialisation dans les services publics et au public pour renforcer l'accueil et favoriser l'accès aux droits.

Valoriser les atouts du numérique pour amplifier l'adhésion des usagères/usagers en : simplifiant les outils numériques et en les adaptant aux contraintes des personnes en situation de handicap ; renforçant la protection des données et la sécurisation des démarches administratives en ligne ; systématisant l'association des usagères/usagers au développement des outils numériques des services publics ; imposant des fonctions de « retours utilisateurs » dans les outils numériques.

Attribuer les moyens nécessaires à la formation des personnels des services publics ainsi qu'à leur accompagnement, reconnaître leur implication dans leur carrière, évaluer et prévenir les risques psycho-sociaux, accompagner les professionnels publics et privés en confortant la formation permanente.

Appeler l'ensemble des opérateurs nationaux à porter des Espaces France service.

Créer un label officiel pour prévenir l'intermédiation payante de prestataires privés dans l'obtention de documents publics gratuits.



Le numérique grand absent du remaniement ministériel

Transformation digitale : *L'ère post-Covid sera le royaume du numérique ou ne le sera pas. Ce point de bascule est questionné par de plus en plus de professionnels du monde de la tech et des institutions publiques, qui interprètent l'absence de ministère dédié au numérique comme un total désaveu.*

Ci-dessous extrait de l'article paru le 10 juillet 2020

<https://www.zdnet.fr/actualites/le-numerique-grand-absent-du-remaniement-ministeriel-39906453.htm>

Dans son avis adopté hier, le [Conseil économique, social et environnemental](#) (CESE) s'est joint à ces préoccupations. Prônant la reconnaissance d'un véritable service public du numérique, le CESE préconise lui aussi de créer un grand ministère du Numérique, « chargé d'incarner, de porter et de piloter une politique transversale économique, sociale et environnementale du numérique ».

Pour justifier une telle démarche, le CESE n'a pas manqué de relever les contradictions qui ressortent de la période de confinement que nous avons traversée : « la crise sanitaire et le confinement ont permis de souligner le caractère indispensable des services publics et leur interdépendance croissante avec le numérique. La période a permis de prendre conscience des atouts et des insuffisances ou des faiblesses de la numérisation des services publics », résume le CESE.

Parmi ses propositions, le CESE préconise également de mettre sur pied, en complément d'une instance gouvernante autonome, une Agence du numérique et de l'intelligence artificielle, qui regroupe sous une seule et même étiquette l'action du Conseil national du numérique, celle de l'Agence du numérique, de la DINUM et de l'ANSII.

Pour Anne-Laure David, les enjeux sont perçus, mais les acteurs publics font encore preuve d'une certaine frilosité dans la mise en oeuvre. « Je crois que les acteurs publics avaient déjà, avant la crise du Covid, conscience des enjeux sociétaux du numérique. Tous s'accordent à développer une société plus inclusive, avec une meilleure maîtrise des usages et des outils y compris par les générations éloignées du digital, et à faciliter l'accès aux équipements numériques. L'enjeu se porte aujourd'hui sur la transformation des modes de vie dans nos villes et territoires. Il est indispensable de se projeter à l'horizon 2030, 2040, 2050, sans oublier les zones rurales où encore trop de nos concitoyens ne disposent pas d'un accès réseau de qualité. Nous sommes à un tournant, avec le déploiement de la 5G et l'émergence des architectures distribuées qui impacteront nos solutions de transport alternatives. Sur ces thématiques, on sent encore une certaine frilosité », observe-t-elle.

Stratégie

Le Cese préconise la création d'un grand ministère du Numérique

Le 10 juillet 2020



(c) DR
Patrick Molinoz (Cese) : « l'exploitation du numérique doit être mue par l'intérêt général, inscrit dans les valeurs fondatrices de la République. »

Le 8 juillet 2020, le Cese (Conseil économique, social et environnemental) a présenté son avis intitulé « Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique ». Afin de favoriser l'inclusion numérique, il propose une douzaine de recommandations, dont la création d'un grand ministère du Numérique.

Troisième assemblée constitutionnelle française, avec un rôle consultatif, le Cese (Conseil économique, social et environnemental) a présenté le 8 juillet un avis intitulé « *Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique* », accompagné d'un rapport plus détaillé. Cet avis vise à répondre à trois défis : garantir l'inclusion numérique, mener la transformation des organisations avec l'ensemble des acteurs et usagers, et enfin développer l'acculturation au numérique. Il a été adopté en plénière avec 168 voix pour et 3 abstentions.

En ouverture de la présentation, le Défenseur des droits Jacques Toubon a rappelé le rôle essentiel des services publics dans la République Française, tout en pointant que « *depuis 20 ou 30 ans l'implantation territoriale, les effectifs humains et les compétences associées à ces services subissent une réduction qui pose de vrais problèmes* ». Il a également insisté sur la nécessité d'assurer une véritable égalité d'accès à ces services pour tous, quelles que soient les voies d'accès, physiques ou numériques. Eveline Duhamel, Présidente de la section sur l'aménagement durable des territoires, a ensuite souligné à quel point le projet d'avis montrait que « *le numérique était indispensable au service public, en permettant d'offrir des services nouveaux et de qualité* ». Cependant, préserver l'égalité d'accès passe aussi par des services de proximité, a-t-elle rappelé, tous les services publics n'étant pas numérisables. Pendant la présentation, Cédric O, Secrétaire d'État au Numérique de l'ancien

gouvernement, est également intervenu. Il a évoqué la persistance de fractures liées au numérique, à la fois au niveau de l'accès aux droits - avec des inégalités marquées entre les territoires connectés en très haut débit et ceux qui ne le sont pas, ainsi que sur la maîtrise même de la « *grammaire numérique* » dans la population. Pour lui, le développement des compétences numériques pour les 13 millions de citoyens en difficulté nécessite un effort particulier.

Une Agence du Numérique et de l'Intelligence artificielle

Le rapport associé à l'avis dresse un état des lieux des services publics en France, puis s'intéresse à l'impact du numérique à la fois sur le fonctionnement des organisations et sur la relation aux usagers. Enfin, il examine les différentes options pour que la transition numérique en cours s'effectue au bénéfice de la totalité des citoyens.

Pour faire du numérique une priorité, l'avis suggère notamment la création d'un grand ministère du Numérique, ainsi que d'une Agence du Numérique et de l'Intelligence artificielle, regroupant le Conseil National du Numérique, l'Agence du Numérique, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et la Délégation interministérielle du Numérique (DINUM). Lors de la présentation, Patrick Molinoz, co-rapporteur du projet, a regretté que cette préconisation demeure sans écho à l'heure actuelle, le gouvernement de Jean Castex n'ayant désigné ni ministre ni secrétaire d'État en charge du sujet à ce jour.

Construire des services numériques responsables

Patrick Molinoz a détaillé les grands principes qui ont conduit cette réflexion, cherchant à la fois à éviter « *les travers de la nostalgie, en regrettant des services publics idéalisés* », et « *les promesses béates d'un monde d'après totalement technologique, confondant les moyens et la fin, qui est la satisfaction des usagers.* » Selon lui, l'un des travers des services numériques actuels est qu'ils sont « *trop souvent pensés par des experts qui oublient les usagers.* » Yves Kottelat, l'autre rapporteur du projet, a évoqué le rôle majeur des services publics en situation de crise, regrettant l'affaiblissement de leur présence territoriale au fil des ans. Il souligne que les collectivités territoriales se retrouvent aujourd'hui en première ligne pour améliorer et densifier l'offre de services publics. Ce constat est à l'origine de plusieurs préconisations de l'avis, qui portent sur la formation des agents et des professionnels de proximité, notamment les associations.

Parmi les autres préconisations, l'avis rappelle la nécessité d'accélérer le déploiement du très haut débit (fibre et/ou 4G), « *l'un des enjeux les plus faciles à résoudre* » selon Cédric O, pour qui « *la question devrait être réglée d'ici 2022* ». Le Cese souligne également la nécessité de bâtir des services numériques responsables, en mettant notamment en place des outils pour mesurer la contribution écologique du numérique. La question de la donnée doit

également figurer dans les priorités, en travaillant sur la souveraineté nationale et européenne et en développant une culture de la cybersécurité à l'échelle des collectivités locales. Le Cese recommande aussi d'associer les usagers à la conception des outils, et de prévoir dans chaque service numérique des fonctionnalités permettant aux usagers d'interagir directement avec les agents. Enfin, il suggère la création d'un label officiel pour empêcher que des opérateurs privés ne se positionnent en intermédiaires, faisant payer l'accès à des documents officiels.

Article rédigé par



Aurélie Chandeze, Rédactrice-en-chef adjointe
Suivez l'auteur sur [Linked In](#),

Conseil économique social et environnement : Le CESE prône la reconnaissance d'un véritable service public du numérique

08/07/2020 | 17:57

Communiqué de presse

Paris, le 8 juillet 2020

Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique

Le CESE prône la reconnaissance d'un véritable service public du numérique

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté l'avis « Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique », en présence de Jacques Toubon, Défenseur des droits.

La crise sanitaire et le confinement ont permis de souligner le caractère indispensable des services publics et leur interdépendance croissante avec le numérique. La période a permis de prendre conscience des atouts et des insuffisances ou des faiblesses de la numérisation des services publics.

Si la digitalisation, désormais au cœur de la « relation usagers », offre des opportunités d'améliorations considérables pour les services publics et au public (instantanéité d'accès, rapidité, confort, abolition des distances, transparence, nouveaux services), elle fait naître de nouvelles inégalités, comme l'a largement souligné le Défenseur des Droits : la couverture numérique Très Haut Débit encore trop inégale dans les territoires, la capacité des ménages à supporter les coûts d'équipement et d'abonnement, l'importance de l'illectronisme sont en effet autant d'obstacles aux promesses importantes et avérées du numérique.

Le CESE présente des préconisations pour concilier les attentes de la population, attachée aux services publics, avec les atouts d'un « numérique responsable ». Afin que les services publics et au public tirent le meilleur parti du numérique, l'avis identifie les défis à relever pour que la transformation numérique des services publics et au public, là où elle est possible et souhaitable, soit une réussite.

- Le CESE recommande de faire du numérique un service public à part entière et d'en faire une priorité nationale.

Le service public du numérique devra répondre aux principes de continuité, de mutabilité, d'égalité et de neutralité. Le CESE préconise :

- - la création d'un grand ministère du Numérique chargé d'incarner, de porter et de piloter une politique transversale économique, sociale et environnementale du numérique ;
- - la création d'une Agence du Numérique et de l'Intelligence artificielle, associant le Conseil national du Numérique, et regroupant l'Agence du Numérique, la Délégation interministérielle du Numérique (DINUM) et l'ANSII... ;
- - l'accélération du déploiement du THD partout et pour toutes et tous en privilégiant les solutions de fibre à la maison et à l'entreprise (FTTH et FTTO) afin de placer tous les territoires en situation d'accès égal à internet Très Haut Débit et à la téléphonie mobile.
 - - la priorisation de l'inclusion numérique pour toutes et tous en renforçant notamment la formation initiale et continue, en facilitant le financement public et privé de dispositifs d'inclusion sous contrôle public à l'échelon régional en lien avec le bloc communal, en soutenant l'engagement associatif au service du numérique et les lieux d'acculturation numérique des entreprises.

En outre, le CESE souligne la nécessité de concrétiser une souveraineté nationale et européenne sur les données numériques ainsi que sur la maîtrise des technologies afférentes.

Troisième assemblée constitutionnelle de la République après l'Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile organisée et qualifiée en assurant l'interface avec les décideurs et les décideuses politiques.

- § 233 conseillers et conseillères § 45,7 % de conseillères
- § 60 personnalités associées
- § 48 % des postes de gouvernance au
- § 18 groupes
- § 12 formations de travail

CESE sont occupés par des femmes § 5 ans de mandat, renouvelable 1 fois

- • Le CESE recommande de développer un service public numérique responsable en matière d'environnement, de développement économique et de cohésion sociale s'inscrivant dans le cadre politique et philosophique de la République et de ses valeurs.

Conscient des coûts cachés de la digitalisation, le CESE alerte sur l'importance d'établir un véritable dialogue social ainsi que sur celle de réaliser des études d'impacts pour la réussite de la transition numérique. Il recommande ainsi :

- - d'évaluer la contribution écologique du numérique ;
- - d'instaurer un « baromètre du numérique » qui fera le lien entre les transitions numérique et écologique ;
- - de mettre en place le principe de la progressivité et de la non-exclusivité du recours au numérique avec l'instauration d'un « droit de refus » ou encore la garantie du maintien de solutions d'accès non numériques aux services publics ;
- - de définir les actions de services publics non numérisables (dans les hôpitaux, les maternités, les EHPAD...) et renforcer leur accès par une présence physique à la juste « distance-temps » des usagères et usagers.
- - de former au numérique les professionnels de l'accueil des services publics (en particulier du bloc communal, des Maisons de Service au Public et des Espaces France Service) ainsi que de acteurs associatifs concourant à l'accompagnement des personnes éloignées du numérique.
- - d'attribuer les moyens nécessaires à la formation des personnels des services publics.
- - de clarifier et renforcer la place, le rôle et la coordination des autorités indépendantes (CNIL, CSA et ARCEP) chargées notamment de veiller au respect des principes éthiques qui doivent guider la généralisation des pratiques numériques

2

Cet avis, rapporté par Yves KOTTELAT (Groupe CGT-FO) et Patrick MOLINOZ (Groupe des personnalités qualifiées) au nom de la Section de l'Aménagement durable des territoires, présidée par Eveline DUHAMEL (Groupe des entreprises) a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 8 juillet 2020.

L'avis a été adopté en plénière avec 168 voix pour et 3 abstentions.

Pour plus d'informations : www.lecese.fr twitter : @lecese

Services publics, formations, inclusion... Le Cese milite pour la création d'un « grand ministère » du numérique

Comment réussir la transformation numérique des services publics sans négliger le choc qu'elle peut représenter pour les 20 % de Français victimes d'illectronisme ? À cet égard, le Conseil économique, social et environnemental (Cese), représenté sur le sujet par Yves Kottelat, attaché territorial en retraite, et Patrick Molinoz, maire de Venarey-les-Laumes (Côte-d'Or), préconise, dans un avis validé à l'unanimité hier (moins trois abstentions), de faire du numérique « *un service public à part entière* » avec notamment, pêle-mêle, l'accélération du déploiement du très haut débit en privilégiant le FttH et le développement d'une « *culture de la donnée* » et de la sécurité informatique. La désignation d'un élu « *correspondant cybersécurité* » pourrait ainsi être envisagée dans chaque collectivité, propose la « troisième chambre ».

Érigé en « *priorité nationale* », le numérique mériterait, selon le Cese, « *un grand ministère* » chargé « *d'incarner, de porter et de piloter une politique transversale économique, sociale et environnementale du numérique* (lire [Maire info](#) du 30 juin) » ainsi qu'une Agence du numérique et de l'intelligence artificielle, à laquelle le Conseil national du numérique serait associé. Pour ce qui est du ministère, cela ne semble pas en prendre le chemin : le numérique est, pour l'heure, totalement absent de l'organigramme du gouvernement...

Au même titre que les autres services publics, ce service public du numérique devrait répondre « *aux principes de continuité (le service fourni ne doit pas être perturbé par des interruptions gênantes), d'adaptabilité (qui permet d'adapter en continu le service à l'évolution des besoins collectifs et des techniques), d'égalité (qui interdit, à situation identique, toute discrimination sur le service rendu et sur ses charges) et de neutralité* ».

L'inclusion numérique comme « priorité »

Il aurait comme « *priorité* » l'inclusion numérique. Les Français pourraient bénéficier, par exemple, d'un renforcement de la formation (initiale, continue et tout au long de la vie) au numérique. Les carences sont telles que, pour l'heure, jugent les auteurs du rapport, l'offre (proposée par les CCAS, les Pimms, tiers-lieux associatifs) est « *hétérogène et insuffisante pour répondre aux besoins* ».

Le gouvernement, avec le soutien des collectivités, a bien essayé d'apporter sa pierre avec le lancement du Pass numérique (financement de 10 millions d'euros en 2019, complété par les collectivités volontaires) - 200 000 citoyens devraient être formés - mais la création de ce dispositif, si elle est une « *avancée positive* », est « *insuffisante* ».

L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a, en effet, signalé « *le risque que le tarif d'un chèque (50 €) ne permette pas de couvrir des formations longues (supérieures à 5 h)* » alors que, selon le rapport du Défenseur des droits, « *les personnes les plus éloignées du numérique ont besoin d'environ 28 h de formation pour remplir seules un questionnaire en ligne* ».

Former au numérique les professionnels de l'accueil des services publics

Les sénateurs de la mission d'information de lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique ont, eux aussi, regretté, lundi, « *le retard pris par le déploiement du Pass numérique, censé permettre la formation en 2020, de 1 million de Français au numérique, notamment pour les démarches administratives en ligne, alors que la structuration de l'offre de médiation numérique (hubs numériques) est loin d'être achevée et que la structuration de sa gouvernance n'est pas stabilisée* ».

S'ajoute à cela le manque de formation du personnel des MSAP, qui selon la Cour des comptes, nuit à la qualité des réponses apportées aux besoins des populations. À cet égard, le Cese préconise de former au numérique les professionnels de l'accueil des services publics (en particulier du bloc communal, des MSAP et espaces France Service) ainsi que des acteurs associatifs contribuant à l'accompagnement des personnes éloignées du numérique. Cette « *fonction d'accueil renouvelée requiert davantage de qualification et une connaissance approfondie de cultures administratives diverses* ».

Pour le CESE, le numérique doit être une priorité nationale

📅 9 juillet 2020

Si la crise sanitaire et le confinement ont permis de souligner le caractère indispensable des services publics et leur interdépendance croissante avec le numérique, la période aura aussi permis de prendre conscience des atouts et des insuffisances ou des faiblesses de la numérisation des services publics, estime le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans son avis « *Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique* ». Quant à la digitalisation, désormais au cœur de la « relation usagers », elle offre des opportunités d'améliorations considérables pour les services publics et au public mais fait naître de nouvelles inégalités, selon le document qui constate également que la couverture numérique Très Haut Débit encore trop inégale dans les territoires, la capacité des ménages à supporter les coûts d'équipement et d'abonnement, l'importance de l'illectronisme sont autant d'obstacles aux promesses importantes et avérées du numérique.

C'est pourquoi le CESE recommande de faire du numérique un service public à part entière et d'en faire une priorité nationale afin de répondre aux principes de continuité, de mutabilité, d'égalité et de neutralité. Parmi ses préconisations, la création d'un grand ministère du Numérique, la création d'une Agence du Numérique et de l'Intelligence artificielle, l'inclusion numérique pour toutes et tous ou encore l'accélération du déploiement du THD. Conscient cependant des coûts cachés de la digitalisation, le CESE alerte sur l'importance d'établir un véritable dialogue social ainsi que sur celle de réaliser des études d'impacts pour la réussite de la transition numérique.

PAR EMILE MARZOLF

8 juillet 2020, 16:47, mis à jour le 8 juillet 2020, 17:29

3 min

La dématérialisation des services publics ne doit pas être une fin en soi, selon le CESE

dématérialisation

services publics

numérique

Dans un avis publié ce mercredi 8 juillet, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) considère que le numérique n'est pas une fin en soi, mais reste un moyen au service du public. Si la dématérialisation doit se poursuivre, tout en renforçant les actions de formation et d'inclusion, il faut néanmoins préserver des voies d'accès "non numériques" et même garantir un "droit de refus" du numérique, pour le CESE.

La suite de l'article est réservée aux abonnés



#inclusion numérique

INCLUSION

CESE : « Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique »

Le 8 juillet 2020, Patrick Molinoz présentait au Conseil économique, social et environnemental, l'avis intitulé « Services publics, services au [...] »

VENDREDI 24 JUILLET 2020 - 17:07 | VALENTIN GOETHALS

#inclusion numérique

Le 8 juillet 2020, Patrick Molinoz présentait au Conseil économique, social et environnemental, l'avis intitulé « Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique ». L'enjeu ? Favoriser l'inclusion numérique grâce à une douzaine de recommandations.

Trois grands défis numérique

La 3ème assemblée constitutionnelle française a présenté début juillet différentes recommandations afin de répondre à trois grands défis numérique ; celui de l'inclusion numérique, de la transformation des organisations et enfin développer l'acculturation au numérique. Patrick Molinoz, VP de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge notamment de l'innovation et du développement numérique des territoires et par ailleurs rapporteur de cet avis, nous en dit un peu plus.



Politique d'utilisation des cookies

<https://soundcloud.com/user-280776533/services-publics-services-au-public-et-amenagement-des-territoires-a-lheure-du-numerique-avecpatrick-molinoz>

vers un droit de refus

Le CESE préconise dans cet avis de poser le principe de la progressivité et de la non exclusivité du recours au numérique. Ainsi, par exemple l'instauration d'un « droit de refus » du numérique est imaginé afin de permettre « à une personne qui ne souhaite pas recourir au numérique ou à la dématérialisation de ne pas y être obligée, par exemple en matière fiscale ou sociale ».

et un grand ministère

Autre préconisation, le Conseil appelle à la « création d'un grand ministère du Numérique chargé d'incarner, de porter et de piloter une politique transversale économique, sociale et environnementale du numérique ».

THD en préalable

Une partie de cette avis s'arrête sur l'accélération du déploiement du THD, son préalable étant qu'elle soit « partout et pour toutes et tous en privilégiant les solutions de fibre à la maison et à l'entreprise (FTTH et FTTO) afin de placer tous les territoires en situation d'accès égal à internet Très Haut Débit et à la téléphonie mobile ».

évaluer et améliorer

Autre aspect, le CESE propose d'imposer des « fonctions de « retours utilisateurs » (évaluation, réaction, signalements...) dans tous les outils numériques de relation aux usagers ».

23 / 07 / 2020 | 48 vues



Jacky Lesueur / Abonné

Articles : 1412

Inscrit(e) le 04 / 03 / 2008

Le « service public du numérique » devra répondre aux principes de continuité, de mutabilité, d'égalité et de neutralité.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a consacré sa séance plénière du 6 juillet dernier à la présentation du projet d'avis « services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique ».

Rapportées par [Yves Kottelat](#) et [Patrick Molinoz](#) au nom de la [section de l'aménagement durable des territoires](#), les propositions ou recommandations (une douzaine) formulées sur ce sujet d'importance ont été adoptées, il faut le souligner, à l'unanimité moins trois abstentions. C'est dire...

Pour le CESE, « **les services publics et au public doivent tirer le meilleur parti possible du numérique, qui demeure un moyen et non une fin** ».

L'avis identifie les défis à relever pour que la transformation numérique des services publics et au public (là où elle est possible et souhaitable) soit une réussite et formule un ensemble de préconisations pour y parvenir.

Il préconise notamment de :

- **faire du numérique un « service public » à part entière** : le « service public du numérique » devra répondre aux principes de continuité, de mutabilité, d'égalité et de neutralité.
- **poser le principe de la progressivité et de la non-exclusivité du recours au numérique** par l'instauration d'un « droit de refus » du numérique, la garantie de maintenir des droits d'accès non numérique dans la durée (par courrier, téléphone et/ou accueil physique), des exceptions juridiques aux obligations de paiement dématérialisé sans frais supplémentaires, ainsi que le principe d'envoi sous format papier des notifications d'attribution, de suppression ou de révision de droits.
- **faire du numérique une priorité nationale** incarnée par la création d'un ministère du numérique et d'une agence du numérique et de l'intelligence artificielle.

GIP Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté vous forme sur le RGPD (25)

Publié le 27 mars 2020 par Olivier Devillers dans INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES, DONNÉES

Commencer par le commencement, avancer pas à pas : telle est la méthode adoptée par le GIP Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté pour aider les collectivités, les plus petites notamment, à se mettre en conformité avec le règlement de la protection des données personnelles (RGPD), entrée en application en mai 2018.



"Même informées, les petites collectivités ont vécu fort difficilement l'arrivée de cette réglementation technique, contraignante et assortie de sanctions, explique en substance Patrick Molinoz, président du GIP. Et cela d'autant plus que le niveau de sensibilisation aux risques en lien avec le numérique est parfois très bas." C'est dans ce contexte que le groupement d'intérêt public (GIP) Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté propose des outils pratiques ainsi que des cycles de formation - dénommés "Super Chef RGPD" - qui passent notamment par le renforcement de la sécurité numérique. Le GIP a choisi de dédramatiser la question et d'adopter une approche pratique et pédagogique.

Enquête auprès des délégués à la protection des données (DPO)

Les responsables concernés (maires, secrétaires de mairie) ont été préalablement sollicités pour s'exprimer sur leurs préoccupations, leurs acquis techniques, leurs équipements informatiques... Et, sans surprise, les délégués à la protection des données (ou Data Protection Officer / DPO) désignés dans le cadre du RGPD, principalement les secrétaires de mairie, déclarent éprouver de sérieuses difficultés à appréhender ce sujet. Le programme conçu par le GIP comporte des cycles de

formation et de sensibilisation sur les enjeux et risques liés au RGPD (voir encadré), en complément de la création du site internet dédié [🔗](#), qui propose une vidéo explicative [🔗](#) avec des conseils très pratiques ... comme des recettes. L'utilisateur y trouve notamment des outils pratiques et des méthodologies opérationnelles de mise en conformité avec, éventuellement saisie en ligne afin d'en favoriser la souplesse et la rigueur.

120 collectivités formées, en majorité de moins de 1.000 habitants

Début 2020, plus de 120 collectivités, de moins de 1.000 habitants en majorité, participent au programme du GIP. Celui-ci les guide, pas à pas, à remplir leurs obligations au regard du RGPD : désignation d'un délégué à la protection des données (DPO), évaluation des risques, recensement et cartographie des traitements de données personnelles, recueil du consentement des personnes intéressées dans le cas, par exemple, de création d'un fichier alerte inondation... Autre aspect de ces formations : convaincre de l'urgence de ces actions, souvent considérées comme difficiles et chronophages. Les moins avancées sont accompagnées (conseils, modèles et formulaires) pour améliorer la sécurité de leur infrastructure numérique : sécurisation des accès (mots de passe), mise en veille automatique en cas d'inactivité, stockage sécurisé des clés USB, sauvegarde sur disque dur externe...

La sécurité, principal point de vigilance.

Du côté des collectivités impliquées, l'enjeu est multiple, explique-t-on au GIP. En se mobilisant autour du programme Super Chef, elles peuvent démontrer qu'elles sont engagées dans une démarche de mise en conformité et, en cas d'attaque ou de vol de données, elles pourront faire valoir qu'elles sont dans une démarche de conformité. Enfin, au-delà de la conformité, la sécurisation du système d'information est aussi la garantie d'un service public plus performant, en mesure par exemple d'assurer la continuité du service pour donner suite à une attaque grâce aux sauvegardes opérées.

"La sécurité est du reste le principal point de vigilance. 12 % des collectivités seulement ont commencé à implémenter des mesures de sécurité, déplore le chef de projet Open Data au GIP, ce qui est très insuffisant. C'est là l'une des priorités du GIP pour 2020". Le site internet, par nature évolutif et alimenté en fonction des questions et remarques des adhérents, devrait prochainement s'enrichir d'une "traduction organisationnelle" [des préconisations de la Cnil](#) , compréhensible par des non-spécialistes. Cette transcription est en cours.

GIP Territoires Numériques

 3, rue de Suzon
21000 Dijon

 [0 970 609 909](tel:0970609909)

 <https://www.ternum-bfc.fr>

Patrick Molinoz
Président

Victor Vila
Chef de projet Open Data

 [Contacter](#)

Région Bourgogne-Franche-Comté

Nombre d'habitants :

2795000

 4 square Castan, CS 51857
25031 Besançon Cedex

 [09 70 28 90 00](tel:0970289000)

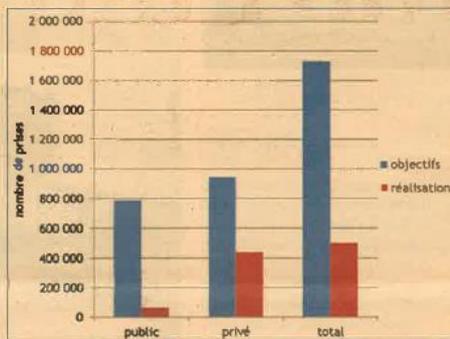
 <https://www.bourgognefranche-comte.fr/>

Patrick Molinoz
Vice-président

Les services publics à l'heure du numérique

Numérique. Le mercredi 22 juillet, le Groupement d'intérêt public (GIP) Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté organisait sa première visio conférence, sur le thème : « Le numérique : quelle actualité pour les territoires de BFC ? ». L'occasion pour son président Patrick Molinoz, de revenir sur la crise sanitaire et sur le rôle phare joué par le numérique dans le maintien des missions de service public assurées par les collectivités locales. Le plan TerNum 2020-2030 était également présenté.

La crise sanitaire et le confinement ont permis de souligner le caractère indispensable des services publics et leur interdépendance croissante avec le numérique. La période a notamment mis en lumière les atouts de la numérisation pour ces derniers. En Bourgogne Franche-Comté, le GIP TerNum BFC qui réunit plus de 1.700 adhérents, a tiré un constat riche d'enseignements de l'action des collectivités locales pendant le confinement. Comme l'a rappelé Patrick Molinoz, président du GIP Territoires Numériques BFC - lors d'une visioconférence qui s'est tenue mercredi 22 juillet sur le thème : « Le numérique : quelle actualité pour les territoires de BFC ? » - la continuité de nombreuses missions de service public a pu être assurée grâce au numérique. « Dans ce contexte exceptionnel la transformation numérique du secteur public a montré toute son utilité pour permettre des échanges sécurisés à distance, s'informer en temps réel, poursuivre ses activités sans se déplacer. Nos membres ont pu, notamment grâce aux services de la plateforme et à l'accompagnement de l'équipe TerNum, se réorganiser dans l'urgence et garantir ainsi la continuité des services publics ». Le GIP TerNum est une structure de mutualisation créée en 2008 et portée par six membres fondateurs (région Bourgogne Franche-Comté, État, départements de la Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne), dont l'engagement financier permet le déploiement d'une expertise unique en France. TerNum porte trois missions principales : déployer des outils et des services mutualisés, valoriser les données publiques et fournir du conseil et accompagner les adhérents dans leurs projets numériques. Depuis juin 2019, le GIP co-anime la mission régionale pour la médiation numérique, dénommée MedNum BFC, dont la vocation est de préfigurer une plateforme régionale d'inclusion numérique au profit des publics en difficulté afin de leur apporter des services numériques concrets et adaptés. Organisme à but non lucratif, le GIP est également un fournisseur de services numériques adaptés à la taille de ses adhérents et un expert dans ce domaine. « L'ambition de TerNum BFC est d'être le tiers de confiance public, c'est-à-dire l'interlocuteur numérique neutre de toutes les collectivités de



Graphique du déploiement FTTH en Bourgogne Franche-Comté au 31 mars 2020, sous maîtrise d'ouvrage publique (RIP) et sous maîtrise d'ouvrage privée (AMII AMEL). Point chiffré sur l'inclusion numérique. Patrick Molinoz, président de Territoires Numériques BFC. Frise, en bas de page, présentant l'évolution dans le temps de TerNum BFC.

Bourgogne Franche-Comté. Son rôle est notamment essentiel pour les plus petites d'entre elles qui, faute d'expertise numérique ou de moyens internes, sont souvent démunies face à des questions très techniques. En Bourgogne Franche-Comté 90 % des communes ont besoin d'être accompagnées pour la réalisation et la réussite de leur transition numérique », souligne Patrick Molinoz.

TERRITOIRES NUMÉRIQUES BFC ÉTOFFE SON OFFRE

Cette inégalité dans la capacité de tous à tirer le meilleur parti du numérique est un autre aspect révélateur par la crise et le confinement. Face à ce constat, TerNum 2030 entend donner une place privilégiée au bloc communal avec deux décisions majeures : l'augmentation de la représentativité des communes au sein du conseil d'administration du GIP où elles détiennent désormais 66 % des sièges et l'instauration de la gratuité de l'adhésion pour les communes de moins de 500 habitants des départements fondateurs du GIP (Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne). Cette mesure concerne 1.345 communes des quatre départements bourguignons. Il s'agit, comme l'explique Patrick Molinoz, « d'apporter au bloc communal, en particulier aux plus petites communes, les services numériques et l'accompagnement de proximité. La transition numérique ne doit pas être limitée aux grandes villes. C'est une priorité qui relève des principes de solidarité et de défense de l'intérêt général ». Un point que le président du GIP a également exprimé comme co-rapporteur (avec Yves Kottelat - groupe CGT-FO) de l'avis du Conseil économique social et

environnemental (CESE) du 8 juillet, prônant la reconnaissance d'un véritable service public du numérique. Un avis qui pointe du doigt une digitalisation offrant des opportunités d'améliorations considérables pour les services publics et au public (instantanéité d'accès, rapidité, confort, abolition des distances, transparence, nouveaux services), mais qui fait également naître de nouvelles inégalités, vécu comme autant d'obstacles aux promesses importantes et avérées du numérique. Inégalités que l'on retrouve notamment dans la couverture numérique. Très haut débit (THD) au sein des différents territoires, la capacité des ménages à supporter les coûts d'équipement et d'abonnement ou encore l'importance de l'illectronisme. Au vu des enjeux, plan TerNum 2030 propose une offre étoffée de nouveaux services pour répondre, entre autres, aux

contraintes réglementaires (relation avec l'état), à l'essor prochain des « villes et villages intelligents/connectés », au défi de l'inclusion et au développement d'outils numériques de relation avec les citoyens, ainsi qu'à l'ouverture des données publiques. Par ailleurs, le nouveau pôle « Conseil Assistance à maîtrise d'ouvrage, nouveaux services et inclusion numérique », en veille constante sur les nouveaux usages, accompagne les collectivités adhérentes dans leurs usages numériques : apport de conseil dans la sélection et l'appropriation des nouveaux outils, définition de la stratégie numérique ou encore recrutement de profils spécialisés... Mise à disposition de nouveaux services accessibles (dès le second semestre 2020), accompagnement des adhérents, y compris les plus petites communes, dans une démarche de type « villes et villages intelligents/connectés

». Enfin, TerNum 2030 crée des instances de proximité les « COMmissions NUMÉRIQUES » (CoMNum) locales pour renforcer les échanges avec ses adhérents et mieux répondre à leurs attentes. Véritables instances de dialogue au cœur des territoires, organisées à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités, elles se réuniront au moins deux fois par an pour recueillir la parole des maires et des secrétaires de mairie, présenter les évolutions réglementaires et techniques, ainsi que l'offre de services de TerNum et les nouveaux outils opérationnels. Des séances de formation, sensibilisation et échanges sous forme de webinaire (visioconférence) seront également généralisées autour des CoMNum.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

♦ ternum-bfc.fr

Créateur de solutions numériques depuis 2003

- 2003** **Genèse**
Présentation de TerNum BFC pour le développement de l'expertise commune et l'accompagnement des collectivités.
- 2005** **Expérimentation**
Expérimentation de la plateforme numérique de médiation (MedNum) pour les petites communes.
- 2008** **Création**
Mise en place de la plateforme numérique de médiation (MedNum) pour les petites communes.
- 2010** **Expansion**
TerNum BFC est une référence en matière d'accompagnement numérique pour les communes de Bourgogne Franche-Comté.

Notre ambition
Devenir le tiers de confiance public de tous les territoires de Bourgogne Franche-Comté.

TerNum BFC en chiffres

- ♦ 5.200 marchés publics publiés en moyenne chaque année.
- ♦ 36.000 entreprises inscrites sur la salle des marchés.
- ♦ Plus de 200.000 actes juridiques et pièces comptables télétransmis par an.
- ♦ Plus de 6.500 interventions réalisées en 2019 (assistance sur site et téléphonique) et plus de 760 personnes formées.
- ♦ Plus de 600 sites web livrés.
- ♦ 7.960 fiches de données, en ligne sur le portail IDÉO BFC.

29/07/2020 03:17

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : «Donner une place privilégiée au bloc communal» dans l'enjeu du numérique et de son utilité



Président du Groupement d'intérêt public Territoires numériques BFC, Patrick Molinoz a fait le point dernièrement sur la situation de la région vis-à-vis de l'accès au très haut débit mais aussi sur l'évolution du GIP dans ce déploiement et l'appropriation du numérique.

C'est par un point sur les infrastructures qu'a débuté Patrick Molinoz. Cela notamment pour saluer la volonté unanime des décideurs publics d'avancer sur la question du numérique et du très haut débit.

Chiffres à l'appui (à retrouver sur les visuels ci-dessous), le président du GIP Territoires Numériques a déclaré : «Nous allons vers un territoire en marche sur le très haut débit, sans mauvais jeu de mot».

**«Le numérique, c'est bien quand ça facilite,
mais ça ne doit pas exclure»**

Une dynamique dans laquelle la question de l'inclusion numérique est prise au sérieux selon les propos de Patrick Molinoz : «Le défi des usages est majeur. Attention à ne pas laisser de côté des gens exclus de la numérisation... Le numérique, c'est bien quand ça facilite, mais ça ne doit pas exclure. Nous devons apprendre à en comprendre les risques et les enjeux. La question des usages est centrale et aussi abyssale qu'est abyssale la capacité à comprendre comment tout cela fonctionne. Il faut qu'on acquiert une culture de l'utilisation, qu'on rassure les populations et qu'on démontre qu'il y a une vraie utilité».

Aujourd'hui, le GIP entend en quelque sorte cadrer et réguler les potentiels du numérique. Créé en 2008, à l'origine pour la dématérialisation des marchés publics, ce Groupement dit évoluer : «On a travaillé pour faire évoluer notre offre de services. L'envie, c'est que le GIP devienne la ressource spontanée des petites et moyennes communes de Bourgogne-Franche-Comté dès lors qu'elles ont une question, une problématique numérique. Nous sommes l'interlocuteur public et apolitique sur ces questions. Lorsqu'il a fallu s'attaquer à la dématérialisation des flux comptables, je me souviens de situations complexes. Le GIP a cette ambition d'être votre direction des solutions numériques».

Les orientations 2020-2030 du GIP

Dans sa réforme 2020-2030, le GIP Territoires Numériques annonce «donner une place privilégiée au bloc communal» (les communes représenteront 66% du nouveau conseil d'administration qui sera élue en octobre), mais aussi la gratuité d'adhésion pour les communes de moins de 500 habitants (les Départements de Franche-Comté n'étant pas membres fondateurs, cette gratuité ne vaut que pour les communes de la Bourgogne). Cette mesure concerne 548 communes en Côte-d'Or (78%), 223 communes dans la Nièvre (72%), 317 en Saône-et-Loire (56%) et 257 dans l'Yonne (61%).

Autre nouveauté annoncée : la création de commissions numériques locales - «idéalement une ComNum par Communauté de Communes mais plutôt une pour deux compte-tenu du nombre d'intercommunalités dans la région» -. Des instances de proximité à même d'être réunies plusieurs fois par an et d'aller recueillir les difficultés des territoires.

Aux communes, une adhésion donnant droit à un socle de services sera désormais proposée, avec d'autres services «à la carte» en fonction des besoins. Les sites internet accessibles aux adhérents devraient être mis à jour à partir de septembre.

En prenant le très haut débit comme une nécessité pour les entreprises notamment ainsi qu'une chance pour les territoires ruraux, le GIP se restructure en parallèle pour «créer des solutions», avec aussi un rôle de facilitateur par rapport aux obligations réglementaires des communes (facturation électronique, informations aux élus, publication et actualisation du PLU, ouverture des données... et à partir de 2022, télépaiement des services, demandes de permis de construire...).

Alix Berthier

Infos-Dijon a également mis en ligne le dossier de presse du 22 juillet 2020 ainsi que plusieurs captures d'écran de la visioconférence. A voir en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.infos-dijon.com/news/bourgogne-franche-comte/bourgogne-franche-comte/bourgogne-franche-comte-donner-une-place-privilegiee-au-bloc-communal-dans-l-enjeu-du-numerique-et-de-son-utilite.html>



VIVRE EN CÔTE-D'OR

https://www.echodescommunes.fr/actualite_3468_1-heure-des-territoires-numariques-a-sonna.html

29 juillet 2020

La crise sanitaire et le confinement ont permis de souligner le caractère indispensable des services publics et leur interdépendance croissante avec le numérique. Pendant cette période, les communes ont joué un rôle phare sur le terrain mais aussi via les services numériques pour préserver les services publics. Lors de la visioconférence du mercredi 22 juillet, Patrick Molinoz a présenté aux élus les missions de Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté et plus particulièrement le Plan TerNum 2020-2030 qui consacre ses nouvelles ambitions pour les collectivités.

Le GIP (Groupement d'intérêt public) TerNum BFC qui réunit plus de 1.700 adhérents, tire un constat riche d'enseignements de l'action des collectivités locales pendant le confinement. La continuité de nombreuses missions de service public a pu être assurée grâce au numérique. Le plan TerNum 2030, adopté juste avant la crise sanitaire, trouve donc dans ce contexte particulier une nouvelle justification : la nécessité d'accompagner la transition numérique des collectivités est apparue d'autant plus cruciale dans le contexte de confinement qui a permis de souligner les atouts mais aussi les faiblesses de la numérisation. Le GIP revient sur les grands axes de son nouveau modèle économique et de gouvernance afin d'en préciser ses composantes et les conditions de sa mise en œuvre.

Confinement oblige, la crise sanitaire du Covid-19 a impacté très fortement les conditions d'exercice des missions de service public des collectivités et des établissements publics.



Patrick MOLINOZ, vice-président de la Région BFC en charge du numérique, Président du GIP Territoires Numériques BFC et Membre du Groupe des personnes qualifiées au CESE

« Dans ce contexte exceptionnel la transformation numérique du secteur public a montré toute son utilité pour permettre des échanges sécurisés à distance, s'informer en temps réel, poursuivre ses activités sans se déplacer. Nos 1700 membres ont pu, notamment grâce aux services de la plateforme et à l'accompagnement de l'équipe TerNum, se réorganiser dans l'urgence et garantir ainsi la continuité des services publics, explique Patrick MOLINOZ, Président du GIP Territoires Numériques BFC.

Un accompagnement qui a fait ses preuves lors du confinement

Dès l'annonce du confinement, les équipes de TerNum BFC se sont mobilisées pour renforcer l'accompagnement des adhérents :

- lettres d'informations,
- réalisation de fiches conseils de type boîte à outils (permettant entre autres de choisir les applications les plus adaptées pour mettre en place le télétravail)
- mise en ligne de tutoriels, notamment sur la tenue à distance en visioconférence des conseils municipaux.

S'agissant des services « dématérialisation » et des relations entre l'Etat et des adhérents, ce sont plus de 10.000 actes juridiques et 21.000 flux comptables (réception de facturations et transmission de bordereaux comptables) transmis par la plateforme TerNum BFC pendant la période de confinement.

L'activité ne s'est donc pas arrêtée et a pu se poursuivre grâce à l'adaptation des collectivités et l'implication de l'équipe du GIP.

TerNum 2030 : un nouvel élan numérique au profit des adhérents

Patrick MOLINOZ souligne que *« l'ambition de TerNum BFC est d'être le tiers de confiance public, c'est-à-dire l'interlocuteur numérique neutre de toutes les collectivités de Bourgogne-Franche-Comté. Son rôle est notamment essentiel pour les plus petites d'entre elles qui, faute d'expertise numérique ou de moyens internes, sont souvent démunies face à des questions très techniques. En Bourgogne-Franche-Comté 90% des communes ont besoin d'être accompagnées pour la réalisation et la réussite de leur transition numérique »*.

La nouvelle ambition du GIP, selon son plan TerNum 2030, s'articule autour de 3 axes:

1. La création du pôle « Conseil Assistance à maîtrise d'ouvrage, nouveaux services et inclusion numérique »

Le plan TerNum 2030 propose une offre étoffée de nouveaux services pour répondre :

- aux contraintes réglementaires (relation avec l'état),
- à l'essor prochain des « villes et villages intelligents/connectés »,
- au défi de l'inclusion et au développement d'outils numériques de relation avec les citoyens,
- à l'ouverture des données publiques.

Le nouveau pôle « **Conseil Assistance à maîtrise d'ouvrage, nouveaux services et inclusion numérique** », en veille constante sur les nouveaux usages, accompagne les collectivités adhérentes dans leurs usages numériques :

- conseils numériques : sélection et appropriation des nouveaux outils, définition de la stratégie numérique ou encore recrutement de profils spécialisés...
- mise à disposition de nouveaux services accessibles (dès le second semestre 2020),
- accompagnement des adhérents, y compris les plus petites communes, dans une démarche de type « villes et villages intelligents/connectés ».

2. Le renforcement de la place et du rôle des communes

TerNum 2030 donne une **place privilégiée au bloc communal** avec deux décisions majeures :

- **L'augmentation de la représentativité des communes** au sein du conseil d'administration du GIP où elles détiennent désormais 66% des sièges.
- **L'instauration de la gratuité pour les communes de moins de 500 habitants** des départements fondateurs du GIP (Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne) qui sont exonérées du paiement de cotisations.

Cette mesure concerne 1.345 communes des 4 départements bourguignons.

Il s'agit comme l'explique Patrick MOLINOZ : « *d'apporter au bloc communal, en particulier aux plus petites communes, les services numériques et l'accompagnement de proximité. La transition numérique ne doit pas être limitée aux grandes villes. C'est une priorité qui relève des principes de solidarité et de défense de l'intérêt général* ».

3. La création d'instances participatives de proximité

TerNum 2030 crée des instances de proximité les « **COMmissions NUMériques** » (CoMNum) locales pour renforcer les échanges avec ses adhérents et mieux répondre à leurs attentes :

Les COMmissions NUMériques locales sont des instances de dialogue au cœur des territoires. Organisées à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités elles se réuniront au moins deux fois par an pour recueillir la parole des maires et des secrétaires de mairie :

>Présenter les évolutions réglementaires et techniques,

>Mieux répondre aux attentes et à l'expression de besoins des adhérents,

>Présenter l'offre de services de TerNum et les nouveaux outils opérationnels. Des séances de formation / sensibilisation / échanges sous forme de webinaire (visioconférence) seront généralisées autour des CoMNum notamment.

Le GIP TerNum www.ternum-bfc.fr est une structure de mutualisation créée en 2008 et portée par six membres fondateurs (Région Bourgogne-Franche-Comté, Etat, Départements de la Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne), dont l'engagement financier permet le déploiement d'une expertise unique en France.

TerNum porte trois missions principales : déployer des outils et des services mutualisés, valoriser les données publiques et fournir du conseil et accompagner les adhérents dans leurs projets numériques.

Depuis juin 2019, le GIP co-anime la mission régionale pour la médiation numérique, dénommée MedNum BFC, dont la vocation est de préfigurer une plateforme régionale d'inclusion numérique au profit des publics en difficulté afin de leur apporter des services numériques concrets et adaptés.

Les valeurs du Groupement d'Intérêt Public Territoires Numériques BFC :

- la péréquation financière des membres fondateurs,
- la mutualisation des moyens (infrastructures, ressources et outils),
- le partage des pratiques et des connaissances (prestations de formation et d'accompagnement mutualisées).

Le GIP est :

- **Un organisme à but non lucratif** (interdisant la notion de gain ou de bénéfice) dont les administrateurs et le président sont bénévoles.
- **Un fournisseur de services numériques adaptés à la taille de ses adhérents** (des « services de base » d'autant plus nombreux que l'adhérent est petit et des services optionnels « à la carte » d'autant plus nombreux que l'adhérent est grand).
- **Un expert numérique** au service de ses adhérents.

Pour évaluer sa cotisation, de manière instantanée : la calculette TerNum !

Cet outil permet en quelques clics d'évaluer le montant de la cotisation annuelle :

<https://www.ternum-bfc.fr/services/evaluer-votre-cotisation>

L'horizon semble s'éclaircir pour la commande publique

- Après un premier semestre noir, la commande publique retrouverait une bonne dynamique au troisième trimestre, selon l'Assemblée des communautés de France.
- Le rattrapage de la période de confinement pourrait s'étaler jusqu'à la fin de l'année.

MARCHÉ PUBLIC

Laurence Albert
@L_Albert
et Laurent Thévenin
@laurentthevenin

Une petite éclaircie se dessine dans les marchés publics surveillés comme le lait sur le feu par les entrepreneurs en mal d'activités. Selon les premiers éléments du baromètre de la commande publique que publieront bientôt l'Assemblée des communautés de France (AdCF) et la Banque des Territoires, le trou d'air du début de l'année est terminé. « Les premiers relevés d'observation sur septembre laissent penser qu'elle est sur une phase de reprise. Le troisième trimestre retrouverait la dynamique assez vigoureuse des années 2018 et 2019, aussi bien en nombre d'appels d'offres qu'en volume financier », indique aux « Echos » Claire Delpech, conseillère finances et fiscalité de l'AdCF.

Sur les huit premiers mois de l'année, le montant de la commande publique (tous acteurs et secteurs confondus) s'est élevé à 47 milliards d'euros, soit 11 milliards de moins que la moyenne des mêmes périodes de 2018 et 2019. « L'année 2020 va finir en dessous de 2019. Mais il n'y a pas de signes qui annonceraient un dévissage », anticipe toutefois l'association d'élus locaux.

« Relancer très vite les appels d'offres »

Au premier semestre, entre le confinement et le report du second tour des municipales, le choc avait été violent pour les achats publics : -25 % en montant, selon le baromètre publié en juillet. Mais une petite remontée était intervenue à partir du mois de mai, jusqu'au traditionnel creux du mois d'août. « Pendant le confinement, on a travaillé sur les

cahiers des charges pour pouvoir ensuite relancer très vite les appels d'offres », explique ainsi Jérôme Baloge, le maire de Niort et président de Niort Agglo, dont les dépenses d'équipement au sein du budget atteignent 60 millions d'euros. Selon l'AdCF, l'effet « rattrapage » de la période de confinement ne devrait pas se concentrer sur le seul mois de septembre mais pourrait s'étaler jusqu'à la fin de l'année.

Cette perspective redonnerait une bouffée d'oxygène aux entreprises. Sur la plateforme de publication des marchés publics franciliens Maximilien (350 collectivités adhérentes), elles ont dû faire face à un trou d'air au printemps. En août, 449 nouveaux marchés ont été affichés, contre 983 en février. « La crise a retardé le renouvellement des instances des intercommunalités et syndicats mixtes. Ce décalage dans le temps joue sur la trésorerie des entreprises », souligne Daniel Coissard, le directeur du groupement d'intérêt public (GIP) Maximilien. En cette rentrée, le portail recensait cependant 53.000 entreprises adhérentes contre 48.000 en janvier.

La dynamique réenclenchée

En Bourgogne-Franche-Comté, le GIP Territoires Numériques a vu ses notifications chuter de 50 % par rapport à 2019. Juillet a été un bon mois. Le souffle est retombé en août, mais la dynamique semble réenclenchée mi-septembre. Les marchés de travaux sont mieux repartis que les marchés de services ou de fournitures. « La notification est un élément important pour les entreprises, une concrétisation matérielle du contrat, une forme de garantie dont elles peuvent se prévaloir par exemple vis-à-vis de leur banquier », rappelle Juliette Kurtzmann, directrice adjointe du GIP. Comme toujours, cette relance de la commande



« Les premiers relevés d'observation sur septembre laissent penser que la commande publique est sur une phase de reprise », indique Claire Delpech, conseillère finances et fiscalité de l'AdCF. Photo François Henri y/REA

publique dépendra de la confiance des élus locaux. A l'AdCF, on estime que les mesures d'urgence prises par l'Etat pour aider les collectivités locales à faire face à l'impact financier de la crise sanitaire, comme la rallonge de 1 milliard d'euros de la

dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), sont de nature à les rassurer.

Mais pour certains, il faut aller plus loin. « Nous avons le devoir d'activer la commande publique pour soutenir l'activité économique. Mais les finances de nombreuses collectivités sont excangues et l'Etat doit nous aider à maintenir notre autofinancement, sinon nous allons nous retrouver impuissantes pendant des années. Il faudrait imaginer une dotation exceptionnelle aux collectivités, un plan sur deux ou trois ans, financé par la dette de l'Etat », plaide ainsi Emmanuel Grégoire, le premier adjoint de la Ville de Paris. « On a besoin d'avoir une vision sur l'ensemble du mandat municipal », estime, de son côté, Jérôme Baloge. ■

Angers veut garder le rythme

La dix-huitième ville de France et sa communauté urbaine s'étaient engagées, avant la crise, sur un cycle d'investissements élevé. Elles prennent aujourd'hui le parti d'accepter les retards, de partager les surcoûts et de hâter certains travaux.

Emmanuel Guimard
— Correspondant à Nantes

A Angers, ville et communauté urbaine n'entendent pas ralentir le programme d'aménagements urbains très copieux engagé bien avant la crise sanitaire. Les

imposant de ne pas écarter les entreprises en difficulté, sera appliquée à la lettre. Au cours de l'été, ville, communauté et sociétés publiques locales ont mené des négociations avec les entreprises et leurs fédérations pour définir le partage des surcoûts – dont le montant global n'est pas communiqué –, soustractions faites des avantages que ces dernières ont pu obtenir par ailleurs. « Les prétentions des entreprises sont sur ce point assez variées », observe Jean-Marc Verchère.

Travaux avancés
La ville a par ailleurs hâté certains dossiers de rénovation de ses bât-

47

MILLIARDS D'EUROS

Le montant de la commande publique (tous acteurs et secteurs confondus) sur les huit premiers mois de l'année, soit 11 milliards de moins que la moyenne des mêmes périodes de 2018 et 2019.

L'achat public, un levier pour réduire l'empreinte carbone de la tech ?

Concilier transition écologique et transformation numérique, est-ce encore une injonction contradictoire de plus pour les acheteurs, qui plus est dans le domaine de la commande publique ? Outil de politique économique devant à la fois prouver sa performance dans la maîtrise et l'optimisation des dépenses des deniers publics, tout en se pliant à des règles juridiques strictes de respect de la transparence, de liberté d'accès aux marchés et d'égalité de traitement des fournisseurs. Le groupement d'intérêt public Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté (GIP ternum BFC) accompagne depuis plus de dix ans la transformation numérique de ses adhérents (voir encadré, p. 63). Le cap de la dématérialisation des procédures achats étant aujourd'hui déjà bien entamé, celui de l'achat « vert » semble être un des défis de la prochaine décennie, notamment avec la question de l'évolution des cahiers des charges.

Par **Juliette Kurtzmann**, directrice adjointe du Groupement d'intérêt public territoires numériques Bourgogne Franche-Comté

Résumé

L'achat public, répondant aux besoins en services, travaux et fournitures, non seulement de l'État mais aussi de toutes les collectivités et entités publiques de France, est un rouage essentiel de notre économie. Régis par le Code de la commande publique, les acteurs de terrain ont le sentiment que leurs achats se « verdissent » au fil du temps, poussés d'une part par une sensibilisation aux achats responsables, et d'autre part par une demande explicite de leurs élus.

Dans cet article, nous nous intéresserons plus particulièrement aux achats dans le domaine du numérique. Dans quelle mesure et comment les achats publics peuvent-ils

un levier pour réduire l'empreinte carbone du secteur informatique ?

Nous commencerons par balayer le contexte juridique qui encadre les pratiques de dépenses des deniers publics dans le respect de la transparence, de la liberté d'accès aux marchés et d'égalité de traitement des fournisseurs, tout en donnant les règles du jeu pour le développement de la prise en compte de considérations environnementales dans les contrats.

Dans un second temps, nous nous pencherons sur la réalité des pratiques aujourd'hui. Comment les praticiens de l'achat s'emparent-ils

du sujet ? Quels peuvent-être les enjeux, mais aussi les freins, à la prise en compte du développement durable dans les achats numériques ? Trois acheteurs témoignent de la culture en place au sein de leur collectivité en matière d'achats responsables. Enfin,

nous citons l'exemple du GIP ternum BFC qui illustre par quelques statistiques et outils comment leurs adhérents de Bourgogne Franche-Comté évoluent sur le sujet.

Les considérations environnementales dans les marchés publics : état des lieux

Près de 101 milliards d'euros, c'est le poids des achats publics dans l'économie française en 2018, d'après l'Observatoire économique de la commande publique (OCEP)¹. Dont, au global, un peu plus de 18% des marchés, exprimés en montant, qui contiennent des clauses environnementales.

La commande publique est sans aucun doute un outil de politique économique incontournable. Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, a d'ailleurs annoncé en décembre 2019 qu'un des axes de travail de Bercy pour l'année 2020 sera de favoriser le développement des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics².

Ces conditions environnementales peuvent être exprimées de trois façons dans un marché public :

- spécification technique (ou exigences fonctionnelles) : le cahier des charges précise les prérequis en matière de développement durable du marché (par exemple, l'achat de clés USB dont les éléments

plastiques doivent être composés *a minima* de 80% de plastique recyclé) ;

- condition d'exécution : le contrat prévoit un processus écoresponsable au cours de la vie du marché (par exemple, un contrat de maintenance informatique incluant le recyclage des machines obsolètes) ;
- critère d'attribution : la notation des offres reçues pour les départager et désigner l'attributaire du marché prendra un compte l'impact environnemental du produit ou service (par exemple, la consommation énergétique d'une imprimante, plus elle est faible meilleure sera la note).

Ce que dit le droit

Aujourd'hui, le Code de la commande publique (CCP) est peu contraignant quant à la mise en place de ces considérations environnementales dans les marchés. On peut tout de même souligner l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables pour les organismes acheteurs dont le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros hors taxes.

1. « Deuxième assemblée plénière de l'OCEP : présentation des données 2018 de la commande publique », www.economie.gouv.fr/daj/observatoire-economique-commande-publique

2. d'Auzon S., Cayrey R. et Renou F., « Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances : "L'achat public doit être stratégique" », *Le Moniteur* 27 déc. 2019.

Mises en perspective

Ce dispositif est prévu par l'article L. 2111-3 du CCP : « [...] Ce schéma, rendu public, détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social [...] et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. » Cette obligation concerne les grandes collectivités territoriales (environ 160)³ et a pour but de les inciter à mener des politiques d'achats plus responsables *via* des actions concrètes dans la construction et la planification de leurs marchés. On peut citer, entre autres, les schémas disponibles facilement sur Internet de la ville de Lyon et de la métropole Nice Côte d'Azur, publiés en 2016, celui de la Caisse des dépôts, du conseil départemental de la Gironde et de la région Grand Est, publiés en 2017. La forme de ces documents est libre. Certains font une dizaine de pages d'autres plus d'une cinquantaine. Ils exposent l'état des lieux de leur collectivité et les mesures prises pour mener à moyen-terme une politique d'achats responsables.

Tous, ou presque, citent le Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) établi en 2014 et qui donne pour 2020 les objectifs suivants :

- 15 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale ;
- 30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale ;
- dès l'étape de la définition du besoin, 100 % des marchés font l'objet d'une analyse approfondie, visant à définir si les objectifs du développement durable peuvent être pris en compte dans le marché ;
- 60 % des organisations publiques (services de l'État, établissements publics, collectivités locales et établissements publics locaux, établissements hospitaliers) sont signataires de la charte pour l'achat public durable en 2020 ;
- 100 % des produits et services achetés par les organisations publiques sont des produits à haute performance énergétique, sauf si le coût global des produits et services à haute performance énergétique est supérieur à celui des produits et services classiques, et dans la mesure où cela est compatible avec l'adéquation technique et la durabilité au sens large ;
- 80 % des organisations réalisant des achats de papier, d'appareils d'impression, de fournitures, de mobilier, de vêtements, de matériel de bureautique prennent en compte la fin de vie de ces produits, que ce soit dans les conditions d'exécution du marché ou dans une démarche globale de gestion de la fin de vie des produits (recyclage, réemploi, traitement des déchets, etc.).



Le développement durable et les performances environnementales sont identifiés comme une évolution incontournable qui va bousculer la commande publique dès 2020.

Sans aller jusqu'à légiférer sur chacun de ces objectifs ambitieux, le CCP prévoit clairement dans les articles R. 2152-9 et R. 2152-10 qu'au lieu de se limiter à la simple analyse du prix l'acheteur peut se baser sur le coût du cycle de vie comme critère d'attribution d'un marché : « Le coût du cycle de vie couvre, dans la mesure où ils sont pertinents, tout ou une partie des coûts suivants du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un ouvrage :

Les coûts supportés par l'acheteur ou par d'autres utilisateurs, tels que :

- les coûts liés à l'acquisition ;
- les coûts liés à l'utilisation comme la consommation d'énergie et d'autres ressources;
- les frais de maintenance ;
- les coûts liés à la fin de vie comme les coûts de collecte et de recyclage.

Les coûts imputés aux externalités environnementales et liés au produit, au service ou à l'ouvrage pendant son cycle de vie, à condition que leur valeur monétaire puisse être déterminée et vérifiée. Ces coûts peuvent inclure le coût des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions polluantes ainsi que d'autres coûts d'atténuation du changement climatique. »

Au-delà des ambitions politiques, les spécialistes de la commande publique constatent que l'achat « vert » est une tendance de fond qui devrait encore s'intensifier cette année. Le développement durable et les performances environnementales sont identifiés comme une évolution incontournable qui va bousculer la commande publique dès 2020⁴.

Cette tendance est confirmée par les évolutions réglementaires récentes, notamment par la loi du 10 février 2020⁵ relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire⁶. Cette loi a un scope très large (consigne des bouteilles plastiques, gestion des déchets du secteur du bâtiment, gaspillage alimentaire, etc.), mais une partie concerne directement la commande publique⁷, par exemple l'article 55 : « À compter du 1^{er} janvier 2021, les services de l'État ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements, lors de leurs achats publics et dès que cela est possible, doivent réduire la consommation de plastiques à usage unique, la production de déchets et privilégient les biens issus du réemploi ou qui intègrent des matières recyclées en prévoyant des clauses et des critères utiles dans les cahiers des charges. Lorsque le bien acquis est un logiciel, les administrations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 300-2 du Code des relations entre le public et l'administration promeuvent le recours à des logiciels dont la conception permet de limiter la consommation énergétique associée à leur utilisation. »

Dans la pratique aujourd'hui, lorsque le Baromètre des achats responsables⁸ a posé la question en 2019 aux acheteurs sur quel était leur l'objectif principal en matière d'environnement, ils ont répondu qu'ils souhaitaient en priorité réduire leurs consommations (35 %) – y compris énergétiques (35 %) –, leur deuxième axe de réflexion était d'allonger la durée de vie des produits (19 %), et en troisième position d'acheter des produits éco-conçus (15 %). Ensuite viennent le recyclage (10 %) et la réutilisation/réparation (6 %).

4. « Livre Blanc : les dix tendances incontournables qui vont bousculer la commande publique dès 2020 », *La Gazette des Communes*, édition libre en ligne.

5. L. n° 2020-105, 20 févr. 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

6. www.vie-publique.fr/loi/268681-loi-lutte-contre-le-gaspillage-et-economie-circulaire

7. www.senat.fr/petite-loi-ameli/2019-2020/231.html

8. www.obsar.asso.fr/

Mises en perspective

Les considérations environnementales en hausse dans les marchés publics, l'exemple de ternum BFC

Sur la plateforme des marchés ternum BFC (voir encadré, p. 60), les acheteurs adhérents du groupement publient leurs marchés en indiquant s'ils y ont inclus des considérations environnementales.

On remarque une nette progression de quatre points d'augmentation des considérations environnementales dans les consultations publiées entre 2019 et 2015. La prise en compte des considérations environnementales dans les marchés publics rentre donc petit à petit dans la culture achats des collectivités territoriales, mais le phénomène reste encore marginal à l'échelle de l'ensemble des marchés passés sur le territoire (pas plus de 10 % des contrats).

Année	Nombre de consultations publiées	Dont nombre de consultations avec des considérations environnementales	%	Nombre de lots publiés	Dont nombre de lots avec des considérations environnementales	%
2019	4 629	382	8,3%	8 008	835	10,4%
2018	5 250	426	8,1%	9 475	875	9,2%
2017	5 065	307	6,1%	9 633	815	8,5%
2016	5 225	201	3,8%	8 892	573	6,4%
2015	4 914	200	4,1%	7 918	586	7,4%

Le GIP ternum BFC, opérateur public de solutions numériques

Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté (ternum BFC) est un groupement d'intérêt public (GIP) au service de l'intérêt général dans un univers complexe : celui de la numérisation des échanges, que tous les acteurs, et singulièrement les plus petits, n'ont pas les moyens de maîtriser.

Le GIP a été créé en 2008 par ses membres fondateurs que sont la région, l'État, les conseils départementaux de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Grâce à la péréquation apportée par ses membres fondateurs, ternum BFC propose à des coûts modestes des solutions pratiques et concrètes à ses adhérents : salle des marchés publics, dématérialisation des actes, portail de la donnée, système d'information géographique, sites web et services aux citoyens, outil RPG, etc.

Dans le cadre de son programme décennal « Ternum 2020-2030 », le GIP a réaffirmé sa vocation à l'accompagnement de proximité au plus proche des besoins des utilisateurs afin de servir trois missions principales :

- déployer des outils et services mutualisés ;
- valoriser les données publiques ;
- fournir du conseil et faciliter les projets numériques de ses adhérents.

L'évolution des pièces de marché : enjeux et difficultés

Dans son guide pour les acheteurs publics, *10 conseils pour réussir*, les services du ministère de l'Économie les encouragent à s'interroger systématiquement et très en amont de la procédure sur « la question de l'impact environnemental de l'achat et de la façon dont la réalisation du marché peut prendre en compte le développement durable »⁹.

D'ailleurs la recherche universitaire va même plus loin en constatant que pour mener une politique achat « verdissante », celle-ci n'aura un réel impact économique « que si le bien acquis est encore dans une phase amont de son développement, si l'acteur public détient des compétences faisant de lui un co-développeur potentiel »¹⁰, mais tout en veillant à ne pas biaiser ou limiter la concurrence pour autant.

Un jeu d'équilibriste pas toujours évident à tenir en pratique, d'autant plus que le devoir d'exemplarité est un axe fort de la culture des acheteurs professionnels du secteur public. Si la mise en concurrence est une bonne pratique, la course au systématique « prix le plus bas » peut être complètement contre-productive, notamment concernant les conditions environnementales de sélection des fournisseurs et d'exécution des marchés¹¹, d'où la promotion progressive du « mieux-disant environnemental ». Cependant, les chercheurs ont constaté que la mise en pratique de ce concept est

plutôt timide, par peur du contentieux ou d'accusation pour délit de favoritisme, si mal exprimé dans les pièces du marché (cahier des charges, clauses particulières et règlement de la consultation). D'autant plus que la législation n'est que peu incitative à ce sujet, malgré la prise de conscience grandissante des questions de développement durable par la société civile.

Au plus haut niveau, certains théoriciens se sont intéressés aux pratiques des services des achats de l'État et constaté que les marchés publics peuvent être un vecteur fort des politiques de développement durable, c'est-à-dire un instrument de l'État régulateur¹². Mais ce concept est souvent directement en contradiction avec l'objectif de performance exigé auprès des acheteurs de l'État, en tant que garants de la bonne utilisation des deniers publics.

Pour ce qui est plus particulièrement du segment de l'informatique, la tendance est de s'appuyer sur une rédaction minutieuse du cahier des charges. Par exemple en s'appuyant sur des écolabels reconnus et répandus (norme ISO 20400¹³, Ecolabel européen¹⁴, norme française NF X50-135-1). Aussi, les spécifications techniques des matériels informatiques peuvent préciser les seuils exigés concernant la consommation énergétique (en mode marche et en mode veille), le bruit, la durée de vie (garantie), la conception de l'appareil (matériaux utilisés) et l'emballage¹⁵.

9. « Acheteur public : 10 conseils pour réussir », conseil n° 2, www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/fascicule-10conseils-acheteurs-publics.pdf

10. Marty F., *Les clauses environnementales dans les marchés publics : perspectives économiques*, 2012, GREDEG.

11. Boy L., *Clauses sociales et environnementales et marchés publics en Europe*, 2010, GREDEG.

12. Cantillon G., « L'achat public durable, un outil au service de l'État régulateur », *RFAP* 2010, n° 134.

13. www.iso20400.org/

14. www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/achats-responsables-et-ecolabel-europeen_010324.pdf

15. Drezet É., *Les faces cachées de l'informatique : énergie et déchets*, 2006, CNRS-CRHEA.

Mises en perspective

Par ailleurs, l'analyse du coût total de possession de l'appareil informatique s'apprécie au regard des éléments suivants :

- le coût des matières premières ;
- le prix d'achat éventuel, les mensualités pour une location, les frais financiers ;
- les dépenses de mise en route (installation, formation, etc.) ;
- les dépenses de fonctionnement (fonction de l'usage prévu) ;
- les dépenses d'entretien régulier ;
- les dépenses liées à la sécurité et à la qualité ;
- les dépenses d'arrêt de fonctionnement (dépollution, démontage, etc.) ;
- les dépenses de retrait éventuel (reprise du matériel), ou la recette liée à la revente,
- les dépenses liées aux équipements et logiciels informatiques et aux conseils associés.

Enfin, le *sourcing* (c'est-à-dire l'étude du marché fournisseur en amont du lancement de la procédure d'achat) est une technique mise en avant dans le *Guide de l'achat public*¹⁵ comme étant une bonne façon d'évaluer la « capacité du fournisseur à répondre au besoin, notamment par rapport à sa démarche sociale et environnementale ». Le guide indique que si le premier objectif de la performance achat est le gain économique, il n'en reste pas moins quatre autres objectifs : l'accès des PME à la commande publique, la performance sociale, l'innovation et bien sûr la performance environnementale. À l'acheteur donc d'avoir le réflexe de questionner ses fournisseurs, entre-autres, sur ses mesures en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets, notamment électroniques.

Comme le résume la dernière enquête de l'observatoire des achats responsables¹⁶, en 2016, les acheteurs déclaraient comme freins à la mise en place et au développement des achats responsables le

manque d'indicateurs de mesure/référentiel clairs (42 %), puis des objectifs contradictoires (39 %) et enfin des contraintes budgétaires (35 %).

Zoom sur la Bourgogne Franche-Comté

En Bourgogne Franche-Comté, pour les adhérents du GIP ternum BFC ces difficultés sont d'autant plus marquées que la majorité des acheteurs sont les hommes et femmes-orchestres des petites mairies du territoire. Ce personnel, pierre angulaire du fonctionnement des communes rurales, n'a qu'un bagage limité dans le domaine complexe des achats publics. Mais les élus de ces communes sont de plus en plus sensibilisés aux questions environnementales et à l'impact de leurs achats sur le tissu économique local. C'est la raison pour laquelle le GIP ternum BFC, propose à ses adhérents une bibliothèque de dossiers de consultation des entreprises (DCE). Le DCE est le recueil des pièces de marché nécessaires au lancement d'un appel à concurrence pour un projet d'achat. Ces pièces portent, le cas échéant, les considérations environnementales de l'achat.

De façon très pragmatique, la bibliothèque de DCE permet à tout acheteur de rechercher par mot-clé en quelques clics des exemples de pièces de marchés. Ainsi l'acheteur peut facilement s'inspirer des dossiers rédigés par d'autres utilisateurs de la salle des marchés et gagner un temps précieux dans la rédaction de sa consultation. C'est aussi une bonne façon de conforter la sécurité juridique de sa rédaction en la confrontant avec d'autres marchés similaires. L'outil propose de faire des recherches ciblées sur la présence de considérations environnementales dans les marchés. Un acheteur peut ainsi spécifiquement chercher des exemples de mise en pratique de critères de développement durable dans un marché similaire au sien.

15. www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dae/doc/Guide_sourcing.pdf

16. www.obsar.asso.fr/

Aujourd'hui la bibliothèque propose plus de 5 150 exemples de DCE avec des considérations environnementales, dont 429 avec lieu d'exécution du marché se situant en Bourgogne Franche-Comté et 79 exemples de DCE sur le segment spécifique de l'informatique.

Par exemple, on retrouve directement en ligne le DCE de la CCI Bourgogne Franche-Comté qui a fait le choix, en 2019, pour un marché de location et de maintenance de photocopieurs, d'instaurer comme critère d'attribution les performances de la prestation en matière de protection de l'environnement (pondéré à 5 % du total de la notation). Ou encore l'exemple du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté qui, pour un accord-cadre

de matériel électrique en 2017, a choisi de mettre en avant l'appréciation de la politique de développement durable de l'entreprise dans le stockage, le conditionnement, le transport et le traitement des déchets (pondéré à 40 % de la notation technique de l'offre). Mais aussi l'exemple de l'agglomération de Sens dans l'Yonne qui, pour l'achat de consommables informatiques en 2019, a mis en avant la valeur environnementale de l'offre comme critère de sélection (à hauteur de 4 points sur 20) au côté du prix (16 points du 20). Autant d'exemples dont peuvent s'inspirer les « plus petits » pour commencer sereinement à inclure des considérations environnementales dans leurs achats. ■

La « green tech » dans le public : témoignages d'acheteur

Sébastien Maillard, Sylvie Mikolakczak et Pauline Petitjean travaillent à la direction des achats du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (CRBFC)¹⁷. Ils nous livrent leur point de vue sur les achats durables dans l'informatique et les technologies numériques.

Dans vos achats numériques/informatiques, l'insertion de considérations environnementales est-elle un réflexe/un objectif ? Ces considérations de développement durable s'inscrivent-elles ou non dans la stratégie achat de votre collectivité ?

Les achats responsables sont de plus en plus encouragés par notre direction, d'ailleurs nous avons tous suivi une formation au sujet des achats à responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Au-delà d'une simple sensibilisation les questions du développement durable, sont aussi bien impulsées par la direction des achats que demandées par les élus lors des commissions d'appels d'offres, par exemple.

De plus, c'est une tendance générale qui n'est pas simplement limitée à la direction des achats. La prise en compte de considérations environnementales dans les marchés est aussi un objectif et un réflexe directement exprimés par les autres directions du CRBFC, celles qui sont à l'origine de la demande d'achat. C'est une démarche des prescripteurs eux-mêmes qui les incluent dans leurs cahiers des charges sans que l'acheteur n'ait nécessairement besoin d'intervenir pour pousser le sujet.

17. Le CRBFC est membre fondateur du GIP ternum BFC, voir encadré, p. 60.

Mises en perspective

Lequel des trois types de considérations environnementales utilisez-vous le plus dans vos pièces de marchés : les spécifications techniques, les conditions d'exécution ou les critères d'attribution ?

En général, le plus simple est de faire porter les considérations environnementales directement dans le cahier des charges. Les spécifications techniques ont le mérite d'afficher clairement les exigences RSE du CRBFC. Concernant les conditions d'exécution, c'est plus délicat car il faut ensuite s'assurer de leur bonne application au cours de la vie du marché. Or, l'acheteur n'est pas forcément impliqué. Quant aux critères d'attribution, c'est aussi souvent utilisé pour mettre en avant les considérations environnementales d'un marché, mais dans des proportions marginales par rapport aux autres critères (quelques points seulement).

Par exemple, pour l'achat d'équipements informatiques, les conditions de recyclage du matériel obsolète étaient à la fois inscrites dans le cahier des charges et notées *via* les critères d'attribution. De même le niveau de consommation énergétique des équipements était un critère de la notation technique des offres par les fournisseurs. À prix égal, un équipement trop énergivore était pénalisé.

De la même façon, pour l'achat des ramettes de papier pour les imprimantes, le cahier des charges spécifiait comme exigence minimale que le papier soit 100 % recyclé. L'avantage ici est que la considération environnementale du marché est imposée, son application est donc certaine.

Un autre exemple, pour la collecte des déchets informatiques dans les lycées de la région, l'objet même du marché portant sur le recyclage du matériel, les considérations environnementales ont pu être inscrites assez facilement dans le contrat.

En somme, c'est à l'acheteur de se poser systématiquement la question sur comment inclure au mieux les considérations environnementales selon la forme, l'objet et la stratégie du marché qu'il a à traiter.

D'après votre expérience, « performance achats » et « achats responsables » sont-ils des concepts compatibles ?

De façon générale, nous observons que les produits ou services « verts » sont plus coûteux, mais les écarts ont clairement tendance à se réduire, en particulier sur le segment informatique. Il est de moins en moins rare qu'un mieux-disant par rapport à l'impact écologique d'un produit soit aussi le moins-disant au niveau du prix. Et si l'achat responsable est bien porté politiquement alors nous ne sommes jamais mis en porte-à-faux quant à la performance économique de l'achat.

Quelles sont, selon-vous, les difficultés principales d'un acheteur lorsqu'il souhaite mettre en place une démarche d'achat « vert » sur le segment numérique ?

Lors des commissions d'appel d'offres, les élus sont attentifs aux critères environnementaux mais ils regrettent que l'on soit le plus souvent sur des éléments déclaratifs. Comment s'assurer que le fournisseur applique bien ses promesses en matière de recyclage ? C'est souvent impossible à vérifier une fois le marché en cours d'exécution. Les considérations environnementales ne doivent pas exposer le marché à un risque d'irrégularité juridique. L'acheteur doit donc veiller à ce que ces clauses ne soient pas discriminantes ou qu'elles ne bloquent pas l'accès à certaines entreprises. D'autant plus que, sur le segment informatique, les fournisseurs n'hésitent pas à faire des recours. Mais, à ce jour, nous n'avons jamais eu à déplorer de contentieux à ce sujet ni de retour des fournisseurs qui auraient trouvé

un marché trop restrictif à cause de critères de développement durable dans le marché. D'ailleurs, nous constatons que les fournisseurs aussi sont sensibilisés à ces questions et ont parfaitement intégré cette tendance dans leur stratégie de développement. Nous n'avons jamais eu à déclarer une offre irrégulière car ne répondant pas aux exigences environnementales exigées au cahier des charges.

Un regret que l'on peut avoir parfois est que les critères environnementaux soient noyés au milieu des autres critères techniques de la notation de l'offre, souvent avec peu de points. Donc aujourd'hui même si la prise en compte des considérations environnementales tend à se généraliser, le poids de ces critères est trop faible pour réellement faire basculer l'attribution d'un marché.

Quelles sont les bonnes pratiques que vous conseillez aux acheteurs qui n'auraient pas encore fait le pas d'insérer des clauses environnementales dans leurs marchés du segment numérique ?

Intégrer ces questions dès l'étape du *sourcing*. Bien connaître l'état du marché sur ce qui existe en matière d'écoconception des produits informatiques, de recyclage, d'amélioration des performances de consommation énergétique est un bon point de départ. Ensuite, il faut que ça devienne un réflexe. L'intégration de considérations environnementales doit être une question systématique que se pose l'acheteur. À lui ensuite d'apporter son savoir-faire pour l'intégrer au mieux lorsque c'est pertinent.

Lorsque c'est possible se référer à des normes ou à des caractéristiques arithmétiques pour sécuriser les critères de notation en lien avec le développement durable. Ça facilite l'analyse et ça rassure les plus sceptiques. Il ne s'agit pas de faire des achats responsables simplement pour avoir bonne conscience mais bien d'utiliser les considérations environnementales comme un levier de la performance achats. Par exemple, en analysant le coût complet d'un produit en incluant sa consommation d'énergie ou en s'appuyant sur des normes reconnues comme la directive européenne sur le recyclage des déchets EEE (équipements, électriques et électroniques), la directive européenne RoHS visant à limiter l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électroniques, le règlement européen REACH pour la transparence des composants chimiques, mais aussi les labels Energy star pour les économies d'énergie ou les normes NF, PEFC, FSC pour une gestion durable des forêts. Aussi, autoriser les variantes est une bonne façon d'inciter les fournisseurs à être force de proposition quant à l'amélioration de l'empreinte carbone de leurs produits. Enfin, attention à ne pas tomber dans l'excès inverse. Il revient à l'acheteur d'analyser le contexte du marché et de prévoir des considérations environnementales uniquement lorsque celles-ci sont pertinentes. Il faut qu'elles aient une véritable valeur ajoutée au contrat. Si le *sourcing* démontre qu'il n'y a pas d'utilité à ce stade à les inclure dans un marché alors mieux vaut s'abstenir. Les inclure par simple effet d'affichage peut être contre-productif et exposer le marché à un recours.



Pour aller plus loin

- Les recommandations du WWF pour un numérique responsable : www.wwf.fr/projets/numerique-responsable
- Les achats responsables au sein de la direction des achats de l'état (DAE) : www.economie.gouv.fr/dae/achats-responsables
- Les recommandations de l'Ademe pour passer le cap de l'achat responsable : <https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/organiser-demarche-environnementale/dossier/optimiser-achats/achats-responsables>
- Et sa boîte à outils pratiques de l'achat responsable : www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/organiser-demarche-environnementale/dossier/boite-a-outils-achats-responsables/sensibilisation-achats



Interview de Patrick Molinoz réalisée par Elise Marceau.
Durée : 12 minutes.



Diffusée le 8 octobre à 11h et 19h dans l'émission InfoMag.

Commande publique : des grands opérateurs du numérique public s'associent

Publié le 09/10/2020 • Par [Alexandra Caccivio](#) • dans : [Actu juridique](#), [actus experts technique](#), [France](#)



peshkova - Adobestock

Les groupements d'intérêt public Territoires Numériques et Maximilien, qui comptent ensemble plus de 2000 adhérents (essentiellement des collectivités locales à qui ils proposent des services numériques mutualisés), ont signé un partenariat. Une première qui vise à partager les expertises et à mutualiser les investissements. Territoires Numériques et Maximilien font un appel

du pied pour que d'autres les rejoignent.

Patrick Molinoz, président du groupement d'intérêt public (GIP) Territoires Numériques en Bourgogne Franche-Comté, et Jean-François Legaret, président du GIP Maximilien en Ile-de-France, ont signé le 8 octobre une convention de coopération. Les deux acteurs de l'e-administration, qui fournissent à leurs adhérents des services numériques mutualisés, constituent ainsi « une alliance stratégique entre la région capitale la plus urbaine de France et une des régions les plus rurales de ce pays », souligne Patrick Molinoz.

Ensemble, les deux partenaires « pèsent » dans le paysage. Maximilien compte 350 adhérents – dont un nombre important de grandes collectivités – qui “passent les plus gros volumes” de marchés publics (11 milliards d'euros signés en 2019).

Territoires Numériques BFC, à l'inverse, compte 1750 adhérents, mais 95% d'entre eux comptent moins de 3 500 habitants. Il emploie 22 personnes, pour 9 au sein du GIP francilien. Le budget de TerNum s'élève à 5,9 millions d'euros ; celui de Maximilien à 1,8 million d'euros. Et en 2019, TerNum a investi 2 millions d'euros et Maximilien 810 000 euros.

Des premiers projets en commun

Cette alliance concorde avec les principes fondateurs des deux GIP. « Les deux partenaires s'engagent à coordonner et mutualiser, chaque fois qu'ils l'estimeront souhaitable, leurs phases de développement et études sur les services numériques communs de leur plateforme pour en réduire les coûts de procédure d'achat, d'investissement et de maintenance des applicatifs », indique en effet la convention.

« Nous avons déjà cofinancé des développements sur la salle des marchés, souligne Daniel Coissard, directeur de Maximilien, pour une messagerie sécurisée plus performante que celle qui existait. ” Nous avons réussi en parlant d'une même voix à engager l'éditeur à travailler en priorité sur ce projet » et, mieux, à ce qu'il investisse aux côtés des GIP, ajoute Juliette Kurtzmann, directrice adjointe de Territoires Numériques BFC. La convention permettra de « continuer sur cette lancée ». Parmi les projets : le co-développement de certains connecteurs « très coûteux » (« pour connecter par exemple l'outil signature des marchés et l'outil salle des marchés »).

Le partage d'expertise

C'est le deuxième axe du partenariat : les deux GIP souhaitent partager leur expertise. « Nous avons de petites équipes, souligne Patrick Molinoz. On ne peut pas tout faire et chacun a fait des choix de spécialisation, au gré des demandes de nos partenaires. Nous avons tout intérêt, pour bien dépenser l'argent public, à partager nos avancées. ” Nous avons beaucoup travaillé sur les achats pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de rupture dans la chaîne » – depuis le sourcing, la passation du marché, la phase d'attribution, le suivi de l'exécution du contrat par l'entreprise et ses sous-traitants jusqu'à la réception de la première facture sur Chorus Pro, illustre Daniel Coissard. « De notre côté, explique Juliette Kurtzmann, nous avons beaucoup travaillé avec le conseil régional » sur la stratégie de gestion de la donnée. « Nous accompagnons par exemple nos adhérents pour qu'ils s'approprient les données dont ils sont producteurs, avec des outils comme focus marchés qui leur fournit un tableau de bord des données essentielles des marchés publics. »

Cette convention n'est qu'une première étape, avance Patrick Molinoz. « Je souhaite qu'on se tourne vers d'autres GIP ou syndicats mixtes – comme Megalis en Bretagne » avec lequel TerNum et Maximilien ont déjà conduit des projets communs.



Partenariat stratégique entre la Bourgogne-Franche-Comté et l'Ile-de-France

LUNDI 12 OCTOBRE 2020 - 13:31 | VALENTIN GOETHALS

#dématisation #mutualisation #transformation numérique

Les lecteurs de Paroles d'Elus connaissent bien les GIP Territoires Numériques BFC et Maximilien (Ile-de-France). De fait, nous avons eu l'occasion à de nombreuses reprises, de mettre en avant les initiatives de ces deux organisations dans le champ du numérique. Nouvelle étape jeudi dernier avec la signature d'un partenariat aussi novateur que stratégique entre la Bourgogne-Franche-Comté et l'Ile-de-France. L'objectif ? Améliorer les services et l'accompagnement des collectivités...

Un partenariat gagnant pour les 2100 adhérents

L'un a dépassé les 1750 adhérents en septembre dernier, l'autre les 350 (parmi lesquels la ville de Paris et la Région Ile-de-France). Le premier a pour mission de publier en moyenne 5 200 marchés publics chaque année, le second 11 000. L'un a télétransmis plus de 200 000 actes juridiques et pièces comptables l'an dernier quand l'autre gère un portail permettant de rendre visible 80% des appels d'offres franciliens. C'est quelques chiffres suffisent à démontrer l'importance croissante qu'ont pris ces deux opérateurs publics régionaux de services numériques.

Pourquoi avoir lancé ce partenariat ?

Comme l'ont expliqué Jean François Legaret, Président du GIP Maximilien et Patrick Molinoz, Président du GIP Territoires Numériques BFC, l'objectif de ce partenariat, qui est une première nationale, est double. Il s'agit en effet pour les élus, à la fois d'initier un mouvement de collaboration mais aussi de formaliser concrètement des actions communes. D'un point de vue opérationnel il doit permettre concrètement, d'optimiser la dépense publique et de capitaliser sur les meilleures pratiques des deux Groupements d'intérêt Public.

Trois domaines d'application

Pour animer ce partenariat et planifier les actions, les deux GIP se réuniront régulièrement en comité de pilotage. Il est aussi déjà prévu que des concertations aient lieu, une à deux fois par an, avec leurs partenaires industriels communs en vue de commander des évolutions sur les services déjà proposés, à l'instar des marchés publics électroniques, de l'hébergement technique, du socle des identités, de la bibliothèque de DCE, ou encore de l'i-parapheur pour n'en citer que quelques-uns. Comme l'on rappelé les élus « notre expérience et nos compétences réciproques sont de véritables atouts pour mener à bien des projets communs d'ingénierie autour de trois domaines d'application, à savoir la transformation numérique des collectivités, la commande publique et l'achat responsable et enfin les données publiques ouvertes ».

Un partenariat pas si étonnant que cela...

Le principe de mutualisation est-il l'un des leviers de ce partenariat ? De toute évidence oui. Pour Patrick Molinoz, en effet « la mutualisation des moyens (infrastructures, ressources, outils) est un des principes fondateurs du GIP TerNum BFC, de même que l'optimisation des dépenses pour le développement de services publics numériques pour nos 1 750 adhérents. C'est autour de ces deux principes communs et partagés avec le GIP Maximilien que les échanges entre nos deux structures se sont noués au plan technique. Nous franchissons aujourd'hui une étape en formalisant cette coopération au travers de cette convention de partenariat. C'est à mon sens un premier pas important qui pourra conduire à d'autres partenariats. »

Une complémentarité recherchée

Côté Maximilien, son Président Jean François Legaret a souligné lors de la signature que les deux « GIP ont eu, jusqu'à présent, des activités parallèles mais avec des objectifs très proches. La mutualisation de nos moyens repose sur cette solidarité, cette complémentarité, sur les méthodes et les valeurs que nous partageons ». Et de conclure que « le GIP Maximilien sera heureux de faire partager son expérience, reconnue par l'Etat, par les acheteurs publics franciliens et les entreprises dans le domaine des achats responsables. »

08/10/2020 16:22

NUMÉRIQUE : Partenariat entre la Bourgogne-Franche-Comté et l'Île-de-France



Présidé par Patrick Molinoz, le GIP Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté a signé ce jeudi 8 octobre un partenariat stratégique avec son équivalent d'Île-de-France, le GIP Maximilien. Une signature électronique comme il se doit.

Les GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté et Maximilien signent un partenariat stratégique et opérationnel

Patrick Molinoz, Président du GIP Territoires Numériques BFC et Jean-François Legaret, Président du GIP Maximilien IDF ont signé [par visioconférence, distanciation oblige], une convention de coopération entre deux opérateurs numériques publics régionaux de premier plan. L'objectif de cette première nationale est double : d'abord initier un mouvement de collaboration entre acteurs régionaux publics du numérique et ensuite formaliser des actions communes opérationnelles.

Du point de vue stratégique ce partenariat concrétise ainsi la volonté de renforcer l'expertise numérique publique régionale à l'échelle inter-régionale. Il s'agit de tisser des liens entre les deux GIP dont la vocation est de mutualiser des expertises numériques de haut niveau, à l'échelle des Régions, en faveur d'une meilleure appropriation des usages numériques par l'ensemble de leurs adhérents.

D'un point de vue opérationnel il s'agit tout à la fois d'optimiser la dépense publique et de capitaliser sur les meilleures pratiques des deux Groupements d'intérêt Public.

Les deux opérateurs publics régionaux de services numériques font de leurs expériences et compétences réciproques de véritables atouts pour mener à bien des projets communs d'ingénierie autour de trois domaines d'application :

- La transformation numérique des collectivités,
- La commande publique et l'achat responsable
- Les données publiques ouvertes

« La mutualisation des moyens (infrastructures, ressources, outils) est un des principes fondateurs du GIP TerNum BFC, de même que l'optimisation des dépenses pour le développement de services publics numériques pour nos 1.750 adhérents, souligne Patrick MOLINOZ, Président du GIP Territoires Numériques BFC. C'est autour de ces deux principes communs et partagés avec le GIP Maximilien que les échanges entre nos deux structures se sont noués au plan technique. Nous franchissons aujourd'hui une étape en formalisant cette coopération au travers de cette convention de partenariat. C'est à mon sens un premier pas important qui pourra conduire à d'autres partenariats. »

« Nos deux GIP ont eu, jusqu'à présent, des activités parallèles mais avec des objectifs très proches. La mutualisation de nos moyens repose sur cette solidarité, cette complémentarité, sur les méthodes et les valeurs que nous partageons. Le GIP Maximilien, explique son Président Jean-François Legaret, sera heureux de faire partager son expérience, reconnue par l'Etat, par les acheteurs publics franciliens et les entreprises dans le domaine des achats responsables. »

Pour animer ce partenariat et planifier les actions les deux GIP se réuniront périodiquement en comité de pilotage et se concerteront également, une à deux fois par an, avec leurs partenaires industriels communs (Worldline, Atexo, Libriciel Scop, Atol CD...) en vue de commander des évolutions sur les services qu'ils ont en commun : marchés publics électroniques, hébergement technique, socle des identités, bibliothèque de DCE, i-parapheur, GED, Hélios, SLOW2, Pastell, Asal@e.

En améliorant la performance des services et en mutualisant les coûts de développement et d'acquisition, cette démarche concertée de TerNum et Maximilien profitera à tous les adhérents, en Bourgogne-Franche-Comté comme en Ile-de-France. Des outils d'information et d'accompagnement communs pourront leur être proposés à terme : webinaires, MOOCs, ressources documentaires...

Lors de la séance de signature Patrick Molinoz et Jean-François Legaret ont confirmé leur volonté de contribuer, par des échanges entre leurs équipes respectives ainsi que le partage de moyens financiers et techniques, à la réussite de cette coopération interrégionale, totalement inédite.

L'enjeu primordial de cette convention, comme ils l'ont rappelé, est d'accompagner leurs adhérents (1.750 pour TerNum, 350 pour Maximilien) ainsi que toutes les parties prenantes (citoyens, entreprises, associations) dans leurs démarches et projets de transition numérique.

Le GIP Territoires Numériques www.ternum-bfc.fr est une structure de mutualisation, à but non lucratif, créée en 2008 et portée par 6 membres fondateurs (Région Bourgogne-Franche-Comté, Etat, Départements de la Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne), dont l'engagement financier permet le déploiement d'une expertise numérique, unique en France.

Au service de ses adhérents (1.750) TerNum porte trois missions principales : déployer des outils et des services numériques mutualisés adaptés à la taille de ses adhérents, leur fournir du conseil et les accompagner dans leurs projets numériques, valoriser les données publiques.

Depuis juin 2019, le GIP co-anime la mission régionale pour la médiation numérique, dénommée MedNum BFC, dont la vocation est de préfigurer une plateforme régionale d'inclusion numérique au profit des publics en difficulté afin de leur apporter des services numériques concrets et adaptés.

Le GIP Maximilien www.maximilien.fr est un Service public mutualisé initié en matière d'e-administration. Il a pour mission d'accompagner les entités publiques à répondre à leurs obligations réglementaires concernant les marchés publics : réponse dématérialisée obligatoire, signature électronique et ouverture des données essentielles de marchés et à proposer des services d'E-administration basés sur l'interopérabilité, la sécurité et l'innovation.

Reconnu comme un acteur clef de l'achat public et de l'e-administration, le GIP Maximilien fédère aujourd'hui près de 350 acheteurs publics, de toutes tailles (région Ile de France, départements, communes, EPCI, des syndicats, centrales d'achat, associations etc.) et de natures juridiques très différentes (Collectivités, Bailleurs, Etablissements de santé, SEM, GIP...). Il est également le Réseau Francilien des Achats responsables en portant une mission sur le développement des Clauses sociales dans les marchés publics, dans le cadre notamment de la mise en place des grands projets (Grand Paris Express, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024) et accompagnera également ses membres sur leurs projets d'achats circulaires et environnementaux dès 2021.



Les GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté et Maximilien signent un partenariat stratégique et opérationnel



08 octobre 2020

Patrick Molinoz, Président du GIP Territoires Numériques BFC et Jean-François Legaret, Président du GIP Maximilien IDF ont signé [par visioconférence, distanciation oblige], une convention de coopération entre deux opérateurs numériques publics régionaux de premier plan. L'objectif de cette première nationale est double : d'abord initier un mouvement de collaboration entre acteurs régionaux publics du numérique et ensuite formaliser des actions communes opérationnelles.

Info+ :



Le GIP Territoires Numériques www.ternum-bfc.fr est une structure de mutualisation, à but non lucratif, créée en 2008 et portée par 6 membres fondateurs (Région Bourgogne-Franche-Comté, Etat, Départements de la Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne), dont l'engagement financier permet le déploiement d'une expertise numérique, unique en France.

Au service de ses adhérents (1.750) TerNum porte trois missions principales : déployer des outils et des services numériques mutualisés adaptés à la taille de ses adhérents, leur fournir du conseil et les accompagner dans leurs projets numériques, valoriser les données publiques.

Depuis juin 2019, le GIP co-anime la mission régionale pour la médiation numérique, dénommée MedNum BFC, dont la vocation est de préfigurer une plateforme régionale d'inclusion numérique au profit des publics en difficulté afin de leur apporter des services numériques concrets et adaptés.

- . 1.750 adhérents (au 1er septembre 2020)
- . 5.200 marchés publics publiés en moyenne chaque année
- . 36.000 entreprises inscrites sur la salle des marchés
- . Plus de 200.000 actes juridiques et pièces comptables télétransmis par an
- . Plus de 6.500 interventions réalisées en 2019 (assistance sur site et téléphonique) et plus de 760 personnes formées.
- . Plus de 600 sites web livrés
- . 7960 fiches de données, en ligne sur le portail IDÉO BFC.

Du point de vue stratégique ce partenariat concrétise ainsi la volonté de renforcer l'expertise numérique publique régionale à l'échelle inter-régionale. Il s'agit de tisser des liens entre les deux GIP dont la vocation est de mutualiser des expertises numériques de haut niveau, à l'échelle des Régions, en faveur d'une meilleure appropriation des usages numériques par l'ensemble de leurs adhérents.

D'un point de vue opérationnel il s'agit tout à la fois d'optimiser la dépense publique et de capitaliser sur les meilleures pratiques des deux Groupements d'intérêt Public.

Les deux opérateurs publics régionaux de services numériques font de leurs expériences et compétences réciproques de véritables atouts pour mener à bien des projets communs d'ingénierie autour de trois domaines d'application :

- La transformation numérique des collectivités,
- La commande publique et l'achat responsable
- Les données publiques ouvertes



« La mutualisation des moyens (infrastructures, ressources, outils) est un des principes fondateurs du GIP TerNum BFC, de même que l'optimisation des dépenses pour le développement de services publics numériques pour nos 1.750 adhérents, souligne Patrick MOLINOZ, Président du GIP Territoires Numériques BFC. C'est autour de ces deux principes communs et partagés avec le GIP Maximilien que les échanges entre nos deux structures se sont noués au plan technique. Nous franchissons aujourd'hui une étape en formalisant cette coopération au travers de cette convention

de partenariat. C'est à mon sens un premier pas important qui pourra conduire à d'autres partenariats. »

« Nos deux GIP ont eu, jusqu'à présent, des activités parallèles mais avec des objectifs très proches. La mutualisation de nos moyens repose sur cette solidarité, cette complémentarité, sur les méthodes et les valeurs que nous partageons.

Le GIP Maximilien, explique son Président Jean-François Legaret, sera heureux de faire partager son expérience, reconnue par l'Etat, par les acheteurs publics franciliens et les entreprises dans le domaine des achats responsables. » Pour animer ce partenariat et planifier les actions les deux GIP se réuniront périodiquement en comité de pilotage et se concerteront également, une à deux fois par an, avec leurs partenaires industriels communs (Worldline, Atexo, Libriciel Scop, Atol CD...) en vue de commander des évolutions sur les services qu'ils ont en commun : marchés publics électroniques, hébergement technique, socle des identités, bibliothèque de DCE, i-parapheur, GED, Hélios, SLOW2, Pastell, Asal@e.

En améliorant la performance des services et en mutualisant les coûts de développement et d'acquisition, cette démarche concertée de TerNum et Maximilien profitera à tous les adhérents, en Bourgogne-Franche-Comté comme en Ile-de-France. Des outils d'information et d'accompagnement communs pourront leur être proposés à terme : webinaires, MOOCs, ressources documentaires...





Le GIP Maximilien

www.maximilien.fr est un Service public mutualisé initié en matière d'e-administration. Il a pour mission d'accompagner les entités publiques à répondre à leurs obligations réglementaires concernant les marchés publics : réponse dématérialisée obligatoire, signature électronique et ouverture des données essentielles de marchés et à proposer des services d'E-administration basés sur l'interopérabilité, la sécurité et l'innovation.

Reconnu comme un acteur clef de l'achat public et de l'e-administration, le GIP Maximilien fédère aujourd'hui près de 350 acheteurs publics, de toutes tailles (région Ile de France, départements, communes, EPCI, des syndicats, centrales d'achat, associations etc.) et de natures juridiques très différentes (Collectivités, Bailleurs, Etablissements de santé, SEM, GIP...). Il est également le Réseau

Francilien des Achats responsables en portant une mission sur le développement des Clauses sociales dans les marchés publics, dans le cadre notamment de la mise en place des grands projets (Grand Paris Express, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024) et accompagnera également ses membres sur leurs projets d'achats circulaires et environnementaux dès 2021.

- . 350 adhérents (au 1er septembre 2020).
- . 82.000 comptes utilisateurs.
- . 11.000 consultations publiées en moyenne chaque année.
- . 80% des appels offres franciliens sont visibles sur le portail d'avis grâce à des partenariats.
- . 15% des marchés publiés possèdent au moins une clause sociale ou environnementale.
- . 55.000 entreprises inscrites sur le profil acheteur Maximilien avec en moyenne 7.000 réponses électroniques chaque mois hors période crise sanitaire.
- . 11 Milliards d'euros de contrats entre les collectivités et les entreprises en 2019.

Lors de la séance de signature Patrick Molinoz et Jean-François Legaret ont confirmé leur volonté de contribuer, par des échanges entre leurs équipes respectives ainsi que le partage de moyens financiers et techniques, à la réussite de cette coopération interrégionale, totalement inédite.

L'enjeu primordial de cette convention, comme ils l'ont rappelé, est d'accompagner leurs adhérents (1.750 pour TerNum, 350 pour Maximilien) ainsi que toutes les parties prenantes (citoyens, entreprises, associations) dans leurs démarches et projets de transition numérique.

Le site IDÉO veut fédérer la donnée de Bourgogne-Franche-Comté

DATA il y a 1 jour - par Thibault DUMAS

Lancé en avril par la région Bourgogne-Franche-Comté et l'État, ce site internet s'adresse aux entreprises, collectivités locales et grand public. Il entend compiler toutes les données du territoire pour une utilisation immédiate.



« Le portail IDÉO, c'est le portail des portails. C'est un agrégateur de données et de documents provenant de portails déjà existants, d'autres institutions ou d'autres organismes » délimite Luc Le Thorel, responsable données et système d'information géographique à la région Bourgogne-Franche-Comté. Le [site internet](#) a ouvert le 1^{er} avril dernier et est accessible gratuitement à tous, particuliers, entreprises, acteurs publics... On compte déjà 2 281 utilisateurs inscrits sur la plate-forme, dont un peu plus de la moitié appartiennent aux deux dernières catégories. De l'autre côté, quelque 33 organismes, pour l'heure, ont déjà alimenté la plate-forme avec plus de 8 000 fiches de données sur les principes du « moissonnage » et de « l'interopérabilité ».

Les jeux de données ou documents sont classés en 14 catégories "d'Administration et action publique" à "Social santé et sport". « Le but est de recenser les données existantes en région, favoriser leur circulation, leur partage et leur exploitation et faire connaître et valoriser ce patrimoine » poursuit Luc Le Thorel, à l'occasion des premiers Ateliers virtuels de la donnée et de la connaissance, qui se tiennent en virtuel du 1^{er} au 3 décembre. Quelques exemples d'utilisation : visualisation des zonages réglementaires sur une communauté de communes, optimisation de l'implantation d'une antenne relais sur une commune, création d'une carte interactive d'une réserve naturelle, etc.

Le second volet du travail d'IDÉO est la formation. « Il faut souligner l'enjeu de l'apprentissage numérique sur la donnée, pour qu'elle se diffuse à tous les acteurs, publics notamment » explique Maud Bessagnet, responsable du dispositif dans une équipe qui compte trois personnes. 21 sessions de formation avaient déjà eu lieu en 2019 avec 179 participants. Plus largement, 386 personnes ont été touchées par les différentes actions d'animation. À noter, IDÉO est copiloté depuis l'origine par les services de l'État (SGAR et DREAL), la région Bourgogne-Franche-Comté et le groupement d'intérêt public Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté.

Ateliers virtuels de la donnée et de la connaissance

en Bourgogne-Franche-Comté

1^{er}, 2 et 3 décembre 2020



Bourgogne-Franche-Comté] Trois jours d'ateliers virtuels à ne (surtout) pas rater

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 - 17:32 | VALENTIN GOETHALS

Piloté par l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le GIP Territoires Numériques BFC, IDÉO BFC est un outil unique en son genre. Depuis sa création en 2016 il investit et rend concret le champ de la donnée ouverte grâce à son portail de la donnée et de la connaissance. Du 1 au 3 décembre prochain, différents ateliers virtuels vous sont proposés pour passer maître dans l'art (et dans l'ère) de l'Open Data.

Trois jours pour tout comprendre

Chaque année, IDÉO BFC propose à ses adhérents et aux curieux, différentes journées de rencontre autour de sujets d'actualité liés aux données et à la connaissance. S'adaptant aux contraintes liées à la crise sanitaire, c'est sous un format 100% digital que se dérouleront les 1,2 et 3 décembre, les prochains ateliers du Portail de la donnée et de la connaissance.

Prendre le temps de se former à la donnée

Evolution du nombre d'habitants, information sur la qualité de l'air, atlas des sites touristiques, recensement des zones d'activités, cartographie des documents d'urbanisme, localisation des zones de captage, voilà autant d'exemples de données propres à chaque territoire... Malgré une prise de conscience croissante de leurs valeurs, elles n'en restent pas moins toujours aussi difficiles à trouver et à utiliser. C'est trois jours d'ateliers doivent justement vous permettre de devenir un as de la donnée.

Au programme, des cas concrets d'utilisation

Ces trois jours d'ateliers seront concrètement l'occasion de s'arrêter sur des cas concrets d'utilisation et de découvrir les évolutions du nouveau portail de IDÉO BFC. Il sera en effet possible de découvrir ainsi comment accéder simplement aux données en Bourgogne-Franche-Comté. Retrouvez ici le [programme de cet événement](#) et ainsi que le [lien pour vous inscrire](#).



Les Ateliers virtuels de la donnée et de la connaissance en Bourgogne-Franche-Comté



Découvrez le nouveau portail IDÉO BFC Porte d'entrée unique pour explorer les données et partager la connaissance produites en région



<https://ideo.ternum-bfc.fr/>

- IDÉO BFC (Informations et Données Ouvertes en Bourgogne Franche-Comté) est un dispositif partenarial dédié au partage des données et de la connaissance en Bourgogne-Franche-Comté.

Il est piloté par l'Etat (SGAR et DREAL BFC), la Région Bourgogne-Franche-Comté et le GIP Territoires Numériques BFC.

- IDÉO BFC est un dispositif d'acquisition, de mutualisation et de partage de données né en 2007 sous le nom de GéoBourgogne et présent depuis 2016 sous son nom actuel sur l'ensemble du territoire de Bourgogne Franche-Comté.

- IDÉO BFC a pour mission la mise en réseau d'acteurs, le développement des usages et de la connaissance, le partage et la diffusion de données ; il est au service des producteurs et des utilisateurs de la connaissance des territoires que sont les observatoires, les autorités publiques, les porteurs de projets divers et variés, et dans une moindre mesure du grand public.

- Ce dispositif est financé dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région. IDÉO BFC est co-piloté par l'Etat par le biais du SGAR et de la DREAL, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et le GIP Territoires Numériques BFC.

>Programme <https://bit.ly/2IPFRx9>

>Inscription en ligne <https://bit.ly/2UIYniT>

Du 01 décembre au 03 décembre 2020 à Dijon

Evolution du nombre d'habitants, information sur la qualité de l'air, atlas des sites touristiques, recensement des zones d'activités, cartographie des documents d'urbanisme, localisation des zones de captage, jamais autant de données n'ont été produites sur votre territoire. Mais pourtant elles sont toujours aussi difficiles à trouver et à utiliser.

En Bourgogne-Franche-Comté, il existe désormais une entrée unique : le portail de la donnée et de la connaissance IDÉO BFC. Venez donc le découvrir lors d'ateliers virtuels qui auront lieu les 1er, 2 et 3 décembre ! A partir de cas concrets d'utilisation et à travers les évolutions de son nouveau portail, IDÉO BFC présentera la simplicité d'accès aux données et connaissances disponibles en Bourgogne-Franche-Comté.

Cet évènement est organisé avec les pilotes de la Stratégie Régionale de la Connaissance (Région, Etat, Insee) et Territoires Numériques BFC.

Les 1er, 2 et 3 décembre 2020 en visioconférence PROGRAMME

Les premiers ateliers virtuels (7 ateliers de 30 minutes chacun) et la séquence d'introduction « IDÉO BFC, c'est quoi au juste » sont ouverts à tous publics, gratuitement. Ils auront lieu en visioconférence les matins du mardi 1er, mercredi 2 et jeudi 3 décembre : à partir de cas concrets d'utilisation et à travers les évolutions de son nouveau portail, IDÉO BFC présentera la simplicité d'accès aux données et connaissances disponibles en Bourgogne-Franche-Comté. Cet évènement est organisé avec les pilotes de la Stratégie Régionale de la Connaissance (Région, Etat, Insee) et Territoires Numériques BFC. Voir pages 2 et 3 de cette invitation le programme détaillé de l'évènement ainsi que ses intervenants. Programme en téléchargement et lien pour l'inscription [en ligne](#)

MARDI 1er DECEMBRE 9h30 - Ouverture des ateliers : IDÉO BFC, c'est quoi au juste ? 10h15 - Atelier 1 | Menons l'enquête ! Où sont les données pour optimiser la localisation d'une antenne relais ? 11h00 - Atelier 2 | Tous dans le même bateau ! Informer, s'informer, pour développer une connaissance partagée en Bourgogne-Franche-Comté

MERCREDI 2 DECEMBRE 10h00 - Atelier 3 | Même confiné, prenez l'air et diffusez au-delà du kilomètre ! L'exemple avec ATMO BFC (sur la qualité de l'air. 11h00 - Atelier 4 | Au secours, où sont passées mes adresses ? Ne restez pas dans l'impasse, on vous accompagne pour mettre à jour vos adresses !

JEUDI 3 DECEMBRE 9h30 - Atelier 5 | Masquez ce qui doit l'être, diffusez en sécurité vos données protégées. L'exemple des données de captage d'eau potable à des utilisateurs autorisés. 10h15 - Atelier 6 | Le dessous de vos cartes ! Accédez aux données IGN. 11h00 - Atelier 7 | Une carte dynamique dans mon site internet ? C'est possible ! L'exemple du site web du Parc Naturel Régional du Morvan.

Ateliers virtuels de la donnée et de la connaissance 1er, 2 et 3 décembre 2020 LES INTERVENANTS



LUC LE THOREL
Responsable Données/SIG



Pierre ADAMI
Chargé de mission Modernisation et Simplification de l'action de l'Etat



Marie-Christine BOIS
Cheffe du département Connaissance



Thomas BAGOT
Chargé d'étude en gestion et valorisation de données



Sophie CLAIRET
Chargée de déploiement Bases Adresses Locales ANCT



Vincent LIEBARD
Délégué Régional Bourgogne-Franche-Comté



Céline DAVOT
Chargée de mission SIG Observatoire - Centre de Ressources

Ateliers virtuels du Portail de la donnée et de la connaissance organisés par IDÉO BFC

Évolution du nombre d'habitants, information sur la qualité de l'air, atlas des sites touristiques, recensement des zones d'activités, cartographie des documents d'urbanisme, localisation des zones de captage... jamais autant de données n'ont été produites sur votre territoire. Mais pourtant elles sont toujours aussi difficiles à trouver et à utiliser.

Ateliers virtuels de la donnée et de la connaissance

en Bourgogne-Franche-Comté

1^{er}, 2 et 3 décembre 2020

PROGRAMME



Événement en ligne gratuit
Inscription obligatoire



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



En Bourgogne-Franche-Comté, il existe désormais une entrée unique : **le portail de la donnée et de la connaissance IDÉO BFC.**

Venez donc le découvrir lors d'**ateliers virtuels** qui auront lieu les **1er, 2 et 3 décembre !**

A partir de cas concrets d'utilisation et à travers les évolutions de son nouveau portail, IDÉO BFC présentera la simplicité d'accès aux données et connaissances disponibles en Bourgogne-Franche-Comté.

Cet événement est organisé avec les pilotes de la Stratégie Régionale de la Connaissance (Région, Etat, Insee) et Territoires Numériques BFC.

Voici le programme de cet événement et le lien pour vous inscrire.

Ils nous étonnent

En Bourgogne-Franche-Comté, la commande publique intelligible à tous

Avec Focus marchés, le groupement d'intérêt public (GIP) Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté (BFC), grâce à un système de graphiques, d'indicateurs, de tri et de classements, permet à chacun de connaître et de comprendre comment s'opère la commande publique sur le territoire de la région BFC. Et, si besoin, de pousser loin dans sa recherche.

Par **François Barrot**, journaliste

Finis les tableaux de chiffres incompréhensibles et les notes de synthèse qui n'en finissent plus ! Le groupement d'intérêt publics (GIP) Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté (BFC), qui a réalisé l'outil Focus marchés¹, a réussi à rendre les chiffres de la commande publique intelligibles au premier coup d'œil ! L'exploit se traduit par le fait que les données des marchés publics passés à l'échelle de la région (collectivités, hôpitaux, etc.) y sont présentées sous forme d'indicateurs clés (nombre de contrats, montants, etc.), de graphiques (répartition services/travaux, identité des fournisseurs, etc.) et de tableaux très parlants (listes des titulaires, des acheteurs). Bref, l'occasion de saisir immédiatement les grandes lignes de la dépense publique globale réalisée par un ensemble de quelque 1 700 acheteurs publics (1 949 contrats au cours des douze derniers mois, pour un montant de 230 millions d'euros) figurant sur un profil acheteur Territoires numériques BFC. Rappelons qu'un profil acheteur est une plateforme de dématérialisation permettant de réaliser la passation d'un marché et de correspondre ; l'acheteur y publie ses avis de publicité, les documents de la consultation et il y réceptionne les questions des entreprises, leurs candidatures, etc.

Jusqu'au moindre détail

« Quant à l'outil Focus marchés, l'information ne s'arrête pas à cette percutante présentation d'ensemble, explique Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP Territoires numériques BFC² : nous nous adressons à la société civile, mais aussi aux organismes publics et aux entreprises, avec des niveaux de lecture correspondant à ces publics cibles mais avec une information disponible égale pour tous. » Au-delà donc des indicateurs visibles au premier abord, il est en effet possible d'effectuer des recherches très pointues en cliquant ou en filtrant ses requêtes, le cas échéant, tout simplement. Ainsi, par exemple, connaître en quelques clics les dépenses de telle collectivité, le nom de ses fournisseurs, le ratio de ses dépenses de travaux, sans oublier d'autres informations contextuelles, ne pose aucun problème.

Un écosystème favorable

« Si, pour la réalisation de l'outil, la collectivité n'a pas rencontré de difficultés, commente Patrick Ruestchmann, c'est qu'elle peut s'appuyer sur l'expertise technique du GIP Territoires numériques BFC dont la mission consiste à aider les collectivités à accéder aux services numériques. »

1. <http://labo.e-bourgogne.fr/dataviz/donnees-essentielles/>

2. <https://www.e-bourgogne.fr/>

« Autre clé de réussite, insiste Victor Vila, chef du projet *open data* au GIP, le statut particulier des données liées aux marchés publics : publication obligatoire, formats définis par la réglementation, existence préalable du profil acheteur. » Autant d'éléments qui rendent possible leur compilation en temps réel : pas de perte d'énergie à identifier une source, à reformater un fichier, etc. Fort de ce préalable, « nous avons réfléchi à la manière de les rendre intelligibles ». Les acheteurs publics consultés dans le cadre de la préparation du projet n'ont pas émis de réserve à propos de Focus marchés. Quant aux réactions éventuelles de la société civile sur cette présentation qui éclaire vraiment ce pan crucial de l'action administrative, il est encore un peu tôt, comme il l'est également pour déceler des tendances ou voir apparaître des surprises du côté des collectivités : « Nous avons besoin d'un cycle d'un an afin de mesurer un éventuel impact », estime Victor Vila.

Un potentiel immense

Quoi qu'il en soit, la version actuelle de Focus marchés n'est qu'une première étape dans l'esprit de ses réalisateurs. C'est d'ailleurs un axe majeur du schéma de cohérence pour l'aménagement numérique que soutient Patrick Molinoz, président du GIP et vice-président au numérique au conseil régional. La puissance de l'outil numérique et la masse d'informations potentielles que représente l'*open data* doivent permettre d'offrir aux internautes davantage de connaissances, sous une forme tout aussi parlante et accessible. Il suffirait

en effet d'opérer un croisement de cette information avec d'autres fichiers et d'y ajouter une dimension cartographique. Intégrer, par exemple, le fichier SIRENE des entreprises (qui comprend leurs adresses postales), ainsi que les données INSEE des collectivités permettrait d'obtenir des cartographies très fonctionnelles et des indications précieuses : connaître le volume d'intervention des entreprises locales sur tel ou tel territoire, voire de comparer ces territoires en termes d'investissements de services et de travaux. Croiser ces indications avec le fichier des subventions publiques apporterait également de nouvelles perspectives aux acteurs et aux observateurs. On le voit, l'outil offre de réelles pistes pour améliorer la connaissance des publics mais il demande également une phase d'apprentissage, de façon à disposer du recul nécessaire pour analyser au mieux les informations communiquées. « Pour le moment, c'est une photo », tempère Patrick Ruestchmann. En attendant, plusieurs acheteurs publics ont commencé à utiliser Focus marchés pour documenter leurs rapports d'activité. Preuve que pour eux cette photo est déjà nette et bien cadrée !



DONNÉES OUVERTES

Trophées de l'opendata pour les territoires 2019 : les huit lauréats

Romain Mazon | France | Publié le 18/11/2019

Les 4èmes Trophées open data pour les territoires ont été remis le 14 novembre. Organisés par La Gazette et Open Data France, en partenariat avec Abylon Véolia et avec le soutien du GFII (Groupement français des industriels de l'information), ils ont récompensé huit lauréats, collectivités et citoyens.



[1] L'ouverture des

données publiques, obligatoire pour les collectivités (1) [2] depuis la loi pour une République numérique de 2016, effective depuis le 7 octobre 2018, n'est pas un long fleuve tranquille.

Publier des données n'est pas une mince affaire dans bon nombre de collectivités ; publier des données de qualité (2) [3] constitue un cap supplémentaire. Ce furent schématiquement les deux premières étapes du mouvement d'ouverture des données publiques. Sont venus ensuite des attentes en matière d'usages de ces données, pour les besoins des citoyens ou entreprises, ou même pour des besoins internes, sans parler de leur contribution indispensable aux projets de villes intelligentes.

- Ouverture des données : la marche est trop haute pour les petites collectivités [4]

C'est ce parcours qu'accompagnent depuis 4 ans les Trophées de l'opendata pour les territoires, organisés par la Gazette avec l'association Open Data France.

Et c'est aussi cette évolution que distingue cette nouvelle édition, en récompensant des initiatives qui dépassent la publication pour se concentrer sur la généralisation du processus (pour ne pas parler d'industrialisation), ou qui se concentrent sur les usages et innovations permis par cette mise à disposition.

Huit catégories, huit lauréats



[6]Le « **Prix de l'Animation locale** » est attribué **au conseil régional d'Occitanie** pour son projet Open Data en Occitanie. Le jury récompense là un vaste projet d'accompagnement des collectivités locales de la région dans l'ouverture de leurs données en proposant des partenariats fondés sur le principe de subsidiarité. Des portails en marque blanche [7] sont offerts aux départements ou EPCI volontaires, et des formations et groupes de travail sont proposés.



[8]Le « **Prix de l'Innovation** » est remis à la **CA Communauté Paris-Saclay**, pour l'ensemble des projets d'open data qu'elle impulse et en particulier pour son Observatoire Economique et Fiscal. Avec ce projet d'observatoire, la Communauté Paris-Saclay veut « passer de la démarche actuelle d'observatoire économique statique à une démarche d'intelligence territoriale : un observatoire économique qui regroupe et traite l'ensemble des données disponibles en statique et en temps réel sur les entreprises et zones d'activité du territoire. Pour construire cet observatoire, la CA Paris Saclay s'est en outre engagée dans une démarche d'open innovation, et de répliquabilité, pour d'autres collectivités.

- Des idées de nouveaux services foisonnent grâce à l'open data [9]



[10]Le « **Prix de la Stratégie** » a pour lauréat **l'Agglomération de la Roche-sur-Yon**, pour son projet d'« Ouverture des Données Publiques ». Après la signature d'une convention avec La Région prévoyant la mise à disposition du portail data.larochesuryon.fr [11] et la possibilité de conventionner librement

avec ses communes pour leur permettre d'y publier leurs données, l'objectif de l'agglomération est d'offrir aux communes un accompagnement local à la publication de leurs données ouverte. Sa démarche comprend également la publication de l'ensemble des données du socle commun des données locales [12].



[13] Pour la catégorie « **Réutilisation des données** », le trophée va au **GIP Territoires Numériques BFC**, pour le projet « Focus Marches » [14]. Ce projet part d'un double constat : « les directions de la commande publique, les DGS et les élus ne disposent pas toujours de tableaux de bord de la dépense publique (vue entreprises, organismes publics, sectoriels...) pour les aider au pilotage des politiques publiques d'achats d'une part, et les entreprises ont peu de visibilité globale sur l'achat dans leurs territoires. Par ailleurs, les représentations graphiques publiées sont très souvent standards, issues de logiciels qui traitent de façon similaire n'importe quelle donnée ». Le projet consiste donc à fournir un outil d'analyse simple et utile pour les non experts de la commande publique (entreprises, journalistes...) comme pour les directions de la commande publique.

- Self data : un guide pour mettre les données personnelles à disposition des habitants [15]



[16] Le « **Prix de la Transparence citoyenne** » est attribué à la **communes de Saint-Paul-lès-Dax**, pour le projet « SPLIC, l'ouverture des données par la création d'un bien commun numérique [17] ». SPLIC vise à donner un sens à la démarche d'ouverture des données publiques de la ville de Saint-Paul-lès-Dax en constituant un véritable bien commun numérique et partagé avec les acteurs du territoire, basé sur des produits et des plates-formes du monde libre, l'utilisation de standards ouverts, et une navigation cartographique.



[18] La catégorie « **Amélioration des process internes** » a pour lauréat la ville **d'Issy-les-Moulineaux**, pour son « Tableau de bord et visualisation en open data de la Ville d'Issy-Les-Moulineaux ». Déjà engagée de longue date dans l'opendata [19], la ville a impulsé le projet de réalisation de tableaux de bord et visualisations en open data avec pour objectif de couvrir la totalité des services au 1er trimestre 2020 (20 services et 1 visualisation-clé par service). En 2019, la phase 1 du projet a permis de publier 7 visualisations.



[20] Le « **Prix de l'Implication Citoyenne** » est attribué au **projet « Grenoble Civic**

Lab », porté par Grenoble et la SCOP La Turbine, réunis au sein du collectif « Vous reprendrez bien un peu de DATA ». En fait, ce projet est le résultat de la fusion de deux initiatives, qui se rencontrent autour d'une dynamique de territoire. Des agents des collectivités territoriales mobilisés par le Centre national de la fonction publique territoriale pour relever le défi de l'ouverture des données et des étudiants qui travaillent à la création d'un web documentaire : DATAVILLE, le web-documentaire sur l'opendata [21].

- A Toronto, le projet Google continue mais l'affaire n'est pas encore « conclue » [22]



[23] Dernier trophée, le « **Prix du Jury** », revient à une candidature particulière, celle d'un citoyen, militant actif bien connu de l'opendata, **Christian Quest**, pour son projet « Opendata archives » [24], qui couvre un angle mort – jusque-là – de l'ouverture des données publiques. L'objectif d'opendata archives est d'assurer un archivage et une historisation des données opendata disponibles en France ainsi que leurs métadonnées. L'archive ainsi constituée s'inscrit dans une structure harmonisée, qui ne dépend pas du portail de publication d'origine pour faciliter l'exploration. « Le projet a été initié suite à plusieurs demandes et recherches concernant des données publiées en opendata mais qui n'étaient plus disponibles au téléchargement ou devenues introuvables », précise Christian Quest.

Enfin, le jury a attribué une mention « encouragements » pour un projet qui manquait encore d'aboutissement pour être récompensé d'un trophée, mais dont la démarche est prometteuse et doit être poursuivie. Cette mention revient la ville d'**Avignon** pour son projet « **Ouverture des données publiques** » [25].



Découvrez ce que les données de votre territoire vous réservent !

« Open data Gazette », avec sa base de 200 indicateurs clés en main, est une solution innovante qui permet d'utiliser l'ouverture des données publiques comme levier d'attractivité et de partage d'informations pour valoriser vos territoires.

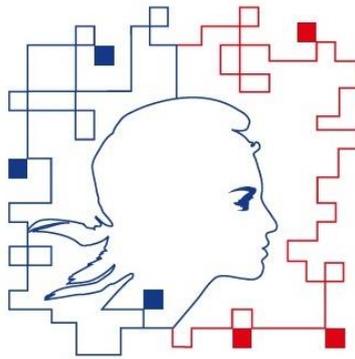
[Découvrez la solution dès maintenant](#)

[5]

Les membres du jury des 4èmes Trophées Open data des territoires

- Jean-Marie Bourgogne, délégué général d'Opendata France
- Armelle Gilliard, enseignante et consultante « La Reine Merlin »
- Michael Bideault, directeur de projets, Ville Internet
- Frédéric Avila, PDG Abylon Véolia
- Denis Berthault, président du GFII (Groupement français des industriels de l'information)
- Romain Mazon, rédacteur en chef, la Gazette des communes

TECH.GOUV : des questions, des réponses



SUR LA MÊME
THÉMATIQUE
NUMÉRIQUE



#Reset2019 : des coalitions d'acteurs en ordre de marche pour réinventer le numérique



La transformation numérique du Danemark, un modèle inspirant pour la France ?



Les acteurs de la « Govtech » à l'assaut du marché français

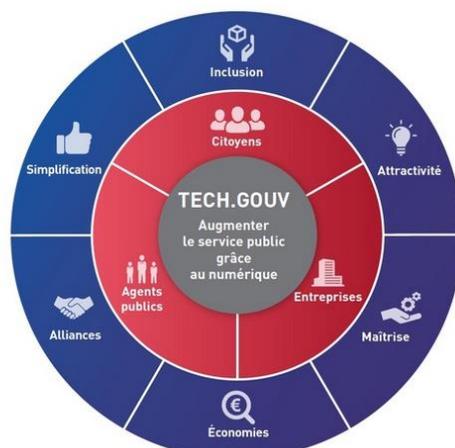
Le 17 décembre 2019

Annoncé en avril dernier, dévoilé en octobre, le programme TECH.GOUV, porté par l'État, a été présenté comme une réponse pour « accélérer la transformation numérique du service public ». Pourtant, certains observateurs y ont vu un « retour en force d'une gouvernance centralisée », s'inquiétant notamment de voir le rôle des collectivités territoriales amoindri au regard, par exemple, de leur implication

dans le programme DcANT (Développement de l'Administration Numérique Territoriale).

Quel rôle pour les instances locales dans le programme TECH.GOUV ? Des représentants de l'État et des collectivités livrent leur réflexion. En attendant la mise en pratique sur le terrain.

Rappelons en quelques mots que, piloté par la DINUM, TECH.GOUV est destiné à « rapprocher l'administration des citoyens, des entreprises et de ses propres agents, pour mieux les servir ». Il s'organise ainsi autour de six enjeux pour y parvenir : simplification, inclusion, attractivité, maîtrise, économies, alliances. Le cadre d'action, lui, se compose de huit missions que sont la labellisation des solutions et outils numériques, l'identité unifiée pour les services en ligne, les données au service des politiques publiques, les systèmes d'information de l'État, les « talents », la conception des services publics « autrement ». Dans ce contexte, la « feuille de route 2019-2021 », comprend trente cinq « projets et actions prioritaires », par exemple, « Mettre en place une offre de service de labellisation », « Industrialiser et généraliser FranceConnect » ou « Développer et animer le réseau des incubateurs de Startups d'État et de Territoires ».



Priorités nationales vs priorités locales

Quant aux préoccupations exprimées par diverses collectivités au sujet de TECH.GOUV, elles viennent du rôle qu'elles seront amenées à y jouer. La direction du GIP Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté y voit « une re-configuration de ce qui existe, avec une volonté de reconcentrer les activités sur les services de l'État. La logique se comprend, ce n'est pas un problème en soi. Mais quid des acteurs locaux qui participent aussi à cette simplification ? ». Selon elle, les collectivités risquent, à terme, de n'être plus associées qu'en tant que contributrices sur des actions jugées prioritaires par l'État : en l'occurrence « FranceConnect », au détriment de « FranceConnect Agent » sur lequel le GIP était pourtant déjà très avancé. Par ailleurs, quel avenir pour l'écosystème DcANT et son mode de fonctionnement « où tout le monde gagne » ? Il ne faudrait pas que cela risque de conduire les collectivités, faute de « lisibilité », à se tourner vers le privé : « ce serait un retour en arrière. Nous

pourrions penser à un TECH.GOUV qui présente un magasin d'applications dans lequel chacun peut s'alimenter, ce qui existe depuis longtemps au Royaume-Uni ».

Quel rôle pour le privé ?

Cette question des « communs » est essentielle aussi pour Emmanuel Vivé, Directeur général de l'Adico (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités) et président de DECLIC (qui fédère des associations de collectivités). Au départ « critique » sur le rôle réservé aux collectivités - et sur leur « accompagnement, pas évident à deviner » dans une feuille de route « pas très concrète » - il est aujourd'hui plutôt « rassuré ». Selon lui, à l'issue de différentes réunions sur ce sujet, il apparaît que « le programme DcANT, prévu pour deux, sera renouvelé. En outre, de nouveaux sujets sont abordés, comme l'établissement d'un répertoire de ces communs ou l'élaboration d'indicateurs des services numériques au sein des collectivités au regard de la feuille de route de l'État ». Vis-à-vis du rôle prévu pour le secteur privé, ajoute-t-il, la stratégie de l'État a évolué, ce qui est « un peu gênant », par exemple dans le cadre de « démarches simplifiées » (démarche pertinente et gratuite à l'origine) : désormais quel modèle économiques, quelles évolutions ? Le débat est en cours.



Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, les collectivités sont aussi un contact privilégié aux yeux du public pour les services numériques. L'État a donc tout intérêt à ce que cela se passe bien pour elles, sinon la réaction des utilisateurs sera dure – cf. les système de notation des services - et ne distinguera pas qui du maire ou du gouvernement doit être mis en cause. À suivre.

Un programme d'accélération, plutôt qu'une feuille de route

En charge de TECH.GOUV, Jean-Séverin Lair explique qu'il s'agit là d'un « programme d'accélération » touchant l'ensemble du spectre numérique, « depuis les infrastructures jusqu'à la transformation de l'État ». Ce projet d'une dimension nouvelle est destiné à épauler les ministères pour « transformer leur action publique ». À ne pas confondre avec la simple réalisation de telle ou telle initiative (par exemple la dématérialisation d'une procédure) : « ça peut choquer mais, parfois, la meilleure façon de transformer une procédure c'est de la faire disparaître si le numérique la rend inutile. Ce qui ne veut pas dire que tout va être numérisé du jour au lendemain ! ».

Dans ce contexte, ajoute Jean-Séverin Lair, « nous allons nous attaquer aux points durs et favoriser ces petits plus qui permettent d'accélérer » : concrétiser les réflexions autour du Cloud, mettre l'accent sur la circulation des données... Au delà des ministères, avec lesquels des contacts de haut niveau sont noués afin que ce programme soit pris en compte, d'autres acteurs ont vocation à être associés, insiste Jean-Severin Lair : « parmi les freins identifiés, figurent aussi les difficultés à parfois travailler ensemble ». Ainsi, l'expertise du privé devrait être sollicitée pour les projets menés dans le domaine du Cloud.

Quant aux collectivités, insiste également Jean-Séverin Lair, TECH.GOUV étant un programme au sein de la DINUM (qui succède à la DINSIC), « le programme DcANT (Développement de l'Administration Numérique pour les Citoyens) et l'Initiative Nationale Partenaire (INP) continuent de fonctionner ». Les collectivités seront, par exemple, « associées à notre démarche en matière de labellisation des solutions : ce qui compte c'est d'être en interaction et en partage pour un résultat le plus profitable à tous ». Autre illustration de la méthode, « dans le cadre de l'application « démarches simplifiées », la DINUM met à leur disposition, et va continuer de le faire, des produits leur permettant d'offrir différents types de procédure au public ».



VIVRE EN CÔTE-D'OR

Retour sur l'assemblée générale 2019 du GIP Territoires Numériques BFC. 250 adhérents parmi les 1 700 que compte l'opérateur régional de services publics numériques se sont réunis à Beaune le 28 octobre dernier. L'occasion pour le Président de Territoires Numériques, Patrick MOLINOZ, de présenter les grandes orientations pour les 10 ans à venir, celles du Plan 2020-2030.

Alors que la transition numérique s'accélère, Patrick Molinoz, a déclaré qu'il souhaitait faire du Groupement d'Intérêt Public l'opérateur incontournable en Bourgogne Franche Comté des petites communes sur les questions d'usages numériques :

« Les collectivités locales sont particulièrement concernées par la transformation numérique qui concourt à la modernisation des services publics. Or, toutes n'ont pas les moyens financiers et humains pour y faire face. La mission du GIP est donc de les accompagner en mettant à leur disposition une ingénierie et des services qui répondront à ce qui peut apparaître, dans un premier temps, comme une contrainte. »

Pour relever ces défis et grâce au soutien de ses membres fondateurs (le Conseil régional, l'Etat, les quatre Conseils départementaux de Bourgogne), le Président du GIP a soumis à l'approbation des adhérents les propositions suivantes :

- **L'adhésion gratuite au GIP** pour toutes les communes de moins de 500 habitants >> l'objectif est d'encourager l'adhésion du plus grand nombre et faciliter ainsi le déploiement des services et l'accompagnement sur les questions numériques. Le GIP représentera une voix qui porte encore plus loin et plus fort auprès des instances décisionnelles, en particulier auprès de l'Etat.
- **Une offre de services** redessinée pour mieux s'adapter aux différentes catégories d'adhérents et des niveaux de cotisation calculés au plus juste (à ce propos, rappelons qu'un Groupement d'Intérêt Public est un organisme à but non lucratif).
- **Une gouvernance revue pour permettre une plus grande représentation** du bloc communal au sein du GIP de même qu'une proximité renforcée avec la mise en place en 2020 de commissions numériques locales >> communiquer sur la veille réglementaire, entendre les besoins du terrain, proposer des solutions concrètes, mutualisées et au meilleur prix.



L'ensemble de ces propositions ont été approuvées et adoptées à l'unanimité des membres représentés lors de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration du GIP se réunira en décembre pour entériner ces mesures constitutives du projet décennal TerNum 2020-2030.

Le GIP Territoires Numériques BFC

- Créé en 2008 par la Région, l'Etat, les conseils départementaux de la Côte d'or, de la Nièvre, de la Saône-et-

Loire et de l'Yonne

- 1705 adhérents (octobre 2019)

- Une plateforme mutualisée hébergeant une vingtaine de services en ligne : marchés publics, dématérialisation des actes, des flux comptables, création de sites internet, télé-formulaires, formations ...



www.lemoniteur.fr
Pays : France
Dynamisme : 9

Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Commande publique : la Bourgogne-Franche-Comté se lance dans la datanalyse



Le [GIP Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté](#) a débuté le déploiement de « Focus marché », un outil d'analyse des données essentielles de la commande publique.

Les outils d'analyse des données de la commande publique commencent à pulluler sur les territoires. Après les exemples de la Bretagne, ou bien encore des villes de Grenoble, Nice et Toulouse, c'est maintenant au tour de la région [Bourgogne-Franche-Comté](#), via le [GIP Territoires numériques](#), de se lancer. « Focus marché [le nom de l'application] est pour l'instant en phase de déploiement et de test » explique Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du [GIP Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté](#). « Au cours des mois de juin et juillet, nous avons mené plusieurs rencontres avec des collectivités pour leur présenter l'outil et l'améliorer afin qu'il soit conforme à leurs attentes. »

Plus d'un millier de contrats

L'outil recense l'ensemble des contrats publiés depuis le 1er janvier 2019, à l'exception des accords-cadres et de 16 contrats volontairement écartés par le GIP car mal renseignés par l'acheteur public ou l'entreprise. Ce sont ainsi **1194 contrats visibles dans l'application qui ont été passés par 139 acheteurs publics et pour un montant de plus de 150 millions d'euros.**

Un outil multiservice

« La cible au départ, ce sont les directions des achats », explique Patrick Ruestchmann. Pour ces dernières, l'outil peut notamment être utile pour comparer les prix obtenus par d'autres acheteurs publics du territoire pour une prestation similaire. Néanmoins, les entreprises et les citoyens seront à coup sûr également intéressés grâce, entre autres, **aux nombreux graphiques accompagnés des explications pour bien les interpréter.** En outre, chaque entreprise et chaque titulaire disposent d'une page dédiée qui résume son activité au cours de l'année.

Grâce à « Focus marché », il est ainsi facile de repérer que le plus gros acheteur du territoire est le conseil régional avec un peu plus de 14 millions de dépenses en cours. En revanche, concernant uniquement les marchés de travaux, c'est l'EHPAD de Saint-Germain-du-Plain et Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire) qui a pour le moment le plus dépensé grâce à 8 contrats attribués en mai.

Une alimentation automatique

Il est par ailleurs intéressant de noter que cet outil, qui se base sur les données essentielles de la commande publique, ne nécessite quasiment aucune intervention manuelle. **« Les données sont celles qui sont publiées sur le profil d'acheteur du GIP, et qui sont directement récupérées sur la plateforme gouvernementale data.gouv.fr »**, détaille Patrick Ruestchmann.

Pour bien comprendre, il faut rappeler que depuis le 1er octobre 2018, les acheteurs publics ont l'obligation de publier sur leurs profils d'acheteurs les données essentielles des marchés publics. Or, pour faciliter cette opération, la Direction générale des finances publiques (DGFip) et l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE) ont développé des solutions qui publient automatiquement les données essentielles sur data.gouv.fr. Les profils d'acheteurs les récupèrent ensuite directement sur la plateforme gouvernementale.

Un numérique présent partout et qui ne fait plus peur

Berty Robert | Le 22/07 à 12:09



Patrick Molinoz (à gauche) président du GIP territoires Numériques BFC, et Antoine Bréhard, directeur régional de la Banque des Territoires, ont lancé le hub territorial en Bourgogne Franche-Comté. (Photo : Journal du Palais)

Le hub territorial pour un numérique inclusif de Bourgogne Franche-Comté a été lancé à Dijon le 24 juin, quelques jours avant que la Région n'adopte sa Stratégie de cohérence d'aménagement numérique.

L'auréat d'un appel à projet national dans le but de créer des hub territoriaux pour un numérique inclusif, le Groupement d'intérêt public (GIP) Territoires numériques BFC a officiellement lancé son hub le 24 juin à Dijon. Cet appel à projet, destiné à fédérer les acteurs du numérique à l'échelle locale et à aider les territoires à répondre aux besoins de leurs populations dans ce domaine est doté d'une enveloppe de 5 millions d'euros. Ces hub devront répondre à quatre grandes missions :

- Recenser, articuler et coordonner les aidants numériques pour faire converger les projets vers des priorités territoriales définies avec les collectivités et les services de l'État.
- Lever des fonds et aider à mobiliser toutes sources de financement (notamment européennes) en montant des projets à plus grande échelle.
- Mutualiser et apporter de la valeur aux acteurs de terrain en créant des centres de services partagés (mutualisation de parcours de formation pour les aidants, partage d'outils et de ressources humaines...)
- Évaluer l'efficacité des services rendus sur le territoire et en informer les collectivités et les instances nationales concernées. Un vaste programme, donc, lorsqu'on sait qu'en France, 13 millions d'habitants sont considérés comme « fragiles » dans leur rapport au numérique, soit par manque de maîtrise de la technologie, soit en raison d'une couverture internet déficiente ou insuffisante. Elles seraient 600 000 en Bourgogne Franche-Comté.

Le projet porté par le GIP Territoires numériques BFC, avec le soutien du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a été retenu au côté de 10 autres. Antoine Bréhard, directeur régional de la Banque des Territoires qui, avec Patrick Molinoz, président du GIP, a lancé officiellement le hub territorial, reconnaissait que l'ancienneté du GIP, et l'expérience ainsi acquise, avaient pesé dans la solidité du dossier présenté, et dans le fait qu'il ait été sélectionné. La banque des Territoires va apporter son appui financier et un suivi dans l'avancée du projet de hub. Patrick Molinoz, pour sa part, a rappelé que ce lancement intervenait alors que la Région a adopté sa Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (Scoran), le 27 juin. *« Il ne faut jamais perdre de vue, soulignait-il, que le numérique est un moyen, et pas une fin, mais il faut de l'envie pour s'en saisir, ne pas en avoir peur. Les gens ne doivent pas se sentir honteux ou ne pas oser avoir recours au numérique »*. Une enveloppe de 450 000 euros a été prévue pour recruter deux personnes sur une période de 18 mois qui auront pour mission d'identifier les actions déjà existantes en Bourgogne Franche-Comté. Le but étant de fédérer ces actions afin d'aboutir à une architecture de sensibilisation cohérente.



LES COLLECTIVITÉS LOCALES FACE AUX ENJEUX DU NUMÉRIQUE

Territoires numériques BFC développe la version numérique des services publics

Depuis son lancement en 2008, le GIP Territoires numériques BFC (anciennement e-bourgogne) n'a cessé de développer son offre, grâce à l'implication des adhérents (1 680) qui définissent les services numériques attendus. La plateforme offre aujourd'hui une vingtaine de services en ligne.

Apporter aux collectivités des services numériques clefs en main : c'est le premier objectif du groupement d'intérêt public Territoires numériques BFC. Ce GIP, créé en 2008, compte aujourd'hui 1 680 adhérents. Parmi eux : 1 173 communes qui, pour près de la moitié, disposent d'un site web conçu grâce à un outil maison qui les génère de manière automatisée. Au total, une vingtaine de services numériques sont disponibles sur la plateforme en ligne. Outre un générateur de site internet (dont la création et la gestion est simplifiée), Territoires Numériques permet aux collectivités de proposer, à leurs administrés, des téléformulaires (pour les demandes d'état-civil par exemple) ou encore un service de paiement en ligne. Parmi les services aujourd'hui « plébiscités » par les communes : la salle des marchés. Elle leur permet de déposer leurs appels d'offres ou d'achat. Une rubrique « marchés publics simplifiés », mise en place en partenariat avec l'État, leur permet même d'alléger les procédures et, au final, de recueillir davantage d'offres de la part des entreprises. Au total, 35 000 entreprises ont un compte sur la plateforme, où elles consultent gratuitement les annonces et où elles répondent en ligne.

« Un outil d'aménagement du territoire »

Comme e-megalis en Bretagne, Territoires Numériques a réussi à fédérer les collectivités, à l'exception notable de Dijon Métropole qui a développé une solution maison. Principale raison : son organisation sous forme



Territoires Numériques propose des services en ligne aux collectivités, comme une rubrique "salle des marchés" pour déposer les appels d'offres par exemple. Photo DR

de GIP dont l'État, partenaire de l'ensemble des collectivités locales, a été l'instigateur. Le GIP a, de plus, un modèle économique qui exclut le bénéfice au profit de la solidarité et de la mutualisation. Cela veut dire que la plus petite ville bénéficie des mêmes outils que les grandes communes. Ce qui diffère, c'est le montant de la cotisation, inférieur à 100 euros si la collectivité compte moins de 100 habitants.

Les membres fondateurs et les communes les plus importantes versent, a contrario, une cotisation qui intègre une part de solidarité. C'est la raison pour laquelle Territoires Numériques constitue un outil d'aménagement du territoire : il permet aux territoires ruraux de ne pas se couper des avancées du progrès et d'offrir aux citoyens les mêmes services qu'en ville.



Un projet régional pour un numérique inclusif

Treize millions de Français sont aujourd'hui éloignés du numérique. La moitié d'entre eux ne se connecte jamais à Internet. L'autre moitié, si elle se connecte, reste mal à l'aise – à tel point, par exemple, qu'elle ne réalise aucune démarche administrative en ligne. Or, en face, l'offre de médiation n'est pas suffisante pour pouvoir répondre aux besoins croissants des citoyens en matière de formation. La principale raison : elle repose essentiellement sur le recours à des bénévoles, à des contrats aidés ou à des jeunes en service civique qui ne sont que très peu formés à l'accompagnement des personnes en difficulté

numérique.

C'est donc un des pans de la stratégie nationale d'inclusion numérique, lancée par Mounir Mahjoubi : la Caisse des dépôts, en partenariat avec Mission société numérique, a lancé un appel à projets pour constituer des « hubs territoriaux pour un numérique inclusif ». Ces hubs ont vocation d'aider au recensement et à la professionnalisation des aidants numériques, qu'ils interviennent pour le compte d'un acteur public, privé ou associatif. En Bourgogne Franche-Comté, c'est le groupement d'intérêt public Territoires Numériques qui porte le projet. Grâce à l'enveloppe

reçue (454 000 euros), « Nous allons recruter deux personnes qui, dans les 18 mois, vont cartographier les actions existantes en matière de médiation numérique », détaille Patrick Molinoz, président de Territoires numériques BFC. Tiers lieux, entreprises ou fondations : aujourd'hui, les acteurs sont multiples et « les actions désordonnées », dit-il. Dans un deuxième temps, l'idée sera de bâtir « un référentiel » permettant de « déterminer qui on amène à quel niveau ». « Il n'est pas question de faire un geek d'une personne âgée » qui, aujourd'hui, partirait de zéro, résume Patrick Molinoz.



VIVRE EN CÔTE-D'OR

24 juin 2019

Si 73% des français sont accros à leurs écrans, 13 millions d'entre-eux restent éloignés du numérique, et s'il n'est pas clairement défini que la ruralité et la pauvreté sont les premiers facteurs d'exclusion, on s'entend généralement sur le fait que ce sont des facteurs aggravants, or la Bourgogne Franche-Comté est l'une des régions les plus rurales de France et classée à la dixième place sur treize pour son PIB par habitant derrière la Corse (Source : Insee 2012).

Le GIP Territoires Numériques BFC, avec la participation de la région est lauréat de l'appel à projet national "des hubs territoriaux pour un numérique inclusif". Ce lundi 24 juin, Patrick Molinoz, Président du GIP et Vice-président de la région a lancé l'action "#MedNumBFC, le numérique pour tous en BFC".

Le projet #MedNumBFC en région Bourgogne-Franche-Comté a été retenu parmi les 11 projets lauréats dans le cadre de l'appel à projets « Hubs Territoriaux pour un Numérique Inclusif ».

Le projet #MedNumBFC en région Bourgogne-Franche-Comté a été retenu parmi les 11 projets lauréats dans le cadre de l'appel à projets « Hubs Territoriaux pour un Numérique Inclusif ».

Patrick Molinoz, Président du GIP Territoires Numériques BFC, Vice-président du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté.

"Il faut cartographier, identifier, rassembler autour de l'inclusion numérique.

Au GIP comme à la région nous pensons qu'il est nécessaire de se mobiliser pour le numérique... or une part importante de la population, dont on ne connaît pas bien la typologie, est éloignée du numérique, ou s'en sent éloignée... Nous souhaitons identifier



cette population afin de l'accompagner dans l'apprentissage du numérique... Pour ce faire nous allons rechercher les structures existantes et qui s'occupent déjà de l'inclusion numérique... Qui fait quoi dans les collectivités, associations, structures privées. Par exemple en allant voir le secteur bancaire, l'éducation nationale, les syndicats patronaux... je crois beaucoup aussi au bloc communal en lien étroit avec les concitoyens, sans oublier la poste. Dans le cadre de l'appel à projet dont le GIP est lauréat, nous avons 18 mois pour mener cette mission et faire que la Bourgogne Franche-Comté soit leader dans l'usage du numérique"

Le Hub #MedNumBFC

Le projet porté par le GIP s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'appel à projets national et dans la priorité « usages » de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN BFC) portée par l'État et le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Au-delà de porter les actions identifiées dans le cahier des charges de l'appel à projet, le Hub #MedNumBFC aura pour missions d'accompagner la montée en compétence des aidants numériques (en créant et en proposant des parcours de formations et des contenus pédagogiques adaptés à diverses typologies de publics) et de rendre visible à l'échelle régionale les offres de médiation numérique du territoire afin de massifier l'impact des actions en faveur de l'inclusion numérique. Pour tenir ces objectifs, deux chargés de mission seront recrutés par le GIP. Ils auront également l'objectif de conduire le projet vers sa pérennisation en y associant des partenaires privés afin de consolider la filière régionale de la médiation numérique et de démultiplier les effets positifs de l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire régional.



VIVRE EN CÔTE-D'OR

Contexte

Le rapport de la **stratégie nationale pour un numérique inclusif**, publié en avril 2018, conclut que dans un contexte de numérisation des démarches et de transformation numérique des politiques publiques, **l'offre de médiation n'est ni suffisante ni suffisamment coordonnée** pour pouvoir répondre aux besoins croissants des citoyens en matière de formation. En effet, malgré un contexte d'accroissement des équipements et de développement des usages, **13 millions de Français restent éloignés du numérique**.

L'ensemble des acteurs de la médiation numérique ne constitue pas un groupe homogène que ce soit à l'échelle nationale ou locale. Le modèle économique de ces acteurs repose majoritairement sur :

- des subventions de collectivités locales ;
- le recours à des bénévoles ;
- des contrats aidés ;
- des intervenants en service civique qui ne sont pas ou peu formés à l'accompagnement des personnes en difficulté numérique.

Il s'agit en outre d'un secteur atomisé, regroupant des acteurs dont ni la taille ni les ressources internes ne permettent l'accès à de grands programmes de subventions ou de financement nationaux et européens (fonds FSE/Feder, PIA, etc.) pour se structurer, outiller ou améliorer la formation de leurs intervenants.

Rappel du contenu de l'appel à projets des hubs territoriaux pour un numérique inclusif

Pensé pour fédérer les acteurs du numérique à l'échelle locale et aider les territoires à répondre aux besoins de leurs populations, l'appel à projets des hubs territoriaux pour un numérique inclusif a été doté d'une enveloppe de **5 millions d'euros**.

Il a pour objectif de financer une dizaine de projets de hubs interdépartementaux répondant aux missions suivantes :

Recenser, articuler et coordonner les aidants numériques pour faire converger les projets vers des priorités territoriales définies avec les collectivités et les services de l'État ;

Lever des fonds et aider à mobiliser toutes sources de financement (notamment européennes) en montant des projets à plus grande échelle ;

Mutualiser et apporter de la valeur aux acteurs de terrain en créant des centres de services partagés (mutualisation de parcours de formations pour les aidants, partage d'outils et de ressources humaines...);

Évaluer l'efficacité des services rendus sur le territoire et en informer les collectivités et les instances nationales concernées.



Patrick Molinoz, président du Groupement d'Intérêt Public Territoires Numériques BFC, et Antoine Bréhard, directeur régional Bourgogne-Franche-Comté de la Banque des Territoires, ont lancé l'action #MednumBFC.



VIVRE EN CÔTE-D'OR



A propos du GIP e-bourgogne-franche-comté

« Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté » met en œuvre une plateforme de services numériques pour l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général, dans une perspective de modernisation de l'administration, de développement numérique des territoires et d'amélioration de l'accès aux services publics. Les usagers finaux sont les particuliers, entreprises, associations, agents, élus...

Les membres fondateurs du GIP sont l'État, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, les Conseils départementaux de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

<https://www.e-bourgogne.fr/>



Info+ :

Lancement de l'action territoriale « numérique pour tous en Bourgogne-Franche-Comté » : 454 000 € pour encourager la coordination des projets d'inclusion numérique sur le territoire.

<https://www.e-bourgogne.fr/>

@TerNumBFC

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Mobilisation des territoires pour construire un numérique inclusif

Publié le 24/06/2019 • Par [Alexandra Caccivio](#) • dans : [France](#)



La caisse des dépôts a mobilisé cinq millions d'euros pour financer des projets de « hubs territoriaux pour un numérique inclusif ». L'objectif : coordonner et améliorer l'action des associations, des entreprises ou des collectivités locales en matière de médiation.

Treize millions de Français sont aujourd'hui éloignés du numérique. La moitié d'entre eux ne se connecte jamais à internet. L'autre moitié, si elle se connecte, reste mal à l'aise – à tel point, par exemple, qu'elle ne réalise aucune démarche administrative en ligne.

Les initiatives nationales ou locales, par des acteurs comme Emmaüs Connect, la Ligue de l'enseignement ou encore les conseils départementaux, n'y changent rien. L'offre de médiation n'est ni suffisante, ni suffisamment coordonnée pour pouvoir répondre aux besoins croissants des citoyens en matière de formation.

La principale raison : elle repose essentiellement sur le recours à des bénévoles, à des contrats aidés ou à des jeunes en service civique qui ne sont pas – ou que très peu – formés à l'accompagnement des personnes en difficulté numérique.

Professionnaliser les aidants numériques

Ce sera donc un des pans de la [stratégie nationale d'inclusion numérique](#) lancée par l'ancien secrétaire d'Etat au numérique, Mounir Mahjoubi : la Caisse des dépôts, en partenariat avec Mission société numérique, a lancé un appel à projets pour constituer des « hubs territoriaux pour un numérique inclusif ». Ces hubs ont vocation à aider au recensement, à la coordination et à la professionnalisation des aidants numériques – qu'ils interviennent pour le compte d'un acteur public, privé ou associatif. Ils sont dotés d'une enveloppe financière de cinq millions d'euros.

Onze projets (dotés de 250 000 à 480 000 euros) ont ainsi été sélectionnés en mars dernier. Ils sont tous portés, à une exception près (la Bourgogne Franche-Comté), par un consortium d'acteurs locaux – souvent des associations qui se donnent pour objectif de couvrir plusieurs départements. En Bourgogne Franche-Comté, c'est le groupement d'intérêt public Territoires Numériques qui porte seul le projet, explique son président Patrick Molinoz à l'occasion de la signature de la convention avec la Caisse des dépôts, lundi 24 juin.

Bâtir une grille, ou un référentiel

Grâce à l'enveloppe reçue (454 000 euros), « nous allons recruter deux personnes qui, dans les 18 mois, vont cartographier les actions existantes en matière de médiation numérique », détaille-t-il. Tiers lieux, entreprises ou fondations : aujourd'hui, les acteurs sont multiples et « les actions désordonnées », dit-il.

Deuxième axe d'action : l'idée est de bâtir « une grille » ou « un référentiel » permettant de « déterminer qui on amène à quel niveau », détaille Patrick Molinoz. « Il n'est pas question de faire un geek d'une personne âgée » qui, aujourd'hui, partirait de zéro, résume-t-il.

Troisième axe d'action : travailler avec chacun des acteurs pour « éviter les redondances et pour coordonner les actions de chacun ». Cela permettra, à terme, en fonction du besoin des citoyens, d'orienter vers l'accompagnement qui convient le mieux.

A travers ce projet, le GIP se donne également pour objectif d'évaluer l'impact des actions déjà conduites et d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement. En Bourgogne Franche-Comté (2,8 millions d'habitants), 500 000 personnes seraient, selon les estimations, éloignées du numérique.

Réglementation

Collectivités

« Le RGPD ne bloquera pas les données personnelles présentant un intérêt public »

Entretien avec Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, et **Victor Vila,** chef de projet open data.

Le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur. Un an plus tard, son application reste peu développée dans les collectivités. Retour d'expérience de l'opérateur de services numériques de Bourgogne-Franche-Comté.

Q Quelle impression gardez-vous de l'entrée en vigueur du RGPD ?

Patrick Ruestchmann : Il n'y a pas vraiment eu le changement radical des pratiques attendu. Il faut bien comprendre que pour se conformer aux obligations du RGPD, cela prend du temps, c'est par moment fastidieux, et pas toujours évident surtout pour les petites collectivités. Une des premières difficultés concerne la désignation du délégué à la protection des données (DPD). En septembre, 3 600 communes en avaient nommé un, et aujourd'hui, nous en sommes à 10 500, ce qui est encore peu. A noter tout de même, un petit regain d'intérêt avec la préparation des élections municipales.

Q Sur votre territoire en particulier, quelles démarches avez-vous engagées ?

P. R. : Nous avons tout d'abord réfléchi à la possibilité de proposer un DPD mutualisé pour nos collectivités adhérentes, comme cela peut se faire ailleurs. Mais, après avoir estimé les besoins et mesuré les risques, notre président, Patrick Molinoz, a souhaité former et sensibiliser directement les collectivités, notamment les plus petites d'entre elles. Pour cela, nous avons ciblé le/la secrétaire de mairie, seule personne en mesure de réaliser ce travail dans ces communes.

Victor Vila : Nous avons ensuite construit un outil interne en ligne appelé « Super Chef RGPD », dont l'objectif est de simplifier au maximum la mise en conformité au RGPD en livrant de bonnes recettes. Ce portail décrit une série d'étapes à suivre et indique à chaque stade les éléments à renseigner. Le tout, sans surcoût pour nos adhérents. En parallèle, nous avons organisé plusieurs séances de formation.

Q Les contrats de la commande publique peuvent impliquer la manipulation de données personnelles. Est-ce délicat à gérer ?

V. V. : Cela peut présenter une vraie difficulté dans certains cas. En effet, lorsque l'acheteur lance une consultation, il doit se demander si l'objet même de son marché provoque



EDOUARD BARRAU / LE MONITEUR

Victor Vila (à g.) et Patrick Ruestchmann pensent que l'entrée en vigueur du RGPD a servi d'accélérateur à l'open data.

le traitement et la gestion de données personnelles par le futur titulaire. Il devra alors s'interroger sur le niveau de protection à mettre en place, et dans certains cas, quand le titulaire devient le sous-traitant de l'acheteur au sens du RGPD, un avenant sera nécessaire. La Cnil [Commission nationale de l'informatique et des libertés, NDLR] travaille actuellement avec le Comité européen de la protection des données afin d'établir des règles simples pour faire cette distinction.

Q Open data et RGPD ne semblent pas incompatibles. Qu'en pensez-vous ?

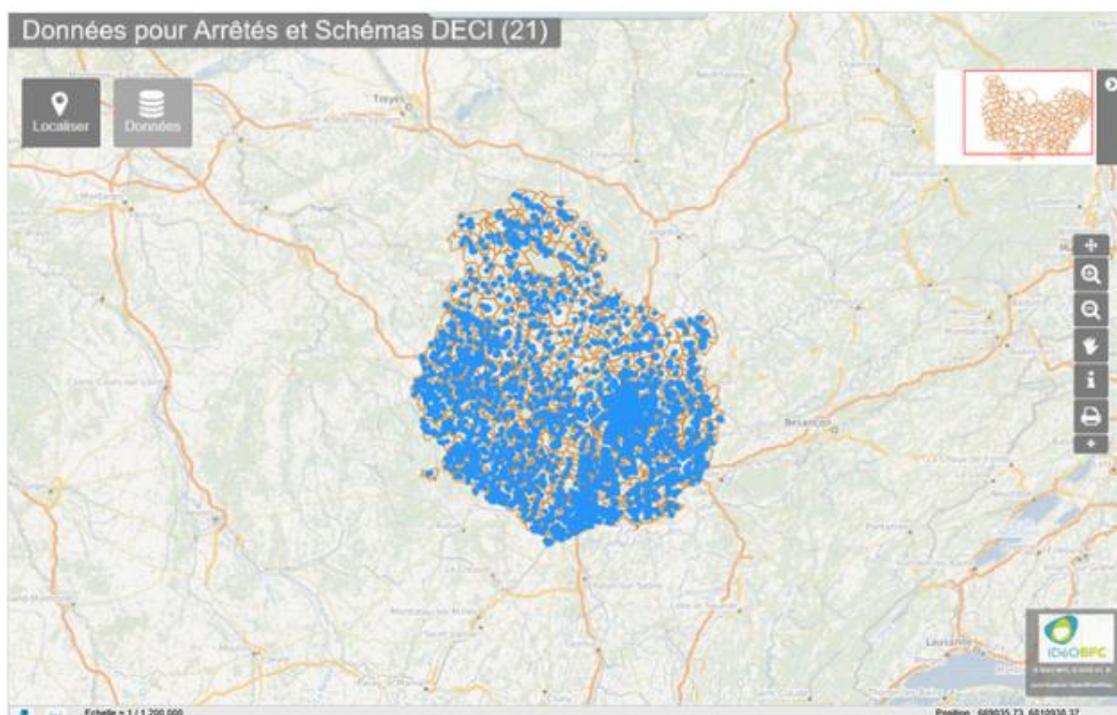
P. R. : En effet, le RGPD n'est pas un frein aux mouvements d'open data. D'ailleurs, il est intéressant de voir que lorsqu'une collectivité fait l'inventaire de ses données au titre du RGPD, elle réfléchit en même temps à l'opportunité d'en publier certaines en accès libre. C'est une bonne chose.

V. V. : Je pense que l'entrée en vigueur du dispositif a servi d'accélérateur à l'open data. En outre, je crois que les données présentant un intérêt public - par dérogation réglementaire, notamment - ne seront pas bloquées par les barrières que peut éventuellement instaurer le RGPD, et c'est tant mieux. Par exemple, grâce à l'ouverture des données de la commande publique, nous allons prochainement lancer notre observatoire qui sera utile tant aux acheteurs publics pour comparer les prix d'une prestation qu'aux entreprises, qui seront en mesure de voir sur quels secteurs d'activités elles peuvent se déployer. ● Propos recueillis par Romain Cayrey

Une carte interactive à disposition des maires en matière de défense extérieure contre l'incendie (90) et (21)

INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES, DONNÉES

La région Bourgogne-Franche-Comté a trouvé la formule pour aider les maires à rédiger les arrêtés qu'ils doivent obligatoirement prendre en matière de défense extérieure contre l'incendie : une cartographie en ligne élaborée par IDÉO BFC, du GIP Territoires numériques BFC (voir encadré). Un outil collaboratif qui fait ses preuves.



En matière de lutte contre l'incendie, les maires ont l'obligation de prendre un arrêté répertoriant les points d'eau incendie (PEI) du territoire et les risques locaux, tels que la présence d'établissements recevant du public (ERP) ou d'installations classées pour la protection de l'environnement (IPCE). Cet arrêté est à établir sur la base d'un règlement départemental rédigé par le Sdis (service départemental d'incendie et de secours) en concertation avec les acteurs locaux. Chaque département dispose d'une date butoir différente.

Peu de maires ont pris l'arrêté

Pour les maires, la rédaction de cet arrêté est laborieuse car les informations sont disséminées entre plusieurs administrations, principalement le Sdis et la préfecture. Cette dernière travaille sur les installations classées IPCE et les établissements recevant du public. Or les ERP représentent une catégorie d'installations très disparates (grandes surfaces, salles de sport, écoles...), qui sont suivies par différents services au sein des administrations. Cette complexité faisait par exemple qu'en Côte-d'Or et sur le Territoire de Belfort, la plupart des maires ne prenaient pas cet arrêté.

Carte interactive de téléchargement des données

En 2018, IDéO BFC (lire encadré) a mis en ligne le téléchargement gratuit de données, accessible par une carte pour chacun des départements de Côte-d'Or et du Territoire de Belfort. Y sont recensés les PEI existants avec leurs caractéristiques : adresse, débit... mais aussi les ERP et ICPE. Les maires peuvent consulter la carte et télécharger les données pour les contrôler, puis les intégrer dans l'arrêté. Une vidéo et une notice indiquent la marche à suivre. Sept mois après son ouverture pour la Côte-d'Or, 15 % des mairies ont pris un arrêté alors qu'il n'en existait quasiment aucun au préalable. L'effort de sensibilisation et de communication est à poursuivre. La mise en place du dispositif dans le Jura et dans la Nièvre est prévue pour le début de l'été.

Vers une amélioration de la qualité des données ERP ?

Le GIP Territoires numériques héberge et anime IDéO BFC. L'État et la région copilotent avec le GIP le dispositif. C'est dans ce cadre que les données ont été recueillies et mises à disposition via le portail IDéO BFC. Si les bases de données des points d'eau incendie (PEI) des Sdis sont de bonne qualité (exemple, complétude des données), ce n'est pas le cas pour les bases de données ERP, par nature très évolutives et pas encore mutualisées entre les différents acteurs locaux. A terme, le numérique devra permettre la mise à jour de bases de données ERP partagées entre les acteurs publics concernés et ce au profit de tous les acteurs du territoire.

Des données utiles aux aménageurs

"Au-delà de la facilitation de la prise de l'arrêté, ce service peut être utile pour le service urbanisme, par exemple pour l'instruction des documents lors de l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme, commente, le lieutenant de pompier et prévisionniste au Sdis 90, par ailleurs le premier adjoint de la commune de Bermont (Territoire de Belfort) Pascal Grosjean. Les élus peuvent identifier les secteurs mal desservis en sécurité incendie." Cette base de données en open data permet également aux professionnels de la construction de s'assurer que leur projet immobilier est à proximité d'une borne incendie existante.

GIP Territoires numériques BFC : une expertise numérique

Le GIP Territoires numériques BFC est une structure de mutualisation créée avec l'État, la région Bourgogne et les quatre départements qui la composent puis étendue à la Franche-Comté à la suite de la fusion des deux régions. Sa mission est de déployer des services numériques permettant aux collectivités et organismes publics de répondre aux évolutions des usages numériques (marchés publics, dématérialisation des échanges Etat-collectivités, services aux citoyens, RGPD...) et d'accompagner les agents et élus dans l'appropriation de ces usages. Le GIP compte 1.650 adhérents et emploie 18 personnes.

Idéo BFC

Idéo BFC est un dispositif créé entre l'État et la région, en application de la directive Inspire, destiné à l'échange et au partage de données géographiques en faveur de l'environnement. Hébergé par le GIP, IDÉO BFC met à disposition de tous des cartographies et des données par centaines. Il se charge également depuis 2016 de l'open data. Ses services, à destination des collectivités et organismes publics, sont gratuits. La carte interactive fait partie des outils cartographiques mis à disposition des maires de la région : cadastre, transport, agriculture, tourisme, unités urbaines, rivières...

Contact(s)

Région Bourgogne-Franche-Comté

 4 square Castan, CS 51857
25031 Besançon Cedex

 09 70 28 90 00

 <https://www.bourgognefranchecomte.fr/>


Nombre d'habitants : 2821

Marie-Guite Dufay

Présidente

Pascal Grosjean

Lieutenant pompier Sdis90 et prévisionniste,
premier adjoint de la commune de Bermont

 pgrosjean@sdis90.fr

GIP Territoires Numériques – IDÉO BFC

 3, rue de Suzon
21000 Dijon

 0 970 609 909

Suzanne Nicey

Animatrice

 snicey@ternum-bfc.fr



INNOVATIONS & TERRITOIRES

Sécurité civile D'un clic, les communes ont accès aux données essentielles pour se préparer aux incendies

GIP Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté 1 600 communes • 2,8 millions d'hab.

Le groupement d'intérêt public a développé un outil facilitant l'application du règlement de défense extérieure contre l'incendie.

Une centaine de pages. Quand les communes de Côte-d'Or ont pris connaissance du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (Deci), à sa publication en juin 2017, le document leur est tombé des mains. Ce règlement définit une méthodologie et des principes généraux relatifs à l'aménagement, l'entretien, et la vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie. Comment assumer cette nouvelle compétence qui leur impose, en prenant un arrêté municipal, de recenser les points d'eau et d'évaluer les risques en cas d'incendie? Le chantier apparaît si titanesque que, au début de l'année 2018, aucun arrêté n'avait été adopté.

OUTILS CARTOGRAPHIQUES

Dans ce contexte, « il m'a semblé naturel de leur proposer une solution facilitant la mise en œuvre de la réglementation "Deci" », explique Patrick Molinoz, président du groupement d'intérêt public (GIP) Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté, l'opérateur des services publics numériques dans la région. Son projet: leur fournir les données essentielles dont elles

ont besoin avec, à l'appui, « des outils cartographiques » destinés à leur « faciliter le travail ».

Le GIP a, à la place des municipalités, opéré le travail de collecte des données auprès des détenteurs de l'information: les services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) pour les points d'eau incendie (PEI) et les préfetures, qui

Le GIP a opéré le travail de collecte auprès des détenteurs de l'information, à la place des municipalités.

détiennent, de leur côté, la liste des établissements recevant du public (ERP) et des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dont les communes ont besoin pour produire leur arrêté.

« L'initiative du GIP a permis d'avancer » alors que « les maires n'avaient pas pris conscience qu'ils étaient désormais responsables si, en cas d'incendie, les équipements se révèlent défectueux ou incapables de fournir le volume d'eau réglementaire », appuie Christophe Dujardin, responsable du service des domaines fonctionnels au Sdis de Côte-d'Or. La preuve par les chiffres: début 2019, le Sdis de Côte-d'Or avait reçu 78 arrêtés municipaux relatifs à la Deci, tandis qu'une centaine était en cours d'élaboration.

Concrètement, les collectivités qui adhèrent au GIP Territoires numériques peuvent, d'un simple clic, télécharger les données des PEI: numéro unique, adresse, coordonnées géographiques, nature (bouche d'incendie, étang, piscine, réserve enterrée, etc.), le débit moyen mesuré. Autant de

Cible

Les communes adhérant au GIP Territoires numériques.

Contact

Suzanne Nicey, ambassadrice du service Idéo BFC, snicey@ternum-bfc.fr, 03.80.27.04.15.

données qui, fournies sur un tableau Excel, peuvent également automatiquement être visualisées grâce à un outil cartographique sur le portail dédié du GIP (Idéo BFC).

DÉFINIR LES INVESTISSEMENTS

Pour l'heure, l'outil cartographique ne permet pas d'y superposer les données, également téléchargeables, qui concernent les ERP et les ICPE. A l'exception du Territoire de Belfort, « les préfetures de Bourgogne-Franche-Comté ne sont pas équipées d'un système d'information géographique », constate en effet Suzanne Nicey, ambassadrice du service Idéo BFC. Ce n'est cependant pas un frein à la production de l'arrêté réglementaire – pour lequel Territoires numériques propose également un modèle type à télécharger.

Prochaine étape pour le GIP: aider les communes à se doter d'un schéma « Deci ». « Ce dernier n'est pas obligatoire mais il permet de définir les investissements à réaliser pour que tous les bâtiments soient couverts par un point d'eau adapté à l'intensité du risque », précise Maud Bessaguet, chargée de mission pour Idéo BFC. L'outil devrait être disponible fin 2019. ● Alexandra Caccivio



Sur le portail du groupement d'intérêt public, les données (tels les points d'eau incendie) sont cartographiées, ce qui aide à rédiger les arrêtés.



RGPD, 1 an déjà : Comment les collectivités se sont-elles adaptées ? (1ère partie)

VENDREDI 24 MAI 2019 - 14:37 | VALENTIN GOETHALS

#données personnelles #loi

Il y a tout juste un an, le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur. Si d'un côté, de nombreuses formalités réalisées par les collectivités auprès de la CNIL ont ainsi disparu ; en contrepartie, la responsabilité en tant qu' élu s'est renforcée. Comment les collectivités se sont-elles adaptées ?

Direction aujourd'hui la Bourgogne Franche Comté où le GIP Territoires Numériques BFC propose à ses membres un accompagnement méthodologique prenant la forme d'un site internet dédié, appelé SuperChef RGPD. Derrière ce nom se cache l'idée de donner tous les ingrédients pour réaliser la recette de la mise en conformité...



Numérique

Avec Super chef, des recettes inratables pour protéger les données personnelles

POURQUOI ?

Les collectivités locales, censées respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD) depuis mai 2018, sont en retard.

POUR QUI ?

En Bourgogne-Franche-Comté, le groupement d'intérêt public (GIP) Territoires numériques accompagne ses adhérents – en premier lieu les petites communes – sur ce dossier.

COMMENT ?

Le GIP a conçu un outil en ligne, baptisé «Super chef», qui guide les utilisateurs pas à pas et structure la mise en conformité avec le règlement européen.

GIP Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté 1 600 entités publiques

Le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur. S'il allège le travail des collectivités auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), il leur impose d'assurer une protection optimale des données personnelles collectées, en premier lieu en nommant un délégué à la protection des données (DPD). Or elles tardent à se mettre en conformité avec le règlement. Pour accompagner ses adhérents, le groupement d'intérêt public (GIP) Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté a développé un outil en ligne, baptisé «Super chef». Il s'ajoute au bouquet des services numériques clé en main du GIP, sans surcoût pour les adhérents.

Pas à pas, la mise en conformité avec le règlement régissant les données personnelles est expliquée, comme dans un livre de recettes. Par exemple, pour nommer le DPD, il suffit de suivre les étapes décrites, à savoir renseigner les

informations du formulaire en ligne et imprimer la lettre de mission du délégué – en s'appuyant si besoin sur la lettre type proposée. Réaliser une cartographie des fichiers comportant des données personnelles, remplir la grille de conformité, évaluer les risques, mettre à jour le registre de traitement... «Le DPD n'a qu'à suivre le déroulé», explique Jennifer Pierre, responsable des relations avec les adhérents au GIP. «C'est facile et très clair», témoigne Leticia Guigon, secrétaire de mairie pour trois communes rurales, dont la plus petite, Glanon (240 hab.), l'a nommée déléguée à la protection des données.

En appui, le GIP propose de former au RGPD et à l'utilisation de

Super chef les agents qui le souhaitent. Au total, fin 2018, une cinquantaine de personnes avaient déjà été accompagnées. Sept sessions de formation sont programmées dans le courant du premier semestre de cette année. «Dans les 48 heures qui ont suivi l'ouverture des inscriptions, les sessions étaient complètes», indique Jennifer Pierre.

LE CHOIX DE LA SIMPLICITÉ

En Bourgogne-Franche-Comté, un peu à contre-courant des pratiques promues par les centres de gestion de la FPT qui proposent un service mutualisé, un peu à contre-courant également des préconisations de la Cnil, Territoires numériques a engagé les communes (en tout cas, les plus petites d'entre elles) à désigner comme DPD le ou la secrétaire de mairie, considérant que c'était la manière la plus simple de répondre à l'obligation réglementaire. Ce choix permet notamment de réduire l'impact financier de la nouvelle réglementation et d'être plus efficace dans le déploiement du RGPD – dans la mesure où le ou la secrétaire de mairie est la personne qui connaît le mieux les données collectées. «Cette analyse



AVANTAGE

Le travail est prémâché et l'utilisateur n'a qu'à se laisser guider.



INCONVÉNIENT

Le maire n'est pas exonéré de ses responsabilités en matière de sécurité et de protection des données.

Budget

4,5 M€ de budget annuel pour le GIP

Financements

Cotisations des adhérents, aides de l'Etat, du conseil régional et des conseils départementaux.

Contact

Jennifer Pierre, chargée des relations avec les collectivités, jpierre@ternum-bfc.fr

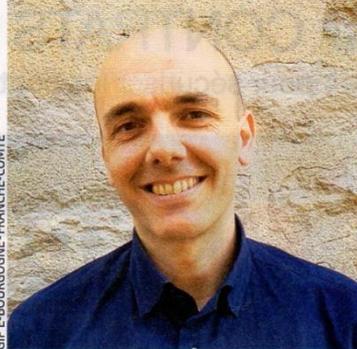
LES ACTEURS CLÉS DU PROJET



PATRICK MOLINOZ, président du GIP, vice-président du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

«Le respect du règlement à coût quasi nul»

«Plutôt que de créer un service mutualisé imposant l'embauche d'au moins une dizaine de délégués à la protection des données, nous avons préféré explorer une piste plus raisonnable financièrement. Nous pensons que pour 95% des communes le respect du règlement européen peut se faire à coût quasi nul. Notre méthode évite aussi que la commune ne se débarrasse du sujet en le confiant à un prestataire extérieur, alors qu'il est essentiel que les maires prennent pleinement conscience des enjeux. Notre offre fonctionne tellement bien que l'Etat envisage, en Bourgogne-Franche-Comté, de s'appuyer sur notre outil pour la cinquantaine de délégués à la protection des données qu'il a nommés.»



VICTOR VILA, chef de projet «open data» et délégué à la protection des données personnelles au GIP

«On prend les collectivités par la main»

«Avec le RGPD, j'ai recensé une centaine d'obligations que j'ai organisées par priorités. Ça a représenté un gros travail mais c'est ce qui a permis d'avoir un outil qui, réellement, simplifie la démarche des collectivités en les prenant par la main pour les guider dans ce maquis. Certains secrétaires de mairie ne travaillent que six heures par semaine dans une commune ! Avec Super chef, nous avons imaginé un environnement qui les met à l'aise en procédant par analogies avec la cuisine – avec des recettes à suivre. La vraie force de l'outil, aujourd'hui, c'est que la saisie se fait en ligne. A la fin, tout est centralisé, la collectivité dispose d'un dossier de conformité complet qu'elle peut montrer à la Cnil.»



JENNIFER PIERRE, chargée des relations avec les adhérents au GIP

«L'outil est enrichi grâce aux retours d'expérience»

«L'outil Super chef évolue en permanence parce que, à l'issue de chaque formation, nous repartons avec des questions auxquelles nous n'avions pas nécessairement les réponses. Lors de la formation à Venarey-les-Laumes, en décembre dernier, un DPD nous a interrogés sur la liste électorale, en principe ouverte à la consultation par toute personne qui le demande. Il voulait savoir si elle peut être communiquée à une personne qui veut la consulter à des fins commerciales. Victor Vila a trouvé les réponses dans les textes de référence de la Cnil et les a intégrées tout de suite dans Super chef. D'où l'intérêt d'avoir un outil en ligne : on peut l'enrichir au fur et à mesure des retours d'expérience.»

ne vaut pas forcément pour des collectivités de taille plus importante, où les enjeux sont autres, notamment en termes d'organisation et de sécurité», précise Patrick Molinoz, président du GIP.

Pour vulgariser le langage des experts du RGPD et appréhender toutes les questions que soulève la nouvelle réglementation, Victor Vila, chef de projet «open data» et délégué à la protection des données au GIP, et Bruna Rinquin, ambassadrice de proximité au GIP, se sont confrontés à l'épreuve du terrain en travaillant avec des communes volontaires, dont Chorey-les-Beaune et Thorey-sur-Ouche. Parmi

les sujets que Territoires numériques a intégrés à leur contact : l'usage du téléphone portable.

LE MAIRE DOIT ÊTRE EXEMPLAIRE

Jean Flour, maire de Thorey-sur-Ouche (150 hab.), en utilise pour communiquer par SMS avec ses administrés – essentiellement «afin de relayer les alertes météo du préfet», dit-il. La tenue d'un registre de traitement est donc obligatoire et, surtout, l'élu doit veiller à ce que les données enregistrées dans son téléphone soient protégées – au moins par un code de verrouillage.

Cet exemple est, pour le GIP, porteur d'enseignements. «L'action du

délégué à la protection des données sera efficace seulement s'il arrive à développer dans son organisme une culture de protection de la vie privée et un usage des outils numériques respectueux de la sécurité informatique», insiste Patrick Molinoz. Peu importent les investissements dans des systèmes de sécurité si la direction et les collaborateurs n'ont pas conscience des risques. «En aucun cas, le maire ne pourra se dédouaner de sa responsabilité en matière de protection des données. Il faut qu'il en prenne pleinement conscience. C'est au DPD de l'y aider», conclut-il. ●

Alexandra Caccivio

1 600

C'est le nombre des adhérents du groupement d'intérêt public Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté qui, potentiellement, peuvent utiliser l'outil Super chef. Ce service s'ajoute au bouquet des services existants, sans surcoût.

DONNÉES PERSONNELLES

RGPD : une formation révèle l'ampleur du chantier pour les petites communes

Publié le 14/01/2019 • Par [Alexandra Caccivio](#) • dans : [France](#)



CNIL

La mise en conformité avec le règlement général de protection des données constitue un énorme chantier pour les collectivités locales qui se posent nombre de questions. Exemple en Bourgogne Franche-Comté, où les agents chargés de mettre en oeuvre le RGPD se posent de nombreuses questions.

« Je n'avais pas pensé à répertorier les archives papier » qui, comme « le registre de l'urbanisme », contiennent des données personnelles, constate Alexandra Cornier, secrétaire de mairie à Collonges-lès-Premières (900 habitants en Côte-d'Or). Elle fait partie des six personnes venues suivre, jeudi 10 janvier, la formation à l'outil Super Chef que le groupement d'intérêt public Territoires Numériques propose gratuitement à ses 1 600 adhérents afin qu'ils se mettent en conformité avec le règlement général de protection des données (RGPD).

Recenser tous les fichiers bureautiques, logiciels, matériels et outils de stockage contenant des données personnelles, « ce n'est pas une mince affaire », constate avec elle Michael Villerot, responsable informatique à Chalon-sur-Saône (ville, CCAS et communauté d'agglomération). La collectivité – qui compte environ 2 000 agents – s'est appuyée, pour réaliser ce recensement, sur un prestataire externe qui l'a aidée à rédiger un formulaire que les 80 services ont rempli.

« La peur d'oublier des choses »

Même dans les petites communes, « la peur d'oublier des choses » est présente, témoigne Leticia Guigon, secrétaire de mairie pour trois communes rurales, dont la plus petite (Glanon, 242 habitants) l'a nommée déléguée à la protection des données. « Je pense au dossier enfoui dans une armoire ou à des documents qui, comme la liste des personnes âgées bénéficiaires du colis de Noël, ne sont utilisés qu'une fois par an », dit-elle.

Le travail conduit par les collectivités pour se mettre en conformité avec le RGPD marque, en tout état de cause, l'occasion de revoir et de rationaliser les processus internes. « Pour s'abonner à la newsletter de la commune, par exemple, il n'est pas nécessaire de connaître le prénom et le nom de la personne, une adresse mail suffit », illustre Jennifer Pierre, responsable des relations avec les adhérents à Territoires Numériques. « Nous ne pensions pas que nous avions autant de traitements » de données personnelles, révèle à ce sujet Michaël Villerot. Près de 800 ont été recensés sur les trois collectivités. Le déploiement du RGPD est donc « une opportunité ». Il devrait permettre, à terme, d'en réduire le nombre.

Des questions auxquelles les collectivités ne pensent pas

C'est au contact des collectivités locales qu'il forme que le GIP Territoires numériques mesure l'étendue des questions qui sont à traiter dans le cadre du RGPD. « Nous avons bâti », avec Super Chef, « une trame de travail que les collectivités déroulent » pour se mettre en conformité mais « il y a des questions, parfois toutes bêtes, que nous n'avions pas prévues de traiter », explique ainsi Bruna Rinquin, l'animatrice de la formation. Le sujet du téléphone portable a ainsi émergé au contact du maire de Thorey-sur-Ouche qui utilise un mobile pour communiquer par SMS avec ses administrés – essentiellement sur les alertes météo du préfet. La tenue d'un registre de traitement, ici, est obligatoire et, surtout, le maire doit veiller à ce que les données enregistrées dans son téléphone soient protégées. « Ce n'était pas le cas puisqu'il n'y avait même pas de code de verrouillage », dit Bruna Rinquin.

Au total, en Bourgogne Franche-Comté, le Territoires Numériques a déjà formé au RGPD et à l'utilisation de Super Chef une cinquantaine de personnes, à fin 2018. Sept sessions de formation sont programmées dans le courant du premier semestre 2019. « Dans les 48 heures qui ont suivi l'ouverture des inscriptions, elles étaient remplies », constate Jennifer Pierre. Qui précise que l'outil Super Chef, intuitif et très descriptif, peut être utilisé sans passer par la formation. Il n'empêche : sur la question du RGPD, les collectivités ont besoin d'un accompagnement, tant les questions qui se posent sont nombreuses.

Open data : la datavisualisation au service d'une meilleure politique publique

Publié par Marie-Amélie Fenoll le 4 janv. 2019 - mis à jour à 09:19

Depuis octobre 2018, les collectivités de plus de 3500 habitants doivent mettre en ligne toutes les bases de données dont elles disposent en format open data. Une démarche portée notamment en région Bourgogne Franche-Comté par le portail open data du GIP Territoires Numériques. Explications.

Avoir un regard d'ensemble sur les données publiques (marchés publics, ...) en région Bourgogne Franche-Comté est désormais possible grâce à la mise en place du portail open data du GIP (groupement d'intérêt public) Territoires Numériques BFC et à ses outils de datavisualisation. *"L'intérêt de ce portail est d'avoir une meilleure information pour améliorer la communication en interne. Ainsi, cela permet d'avoir une meilleure connaissance de ce que font ses propres services en interne. C'est aussi **un bon moyen de pilotage pour construire sa politique publique en ayant des indicateurs clairs**",* explique Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP.

Des outils de datavisualisation pour un meilleur pilotage de la politique publique

Le portail open data du GIP Territoires Numériques BFC, lancé mi-2017 au côté du portail de la donnée géographique, s'inscrit dans le cadre de la loi du 7 octobre 2018 rendant obligatoire la mise en ligne des données par les collectivités de plus de 3500 habitants en format open data. Il s'adresse aux adhérents du GIP e-bourgogne Franche-Comté qui compte aujourd'hui 1 550 organismes publics dont 1 000 collectivités. Le GIP a notamment fait partie des 9 pilotes désignés par l'État pour expérimenter dès janvier la mise en place des données en open data. Une appétence pour le numérique ancrée depuis longtemps au sein de la structure du GIP qui avait créé en 2005 la première plateforme régionale dématérialisée des marchés publics.

Après quelques mois de mise en route, les premiers résultats sont là. *"Les données qui intéressent le plus les visiteurs sont celles des marchés publics, celles liées aux transports (bus), aux Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ou encore les informations sur les lycées et les écoles"*, explique Victor Vila, chef de projet open data et DPO du GIP, en charge de l'open data et du RGPD. Cependant, de nombreuses collectivités n'ont pas encore rejoint le mouvement. Parmi les raisons avancées, le manque de temps et de ressources en interne. *"D'autant plus que **la plupart doivent parfois saisir des informations à la main pour les marchés publics**"*, souligne Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP comme les données considérées comme essentielles mais *"à renseigner, comme par exemple celles des lieux d'exécution des marchés"*.

Moins de 10% des collectivités ont ouvert leurs données

Cependant, certaines collectivités, à l'image de la ville d'Auxerre, ont été sensibilisés au sujet grâce à une démarche initiée par le DSI et ont été pionnières sur le sujet. *"Mais c'est une démarche assez rare"*, avoue Patrick Ruestchmann. Ainsi, selon un rapport de l'Observatoire opendata des territoires, en octobre 2018, seules 343 collectivités participent à l'ouverture des données publiques dans le territoires sur les 4510 collectivité par la mise en application du principe open data par défaut. *"Soit à peine 10% des collectivités"*, précise le directeur adjoint du GIP qui est également vice-président d'open data France. Parmi les prochaines étapes annoncées, figure le projet de lancement d'un sprint à l'été 2019 sur le sujet de l'open data. Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté proposera avec ses partenaires à des écoles et des entreprises de travailler pendant 2-3 mois afin de proposer des solutions pour "exploiter les données".

Open data et RGPD: un changement culturel

Une refonte du portail open data du GIP Territoires Numériques BFC avec de nouveaux services est prévue pour novembre 2019. Cette nouvelle version deviendra le "portail de la donnée et de la connaissance". Autre sujet d'importance lié à celui de la publication des données en open data, celui du **RGPD**. *"Le principal point de vigilance est d'abord culturel. (...) Peu importent les investissements en systèmes de sécurité si la direction et les collaborateurs ne sont pas conscients des risques"*, explique Patrick Molinoz, président de Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté et vice-président de la Région Bourgogne Franche Comté en charge du développement numérique des territoires.

Open data, un mouvement qui démarre

Par



Gérard
Ramirez
del Villar



Le 13 novembre 2018

Au regard des obligations qui pèsent sur les collectivités en matière d'Open data, les chiffres sur le terrain restent en retrait. Mais les ambitions pour l'avenir sont grandes et les terrains d'application potentiels presque sans limites.

Il y a parfois un écart assez grand entre ce que les textes imposent et ce qui se fait sur le terrain, surtout quand les mesures ne s'accompagnent pas de sanctions incitatives ! Ainsi en est-il des données ouvertes (l'Open data) que, pour résumer, les structures de plus de 3 500 habitants ou de plus de 50 agents (l'État, environ 4 500 collectivités, les syndicats mixtes, délégataires de service public...) doivent, depuis le 8 octobre aux termes de la [loi pour une République Numérique](#) du 7 octobre 2016, publier numériquement ; sauf si elles sont spécifiquement protégées (données personnelles par exemple).



En effet, selon l'observatoire Open data des territoires, édité par OpendataFrance (ODF), l'association de référence dans ce domaine au regard des collectivités, elles sont 343 collectivités à avoir mis en ligne au moins un jeu de données, dont 154 communes de + de plus 3500 habitants, soit 5 % du total concerné, contre 47 % des départements et 67 % des régions.

Sensibiliser les acteurs

Faut-il s'inquiéter de ces statistiques relativement modestes ? Pas forcément, répond en substance Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté et vice-président d'ODF. Non seulement, le mouvement ne fait que commencer (hormis pour les pionniers), mais encore personne n'a fait demi-tour ! Cela dit, il est nécessaire d'accompagner les intervenants, ce qui a notamment commencé, par le biais d'une première initiative « Open data locale » (fin 2017/ début 2018) où divers acteurs ont été sélectionnés (parmi lesquels les régions Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Occitanie, Paca, ...) afin par exemple de définir un socle commun de données locales (les délibérations, liste des prénoms de nouveaux nés...), de sensibiliser les collectivités, d'expérimenter et de capitaliser sur les connaissances acquises.



Une deuxième « saison » va démarrer, ajoute Patrick Ruestchmann, avec comme objectif de changer d'échelle, « de travailler avec ceux qui essaient » et de mobiliser les décideurs, pour porter à 2 000, en 2020, le nombre de collectivités engagées dans l'Open data.

Le tout, sans oublier de se rapprocher des plus petites pour leur expliquer, par exemple, qu'en s'appuyant sur les habitants et leurs smartphones, il est possible de produire de l'Open data : touristique, environnemental... En attendant, complète Patrick Ruestchmann, il faut se lancer, même si les données sont incomplètes en raison de l'effet pédagogique que cela suscite. Et puis, il faut ouvrir « par finalité », autrement dit donner un sens à cette initiative : citoyen, environnemental, urbanistique...

La région comme coordonnateur



Patrick Molinoz, président de Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté, vice-président du conseil régional Bourgogne Franche Comté, est en charge du développement numérique des territoires. Il répond aux questions d'*Horizons publics*.

Quels sont les principes de l'engagement du GIP Territoires Numériques dans la démarche Open data sur le territoire régional Bourgogne Franche Comté ?

L'engagement premier du GIP Territoires Numériques BFC est d'aider ses adhérents à faire des (r)évolutions numériques une chance plutôt qu'une contrainte. Sur l'ouverture des données publiques c'est comme coordonnateur régional à la « saison 1 » d'OpenDataLocale que nous avons pu le mieux aider les collectivités dans l'expérimentation 2016-2017 : nos séances de sensibilisation avec agents et élus et notre portail d'expérimentation (avec 700 jeux de données déjà) nous ont ainsi permis d'apporter du concret aux principes posés dans la loi République Numérique. Le GIP est là pleinement dans son rôle d'appui aux politiques publiques numériques de la Région.

Quelles réalisations innovantes et concrètes les collectivités de votre territoire ont su mettre en œuvre pour valoriser la réutilisation des données publiques ?

D'abord bien sûr le conseil régional Bourgogne Franche Comté qui publie des données essentielles de marchés publics. C'est avec des visualisations sur les typologies d'achats, quel bassin d'entreprises bénéficie de quel type de marchés, que l'on peut progressivement montrer en quoi l'ouverture est avant tout un outil pour mieux comprendre en interne les effets des politiques publiques. Ensuite naturellement des communes se sont engagées : Nevers (58) s'est emparée de la thématique des personnes à mobilité réduite et Saint-Apollinaire (21) publie ses délibérations qui n'étaient alors pas en Open data. Enfin le GIP lui même avec la liste de nos adhérents, l'annuaire de leurs profils acheteurs... Tout cela a permis de mettre le pied à l'étrier pour un sujet qui semble encore très obscur pour beaucoup d'acteurs mais dont l'importance impose qu'il soit traité avec pédagogie et mesure.

Les premiers services liés à l'Open data

L'un des buts, en effet, de la démarche Open data, outre la transparence au regard du public ou la structuration de l'information en interne, est de susciter la mise en place de services (par des entreprises, des startup, associations...) s'appuyant sur les données publiées. Les exemples ne manquent pas, notamment autour de la mobilité. Parmi les plus récentes applications, dans le domaine de la réutilisation des données locales d'énergie, on peut également mentionner celle conçue par Victor Vila, chef de projet Open Data et Délégué à la protection des données au GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté ; elle est accessible via le site <http://tirop.com/energie/prez/>. Elle donne pour chacune des 371 communes de France comprises entre 20 000 et 50 000 habitants, l'ensemble de ses consommations d'énergie : performance des logements, évolution de la consommation... Complet et très ergonomique. Très étonnant aussi, l'utilisateur dispose d'une « calculatrice » mesurant l'impact (en MWh/an, en rejet de CO2) qu'aurait l'installation d'un ou plusieurs m2 de panneaux par ménage. Et ça marche bien ! Bref, une application extrêmement percutante en termes d'utilité et de sensibilisation (élus, population...) à l'intérêt concret de l'Open data, réalisée en très peu de temps, à partir de données ouvertes (entre autres de l'INSEE) et d'outils Open source : « l'application est elle-même Open source ! », commente Victor Vila. Elle est également évolutive, puisqu'on peut très bien, en s'appuyant sur des algorithmes, la compléter de données météo (changement climatique), voire de cartographies des zones inondables au regard de l'élévation du niveau des océans... Comme quoi, outre ses qualités traditionnelles, l'Open data, selon Victor Vila, a un potentiel pour « éveiller les consciences ». Voir un supplément d'âme.

Pas d'Open data sans engagement

Les raisons de la relative implication des collectivités dans l'Open data sont assez diverses. Il y a notamment l'impératif du RGPD – dont la date limite d'application était fixée en mai 2018 – et qui a mobilisé certaines d'entre elles, sans doute au détriment de l'Open data. Et cela d'autant plus qu'à la différence du RGPD, l'obligation d'Open data n'est pas assortie de sanctions, sachant que rien n'empêche d'assigner une collectivité défaillante.

Autre obstacle, la méconnaissance de la matière et de ses enjeux, qui peut freiner son appropriation par les décideurs politiques. En interne, Open data, rime aussi avec changement de culture organisationnelle – et incidence budgétaire – car il nécessite des relais, des réflexes, des méthodes et des ressources humaines pour rassembler, vérifier, trier et mettre à jour (élément essentiel) les données publiées. Certaines petites collectivités ont la possibilité de passer par des plateformes pour les mises en ligne, par exemple par leur région, leur département, leur inter-communalité. Mais cela ne les dispense pas d'un important travail en amont, tant la diversité des formats et des sources de données sont importantes. Un facteur de ralentissement renforcé par le fait que les éditeurs de logiciels métiers sont loin de tous proposer des modules qui permettraient de produire des données aux formats normalisés.



Open data : bilan de l'expérimentation menée auprès de neuf territoires

291 collectivités ont libéré leurs données en janvier 2018, selon l'association Opendata France. Elles étaient 180 au 1er janvier 2017. Mais le chemin est encore long pour atteindre l'objectif fixé par la loi pour une République numérique. Néanmoins, l'expérimentation menée par neuf territoires au cours de l'année passée a permis de dégager des enseignements présentés le 8 février à l'occasion de la journée nationale des territoires, villes et villages Internet.

© OpenData Locale - Bilan de l'expérimentation menée par OpenData Locale

La loi pour une République numérique d'octobre 2016 est ambitieuse. **Elle oblige 4 500 collectivités à ouvrir leurs données en 2018. L'état des lieux est pourtant saisissant : seules 160 communes faisaient de l' open data à l'époque de la publication de la loi. Axelle Lemaire, alors secrétaire d'Etat en charge du numérique, a mandaté l'association Opendata France pour faire un bilan et trouver des solutions au niveau local.** Deux difficultés ont été identifiées. Seules les grosses structures (grosses villes et métropoles) avaient engagé une telle démarche, mais « elles avaient raté la normalisation des données », analyse Jean-Marie Bourgogne, délégué général d'Opendata France. Tandis que les petites et moyennes collectivités avaient, elles, d'autres priorités et ne disposaient pas forcément des moyens techniques et humains suffisants. « Il fallait donc un gros travail de pédagogie et d'accompagnement », explique le délégué général. C'est à ce moment-là qu'a débuté l'expérimentation Opendata Locale.

Neuf territoires ont ainsi été sélectionnés (Bretagne, Occitanie, Paca, Bourgogne Franche-Comté...) et 32 acteurs désignés pilotes sur leurs périmètres (des métropoles, des conseils départementaux, des syndicats mixtes...). Côté méthode, ces territoires ont été conviés tous les deux mois à Paris, et des réunions téléphoniques ont été organisées mensuellement. Des groupes de travail plus spécifiques ont également été formés pour réfléchir sur des thématiques précises, par exemple les relations avec Etalab (mission publique chargée de l'ouverture des données). **En tout, ce sont donc 812 collectivités qui ont été sensibilisées. Et selon l'association, 291 structures ont libéré leurs données en janvier 2018.**

Les principales difficultés identifiées

Pour Gaëlle Chrisment, de Redon agglomération (intercommunalité à cheval entre les régions Bretagne et Pays de la Loire), « cette expérimentation a notamment permis de sensibiliser les élus qui semblent avoir été réceptifs aux bienfaits de cette nouvelle technologie ». Sur ce territoire composé de 32 collectivités, 15 ont libéré leurs données et 7 ont déjà produit des jeux de données.

La première difficulté a aussi rapidement été identifiée : l'hétérogénéité des systèmes d'informations.

« Il fallait, dans le cadre d'une démarche mutualisée, initier un consensus sur le choix du socle de données », explique Gaëlle Chrisment. « Pour cela, nous sommes partis des propositions d'Opendata locale qui nous ont servi de base de réflexion. Et là-dessus, nous avons priorisé nos jeux de données ». Même son de cloche pour Julien Hautemanière, du syndicat mixte Sictiam (syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes Méditerranée) : « Le plus difficile à appréhender pour les collectivités, c'est de savoir par où commencer. La loi n'est pas très précise sur ce point. Le travail mené par Opendata locale sur le socle commun de données est un formidable outil de pédagogie. »

Thierry Martin (département de la Haute-Garonne) estime quant à lui que cette expérimentation a « donné une légitimité à (sa) démarche et une crédibilité auprès des communes partenaires ». **Rapidement, la question**

[Visualiser l'article](#)

de la gouvernance s'est posée, « pour coconstruire avec l'ensemble des acteurs une stratégie de partage. Et très vite, nous sommes convenus qu'il fallait structurer cette ouverture autour de stocks de données standardisés », explique-t-il.

Par ailleurs, si cette expérimentation a permis « de relancer cette dynamique d' *open data* initiée il y a deux années » sur son territoire de Bourgogne Franche-Comté, Patrick Rueschmann (GIP Territoire Numérique Bourgogne) considère aussi qu'elle a pu mettre en lumière une autre difficulté : celle de convaincre les petites communes . « Pour l'instant, notre discours ne permet pas de capter ces petites entités, mais nous y travaillons ». Et d'ajouter : « Nous nous sommes également rendu compte que si nous arrivions à attirer l'attention du président d'une agglomération, ou d'un maire et de son directeur général des services (DGS), la dynamique prend plus vite. »

Et maintenant...

Les quatre témoins de l'expérimentation sont d'accord sur un point : la démarche d' *open data* est longue et compliquée. « Nous avons sans doute sous-estimé le temps qu'il faut pour sensibiliser les acteurs. Il faut revenir plusieurs fois sur les mêmes discours avec des angles différents», constate Patrick Rueschmann.

Autre volonté : favoriser la publication automatique des données afin de faciliter le travail des collectivités. L'ensemble des acteurs envisage également d'étendre le champ territorial de l'expérimentation, mais aussi celui des jeux de données. La qualité et la présentation des données sont également un enjeu important. Le GIP Territoire Numérique Bourgogne participe en ce sens au projet Qualidata .

"Nous recrutons un data protection officer mutualisé pour les collectivités" - Patrick Ruestchmann, dg adjoint du GIP e-Bourgogne-Franche-Comté

Publié le 22/02/2018 par [Marie-Amélie Fenoll](#)

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen sur la protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, les acteurs publics s'organisent. Interview de Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne-Franche-Comté.

Décision Achats : Vous allez recruter en mars un Data Protection Officer (DPO) pour vos adhérents au GIP. Quel sera son profil et sa mission?



Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne-Franche-Comté [photo ci-contre] : Le GIP e-Bourgogne-Franche-Comté va recruter en mars un DPO pour accompagner ses membres dans l'application du RGPD. La nouvelle recrue sera en quelque sorte **un DPO mutualisé pour toutes les collectivités adhérentes**. Nous finalisons le recrutement d'un poste de chef de projet open data/DPO. Cette personne a un profil

juridique. Car cela restera un travail de gestion de risques technico-juridiques puisque nous avons déjà réalisé un audit avant pour voir où étaient nos vulnérabilités dans nos systèmes. Cet audit précédent avait été réalisé dans le cadre du Référentiel Général de Sécurité. S'il y a une similitude dans l'approche avec le RGPD (fiches de risques etc.), ce n'est cependant pas corrélé.

Nous avons déjà 3 personnes qui travaillent sur le sujet des données ouvertes depuis 6 ans sur notre portail territoires numériques www.databfc.fr. La nouvelle loi sur les RGPD va mettre le doigt dessus. Il faudra donc une gestion des risques abordés appliquée à ces préceptes de données ouvertes.

D. A : Quelles seront les étapes à suivre pour vos adhérents ?

Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne-Franche-Comté : Nous comptons environ 1500 adhérents, dont 85% sont des petites communes. La première étape consiste à **rassurer les collectivités sur la démarche RGPD**. Il s'agit ensuite dans un second temps de **classifier ces données personnelles en terme de risques** et avoir une bonne visibilité sur cette classification. Ce sera le cas notamment avec la gestion des centres départementaux qui sont en première ligne. Il faudra bien leur expliquer le lien avec l'open data car il y a une sorte de continuum avec les données personnelles. Prenons l'exemple du calcul du quotient familial qui est une donnée ouverte. Ce calcul du quotient familial contient également des informations personnelles. Il peut être utile de se tourner vers la CNIL en complément. Enfin, il s'agira de mettre en place un **kit méthodologique** pour tenir le registre des données (ex : quelle est la durée de vie des données, qui doit y avoir accès, etc ?). Nous devons aussi pouvoir réaliser une estimation de la charge par les adhérents.

Nous avons un groupe de travail là-dessus et nous concertons avec les régions, les fédérations hospitalières, les syndicats, ... Nous sommes à peu près tous au même niveau. Mais il est vrai que la CNIL aurait pu préparer un peu mieux l'arrivée de la loi RGPD.

Nous participons également à de nombreux échanges dans le cadre d'associations. Comme avec l'association Adullact qui contribue à favoriser l'usage du logiciel libre dans les administrations et lance un groupe de travail sur le RGPD fin mars pour aider les participants à spécifier les outils et démarches à mettre en place pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation européenne. De plus, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) ou Territoires d'énergie poursuit les échanges entre ses adhérents, le plus souvent des syndicats informatiques, d'énergies, pour organiser les échanges d'expériences.

D. A : Selon vous, est-ce que les RGPD phagocytent le sujet Open data dans les collectivités ?

Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne-Franche-Comté : La réponse est partagée. Il faut bien faire comprendre ce qui est en jeu pour dissocier les deux sujets. De mon côté, j'ai tendance à voir cela positivement car le sujet des RGPD attire l'attention sur celui de l'open data. Ce couperet de la loi sensibilise à l'ouverture des données.

En octobre prochain, les personnes publiques devront être capables de publier, sur leur profil acheteur, les données essentielles des marchés et des concessions, y compris lorsque des modifications seront apportées aux contrats. La région Bourgogne-Franche Comté n'a pas attendu cette échéance pour faire de l'open data en la matière. Un jeu de données est d'ores et déjà disponible sur un portail dédié qui sert également à mieux identifier les besoins et les pratiques.



Le 1er octobre 2018, les collectivités locales de plus de 3 500 habitants auront l'obligation d'ouvrir leurs données informatiques afin de constituer un open data local. Dans l'hexagone, la libération de la donnée publique concernait seulement 180 collectivités au 1er janvier 2017. Et 291 collectivités en janvier dernier, selon l'association Opendata France. Il reste donc un important travail de pédagogie à mener pour convaincre les élus de se lancer dans ce chantier. Opérateur public de services numériques en Bourgogne-Franche-Comté, Territoires Numériques s'apparente à une plateforme de simplification administrative animée par le GIP e-bourgogne-franche-comté. Il a pour nom IDÉO pour « informations et données ouvertes ». Basé à Dijon depuis 2008, Territoires Numériques a été retenu comme l'un des neuf territoires en France à animer l'expérimentation OpenDataLocale (OLD) pilotée par l'association Opendata France dont le GIP BFC est co-administrateur. Pour mémoire, Territoires Numériques a été fondé par l'Etat, le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, les conseils départementaux de la Côte d'Or, la Nièvre, la Saône-et-Loire et l'Yonne. Cet outil d'aménagement du territoire est dédié à la numérisation des échanges, en complément des infrastructures numériques. Une plateforme de services mutualisés qui s'adresse aussi bien aux collectivités et organismes

publics du territoire qu'aux entreprises et citoyens.

« Cette expérimentation vise à sensibiliser et accompagner les collectivités à l'ouverture de leurs données publiques et à la construction d'un socle commun et d'un catalogue de données, rappelle le directeur adjoint Patrick Ruestchmann (photo ci-



contre).

L'objectif du GIP e-bourgogne-franche-comté

“ Cette expérimentation vise à sensibiliser et accompagner les collectivités à l'ouverture de leurs données publiques et à la construction d'un socle commun et d'un catalogue de données ”

permet à chaque collectivité d'accéder aux services numériques afin de progresser dans la dématérialisation des procédures, en vue de se conformer aux évolutions réglementaires et législatives, et de bénéficier ainsi de gains de productivité. » En outre, Territoire Numériques compte plus de 1 450 adhérents dont 1 000 communes de moins de 3 500

habitants. Quelque 750 collectivités télétransmettent leurs actes juridiques. Plus de 520 sites internet ont été créés pour les collectivités.

Un portail en attendant la libération des données essentielles



Concernant le fait de rendre accessible de façon libre et gratuite des données produites ou reçues dans le cadre d'une mission de service public, l'heure est à la dématérialisation et à la simplification. Pour accompagner les collectivités dans la valorisation et l'exploitation des données, un portail open data dédié à la commande publique (www.databfc.fr) a été mis en place, comme l'explique le chef de projet Maciej Murmylo (photo ci-contre) : « En attendant l'arrivée des données essentielles, les expérimentateurs peuvent consulter les contrats relatifs aux marchés publics

passés par la région Bourgogne-Franche-Comté et le conseil départemental de Saône-et-Loire. La mise à disposition de ces données s'opère dans le cadre de cette expérimentation ayant pour objectif d'anticiper l'échéance réglementaire du 1er octobre 2018. A ce titre, en attendant la mise à jour de la plateforme, actuellement la saisie des champs « contrat » n'est pas obligatoire et dépend des pratiques internes de chaque organisme. Il manque encore certaines informations comme le lieu d'exécution, pour être totalement conforme à l'article 107 du décret relatif aux marchés publics. De même, tous les contrats des expérimentateurs n'y sont pas encore référencés ». D'ici octobre,

l'ensemble des adhérents y auront accès, pourront consulter des graphiques relatifs aux entreprises, aux montants, à la saisonnalité ou à la localisation des achats et ainsi mieux analyser la consommation de la commande publique. « A présent, nos efforts se tournent vers la médiation voire l'intermédiation entre le service public, producteur de données et ceux qui utilisent ces données pour produire des nouveaux services, des analyses : les entreprises, les chercheurs ou les citoyens, poursuit Maciej Murmylo. Il s'agit d'aider à produire de la donnée en pensant à sa finalité d'usage. » Des ateliers thématiques et des réunions locales de sensibilisation sont organisés tout au long de l'année. En définitive, l'enjeu est de créer d'ici à la fin de l'année un laboratoire de la donnée publique régionale.

“ Les expérimentateurs peuvent consulter les contrats relatifs aux marchés publics passés par la région Bourgogne-Franche-Comté et le conseil départemental de Saône-et-Loire ”



Des marges de manœuvre grâce à la dématérialisation

Moins de papier, des procédures optimisées, des gains de productivité... sont les promesses de la dématérialisation et de l'administration numérique. Cependant, peu d'évaluations prenant en compte les coûts informatiques sont effectuées.



Fotolia

Lorsqu'elles parlent e-administration et dématérialisation, les collectivités évoquent plus volontiers la simplification qui en découle que les économies réalisées. Pourtant, que le projet réponde à une obligation réglementaire, propose de nouvelles téléprocédures aux usagers ou résolve un problème interne, il est possible de générer des marges de manœuvre.

Les gains les plus évidents à chiffrer sont ceux sur le papier et l'affranchissement. Ainsi, Jérôme Richard, directeur des systèmes d'information (DSI) d'Aix-en-Provence (142 000 hab.), estime qu'avoir dématérialisé toute la chaîne des délibérations permet d'économiser 6 000 ramettes de papier chaque année, soit 30 000 euros. L'achat d'une centaine de tablettes pour équiper les élus et les membres de la direction générale a coûté 45 000 euros. Cinq ans après, moins de vingt tablettes ont dû être changées... « Nous allons continuer dans ce sens en 2018 avec la dématérialisation des commissions d'appel d'offres », précise le DSI.

Dématérialiser les services aux citoyens a aussi un effet sur les coûts : « En deux ans, nos dépenses d'affranchissement ont baissé de 12 % », pointe Charlotte Libert-Albanel. La maire (UDI) de Vincennes (49 000 hab., Val-de-Marne) pense qu'avec le développement des factures électroniques, la dématérialisation des marchés publics, la télétransmission des actes d'état civil... « Le courrier entrant va diminuer de 20 % en 2018 et de 35 % d'ici à 2020. Cela aura un impact fort sur le service du courrier et les assistantes. Nous devons donc nous réinterroger sur notre organisation et anticiper les changements ».

Travailler plus vite



[Visualiser l'article](#)

« Les collectivités qui mettent en place le numérique craignent que les agents ne le voient comme une occasion de supprimer des postes. Elles préfèrent donc insister sur les gains en matière d'affranchissement et de papier », regrette Tristan Sadeghi, membre du groupe de recherche « finances publiques et numérique » du think tank Fondafip. Pourtant, les plus grosses économies, si le projet est bien ficelé, sont liées à la réorganisation des services et aux gains de productivité. « C'est avant tout un projet d'organisation de service et d'activité. Bien mené, il permet de rationaliser les processus. Des tâches, souvent à faible valeur ajoutée, disparaissent. Les agents sont transférés vers d'autres à plus forte valeur ajoutée », indique Charlotte Libert-Albanel. « Dématérialiser permet de dégager du temps pour faire autre chose et de travailler différemment, plus vite. Cela oblige parfois à des changements de métier ou de qualification », confirme Maciej [Murmylo](#), chef de projet « dématérialisation et innovation » au groupement d'intérêt public (GIP) [Territoires numériques Bourgogne – Franche-Comté](#) (ex – e-Bourgogne).

Dans sa revue de dépenses de juin 2017 sur les actes de gestion en matière de ressources humaines, l'inspection générale de l'administration cite l'exemple des systèmes d'information RH. Selon elle, le module de recrutement en ligne intégré au SIRH de la ville et de la métropole de Toulouse a permis de gagner trois équivalents-temps plein.

La technologie ne suffit pas

Cependant, les projets n'ont pas toujours les effets escomptés. « Parfois, les collectivités n'arrivent pas à optimiser les solutions car les besoins n'ont pas été bien recensés et le personnel est trop peu formé. La technologie seule ne suffit pas. Il y a toute une culture à mettre en place », observe Tristan Sadeghi.

Les collectivités se posent rarement la question des retours sur investissement pour ces projets qui répondent à des obligations réglementaires ou visent à améliorer le service délivré aux citoyens. D'autant que calculer les coûts n'est pas simple... Il faut prendre en compte les serveurs informatiques, les frais de licences, de maintenance, de sécurité informatique... « La dématérialisation oblige à investir dans sa direction des SI. En effet, si l'outil informatique plante, plus rien ne fonctionne. Nous avons créé quatre postes et recruté deux stagiaires pour accompagner la mise en place de la dématérialisation, faire les formations, voir d'où viennent les éventuels blocages... », explique Romain Roguet, DGA chargé des finances à la métropole européenne de Lille.

Dans le cas des solutions mutualisées, les économies sont évidentes : « Pour les marchés publics, nous fournissons les profils d'acheteur qui coûtent plusieurs milliers d'euros et les connecteurs permettant de télétransmettre les délibérations au contrôle de légalité. Seule, une grande collectivité paie ces connecteurs 20 000 à 30 000 euros. Chez nous, la cotisation annuelle est de 2 000 euros pour les villes de 50 000 à 100 000 habitants, et de 5 000 euros pour celles de plus de 100 000 habitants », souligne Daniel [Coissard](#), directeur du GIP Maximilien, en Ile-de-France.

« Notre plateforme est utilisée par 1 450 adhérents. La mutualisation permet de baisser le seuil de rentabilité des projets. Il y a un gain immédiat sur les prix, la maintenance et la qualité de l'outil », conclut Patrick Ruestschmann, directeur adjoint du GIP [Territoires numériques Bourgogne – Franche-Comté](#).

Focus

Des gains de productivité de 15 à 20 % minimum

Métropole européenne de Lille (Nord) 90 communes • 1,14 million d'hab.

[Visualiser l'article](#)

La métropole européenne de Lille (MEL) passe à la dématérialisation totale de la chaîne de la commande publique et des finances. « Nous avons décidé de transformer l'obligation réglementaire en opportunité. Nous ne générerons que peu d'économies sur les ramettes de papier, mais comptons sur les fruits de l'optimisation et de l'automatisation de certains process. Pour un même nombre de factures à traiter, moins de comptables sont nécessaires. A terme, on peut espérer des gains de 15 à 20 % minimum », explique Romain Roguet, DGA chargé des finances. Les services ont retravaillé leur organisation afin de supprimer des tâches effectuées plusieurs fois ou superflues, pour réduire les temps morts et donc accroître leur efficacité.

« Coupler la dématérialisation de la commande publique et des finances est très important : les marchés conçus dans un outil complètement numérique, une fois attribués, sont déversés automatiquement dans le système financier. Cela évite de nombreuses ressaisies et génère des gains de temps. S'arrêter au PESV2 (1) n'apporte rien », estime Romain Roguet. La MEL automatise aussi dès que possible les opérations simples et fastidieuses, tel le calcul des révisions sur des factures.

Focus

De nouvelles obligations

L'année 2018 apporte de nouvelles obligations réglementaires.

1^{er} octobre 2018 : dématérialisation totale des procédures de marchés publics.

1^{er} novembre 2018 : utilisation du système de communication électronique des données de l'état civil (Comedec) pour les villes ayant ou ayant eu une maternité.

7 novembre 2018 : dématérialisation des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner.

LA GAZETTE

Hebdomadaire économique et régional **Nord - Pas de Calais**

Officiellement désigné pour la publication des Annonces légales et judiciaires
des départements du Nord et du Pas-de-Calais. CPPAP n° 0519 192530 ISSN 11 65-0796

COMMUNIQUER

dans LA GAZETTE c'est
la **GARANTIE D'ÊTRE VU** par
la plus **FORTE** audience de
cadres et dirigeants d'entreprises
de la région.

CONTACT

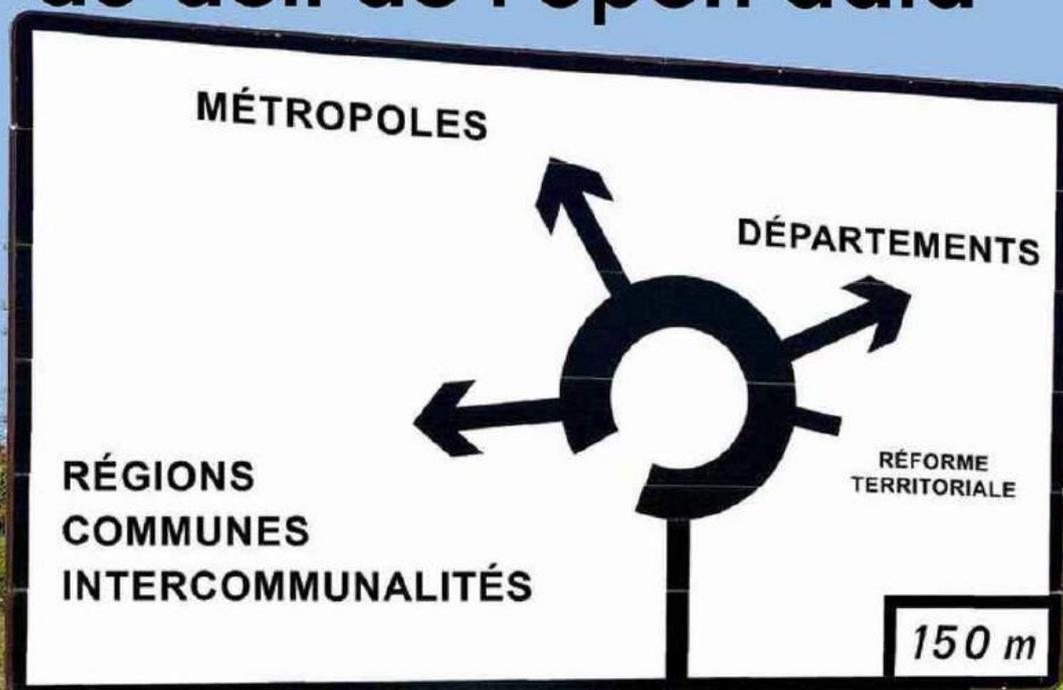
Laurent MONTAIS

06 62 80 75 80

LA GAZETTE

Nord - Pas de Calais

Les collectivités locales au défi de l'open data



La Propreté de vos
espaces professionnels

Chez EDP LITORAL, nous mettons tout en œuvre pour vous simplifier l'entretien de vos locaux.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES AU DÉFI DE L'OPEN DATA

Transparence vis à vis des citoyens, ville intelligente.... pour les collectivités locales, l'open data ouvre des possibilités nouvelles. Mais les enjeux, comme celui de la protection des données du citoyen ou l'adaptation de l'administration, s'avèrent complexes. Témoignages et analyses de pionniers, au cours d'une journée organisée par l'association Ecoter.

Anne **DAUBREE**



C'est une certitude, l'échéance légale ne sera pas respectée. Mais les pionniers défrichent... Le 10 novembre, à Dijon, Ecoter, association qui regroupe des acteurs publics locaux et entreprises concernées par la transformation numérique, consacrait une journée sur «*Quelles conséquences à l'ouverture des données publiques ? De la coproduction des données à l'utilisation des données personnelles.*»

A la base, la loi pour une République numérique, promulguée en octobre 2016, prévoit l'obligation de l'open data pour les collectivités locales de plus de 3 500 habitants dès 2018. Mais sur le terrain, «*aujourd'hui, 400 collectivités pratiquent l'open data. Ce sont principalement les régions, les métropoles, les grandes agglomérations, 30 départements et quelques petites communes*», précise Jean-Marie Bourgogne, délégué général de l'association Open Data France, qui rassemble et accompagne les collectivités dans cette démarche. Pour ce faire, l'asso-

Comment s'appuyer sur des données personnelles suffisamment fines pour être efficaces, tout en respectant le droit à l'oubli ?



ciation mène un travail technique d'identification des données prioritaires à ouvrir, de normalisation des formats à utiliser et de mise à disposition d'outils à de petites collectivités. Sur ce plan, « nous attendons aussi beaucoup des éditeurs. S'ils développent une fonction export (des données au format adéquat), cela simplifiera beaucoup la démarche », ajoute Jean-Marie Bourgogne.

Autre volet du travail de l'association, l'accompagnement des collectivités, qui passe par des acteurs locaux comme, en Bretagne, Mégalis, syndicat mixte de coopération territorial sur les sujets du numérique, avec un dispositif de formations en cascade.

« Cette démarche demande beaucoup, beaucoup, d'accompagnement », insiste Jean-Marie Bourgogne. En Bourgogne Franche-Comté, cet accompagnement passe par Territoires numériques BFC, opérateur public de services numériques. Depuis 2016, déjà, celui-ci a mis sur pied un dispositif d'open data, Idéo, sur l'ensemble de son territoire, et accompagne et forme les collectivités volontaires, comme la communauté d'agglomération de Nevers, qui fait partie des territoires pilotes.

La ville de Mulhouse, elle, a devancé les obligations légales. C'est dès 2015 que le maire, Jean Rottner, a engagé la cité dans une démarche de ville intelligente. Une transformation où les données, provenant des citoyens, du privé et du public, jouent un rôle crucial. Un exemple : les pistes cyclables les plus utiles aux citoyens ont été identifiées en équipant de GPS des vélos d'utilisateurs (volontaires). Un renversement de perspective : « Autrement, les agents de la voirie mettent des pistes cyclables là où ils le peuvent », note Tanguy Selo chief digital officer de la ville. Autre précision, « les données ont été anonymisées. »

ACCORDER ÉTHIQUE ET EFFICACITÉ

C'est là d'un des enjeux majeurs de l'open data : « On sait que pour offrir des services pertinents, il faut des données très fines, par exemple sur le transport, ou les pratiques en matière d'énergie. Mais comme puissance publique, nous avons des obligations éthiques. Comment s'appuyer sur des données personnelles suffisamment fines pour être efficaces, tout en respectant le droit à l'oubli, le fait que le citoyen donne son accord, qu'il puisse revenir sur sa décision... », interroge Laurence Comparat, adjointe au maire de Grenoble, chargée de l'open data, des logiciels libres et de l'administration générale. La réponse est d'autant plus complexe que, techniquement, elle implique des prestataires. Ainsi, à Grenoble, pour les besoins du vote en ligne du budget participatif, une entreprise dont l'hébergement des données était localisé dans l'agglomération a été préférée à celle qui l'assurait via le cloud d'Amazon. « Mais il s'agissait d'un marché à 6 000 euros et nous sommes restés sur du déclaratif. Que faut-il mettre en œuvre pour avoir plus que des déclarations du prestataire ? La question reste ouverte », ajoute Laurence Comparat.

Et s'il n'est pas évident de s'assurer que les prestataires n'utilisent pas indûment les données des citoyens, par exemple pour les revendre, obtenir les données de ces entreprises ne l'est pas non plus. A Mulhouse, « depuis janvier 2017, toutes les conventions signées par la collectivité comportent une obligation pour les partenaires privés de nous transmettre les données sous une forme qui nous convient. (...) C'est un combat quotidien », explique Tanguy Selo. Et pourtant, l'assemblage de ces données est indispensable pour

concevoir le service le plus adapté aux besoins des citoyens. Mulhouse est en train d'élaborer un projet d'intermodalité dans les transports qui comprend des acteurs privés et publics, opérateurs de parking, services de location de vélo, administrateur des transports en commun...La mairie a pris ses dispositions : *«tout le monde a joué le jeu sur les data et fait un catalogue de toutes les données qu'ils produisent»*, conclut Tanguy Selo.

LE POLITIQUE BOUSCULÉ ?

Au-delà des questions d'efficacité, l'open data soulève également des enjeux politiques, de participation des citoyens. Besançon s'est déjà doté une plateforme open data. Aujourd'hui, *«nous réfléchissons à comment sensibiliser les citoyens à cette question des données alors que certains ont déjà du mal à faire des démarches en ligne»*, pose Myriam El Yassa, conseiller municipal, déléguée ville connectée et TIC. Signe du chemin à parcourir, à Paris comme à Mulhouse, environ 70% des requêtes sur les plateformes open data de la municipalité proviennent... des propres services de la ville.

Mais en dépit de ces deux cas, l'adaptation des administrations locales à l'open data est loin d'être acquise. *«L'organisation très pyramidale des collectivités ne colle pas au fonctionnement du numérique. (...) Il faut réfléchir à une nouvelle organisation»*, poursuit Myriam El Yassa. A Besançon, on essaie de pallier aux *«silos de l'administration»*, notamment, avec un comité de pilotage. A Mulhouse, la mairie a eu recours à l'équipe de la 27e Région, un laboratoire de politiques publiques qui aide les administrations à se remettre en question et à faire évoluer leur fonctionnement.

Reste que les administrations ne sont pas les seules à voir leurs habitudes remises en cause par l'open data. *«Potentiellement, l'ouverture des données publiques modifie aussi le rapport à la décision. L'expertise citoyenne va être encore renforcée avec l'open data, et cela va aussi modifier la posture de l' élu»*, estime Sylvain Raifaud, adjoint au maire du Xème arrondissement de Paris, en charge de la démocratie locale et de la vie associative.

CONTEXTE NUMÉRIQUE

Open data : “il faut trouver le bon vocabulaire pour séduire les élus”

15 mars 2017 à 11 h 18 — [Sabine Blanc](#)

Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du groupement d'intérêt public (GIP) Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, et Alain Bourcier, vice-président de Nevers agglomération chargé du numérique, reviennent sur l'expérimentation de l'ouverture des données publiques qu'ils mènent en ce moment, en application anticipée de la loi Lemaire.

Actuellement, peu de collectivités, hormis les grandes agglomérations, se sont lancées dans l'open data. Pourquoi avoir choisi de faire partie des territoires d'expérimentation ?

Alain Bourcier - Depuis notre élection en 2014, avec le président de l'agglomération et maire de Nevers Denis Thuriot, nous avons choisi de prendre le numérique comme axe de développement de notre territoire.

Cette technologie polymorphe touche l'ensemble des éléments d'un territoire : l'entreprise, l'administration, le citoyen. L'open data n'est qu'un des éléments du développement d'une cité, il fait partie de la toile que l'on se doit de tisser sur une agglomération pour la rendre communicante et attractive.

Quand nous développons le numérique sur un territoire, nous essayons aussi de réfléchir à l'aspect intellectuel. Il est hors de question de développer le numérique à tout crin sans penser aux effets induits, notamment en termes de libertés, de démocratie et d'ouverture d'esprit du citoyen. L'open data répond à ses problématiques puisqu'il nécessite un contrôle permanent de la donnée, dans le recueil, la distribution et l'ouverture aux autres acteurs.

L'open data a engendré un fort effet de déception après ses débuts, en raison des retombées moins mirobolantes que prévues. Ne craignez-vous pas qu'il se fasse encore sentir ?

Alain Bourcier - Face à une nouveauté, les effets d'annonce font que l'on s'imagine détenir un nouveau gisement de pétrole qui va rapporter aussitôt. Ce n'est effectivement pas le cas.

Traiter la donnée et la mettre au service de tous nécessite de l'embauche. Il faut aussi des capacités de stockage et des calculateurs. Nous avons investi dans un centre de données local public-privé pour protéger les données de nos citoyens sur notre territoire, et éventuellement héberger les données d'autres territoires.

Patrick Ruestchmann - En Bourgogne-Franche-Comté, ceux qui se sont déjà lancés dans l'open data, comme le conseil départemental de Saône-et-Loire, et qui font aujourd'hui partie des expérimentateurs, constatent que l'information n'est pas assez cartographiée au sein même de l'administration. Celle-ci ne sait pas ce qu'elle possède. Cela n'a pas aidé à faire décoller le mouvement.

Maintenant, nous sommes passés à l'accompagnement sur l'utilisation de la donnée, le cadre a été formalisé, nous ne sommes plus sur de l'exploratoire à 100 %.

Au-delà des obligations légales, comment l'open data peut-il s'ancrer dans les politiques publiques locales sur le long ?

Patrick Ruestchmann - L'open data va changer durablement les habitudes de perception de l'acteur public par les citoyens, les entreprises et les associations. En France, nous en sommes encore aux balbutiements.

Auxerre, par exemple, qui expérimente aussi, dit qu'il faut partir du décisionnel pour que l'open data nous serve à quelque chose, déjà en interne. Cela constitue une bonne motivation.

Sur notre point fort, la commande publique, nous ouvrons la porte à des utilisations par les groupes professionnels, les fédérations. Elles vont par exemple faire du prédictif, et le besoin de cartographie s'impose.

Alain Bourcier - Il ne faut pas être d'un optimisme démesuré, mais trouver le bon vocabulaire pour séduire les élus. Les techniciens auront plus de facilité à comprendre le mécanisme. Pour certains élus, c'est beaucoup plus compliqué, il y a un problème de génération, ce n'est pas évident à intégrer.

A ce stade, quels sont les principaux obstacles identifiés ?

Patrick Ruestchmann - Il reste des obstacles techniques. Nous avons fait un [datathon à Chalon-sur-Saône](#) en décembre sur l'ouverture des données de marché des marchés publics, avec Etalab, la direction des affaires juridiques et financières de Bercy. Malgré un format pivot sur le point d'être arrêté, il reste encore du chemin à parcourir. La capacité à rentrer des informations fiables et mises à jour constitue encore un obstacle. Les services de la commande publique vont devoir, tous les deux mois, s'efforcer de bien renseigner tous les éléments.

Il faut aussi sensibiliser les agents, les rassurer : grâce à cette ouverture des données, vous allez peut-être accomplir certaines parties de votre travail plus vite, comme les schémas d'aménagement, le suivi des équipements sportifs, culturels...

Les élus doivent se demander comment cela peut les mettre en situation d'opportunité, mais aussi de risque vis-à-vis de leur population car l'open data implique plus de transparence, donc plus d'exposition.

Les collectivités locales font partie des administrations impliquées dans le service public de la donnée. Où en est ce chantier ?

Patrick Ruestchmann - Le service public de la donnée est fourni par des informations poussées par Etalab, nous ne nous en occupons pas dans le cadre de l'expérimentation. Sur le socle commun de la donnée locale, les travaux ont commencé, avec une première sélection de jeux de données : état-civil, délibérations, équipements sportifs... Nous organisons des rencontres avec des éditeurs de logiciel qui pourront pousser des informations à un format défini de façon empirique : aucun texte ne nous dit de prendre l'un plutôt que l'autre. Certains jeux de données sont prêts à 90 %.

Ces données seront soumises au test de la réalité : si des entreprises, des associations, des chercheurs, des journalistes, n'ont pas ce qu'ils veulent, ils reviendront vers nous. Il faut donc assez tôt, dans le courant de l'année, mettre en place des dispositifs pour travailler le cœur de la donnée avec eux.

Sabine Blanc



TECHNOLOGIE ■ Les collectivités à la traîne pour ouvrir leurs données

L'utilité des données numériques

D'ici octobre 2018, les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants seront censées avoir ouvert leurs données informatiques afin de constituer un open data local.

Alexandra Caccivio

Développer, à terme, une application grand public permettant d'identifier en temps réel les places de parking qui, réservées aux personnes à mobilité réduite, sont libres. Tel est le projet initié par Nevers Agglomération dans le cadre de l'open data local.

D'ici octobre 2018, les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants seront censées avoir ouvert leurs données, conformément à la loi pour une République numérique adoptée en 2016. Entre 4.000 et 4.500 collectivités sont concernées par cet open data local.

Seulement 200 collectivités

Mais à ce jour, « seules 200 d'entre elles ont sauté le pas pour ouvrir ce chantier », indique Jean-Marie Bourgogne, délégué général de l'association OpenData France.



CONCRÈTEMENT. À Nevers, l'open data local pourrait se concrétiser par une application permettant de localiser les places de parking réservées aux handicapés. ILLUSTR. STÉPHANIE PARA

L'association, qui s'est vu confier une mission d'accompagnement des collectivités territoriales pour ouvrir leurs données, estime qu'il reste un important travail de pédagogie pour convaincre les élus de se lancer dans ce chantier.

« Il a fallu six ans pour arriver à 200 collectivités engagées, explique en effet Jean-Marie Bourgogne. Peut-être faudra-t-il encore six ans pour que les

autres collectivités y viennent. Ce sont des questions politiques qui prennent du temps. »

Sur les neuf territoires expérimentaux qu'accompagne OpenData France (dont fait partie la Bourgogne Franche-Comté), le chantier avance, mais à un rythme assez lent.

« Même à Nevers, où les élus sont volontaristes, l'open data est long à se mettre en place, parce

qu'il faut former les agents en interne. Parce qu'il faut que toutes les parties prenantes comprennent à quoi cela va servir », souligne Jean-Marie Bourgogne.

Une autre réalisation se dessine : Territoires numériques BFC, de son côté, a développé son portail d'open data local. Il a pour nom IDeO (pour informations et données ouvertes). Sa valeur ajoutée : l'information est mise en forme (par des cartes par exemple) – contrairement aux données qui sont publiées brutes sur le portail national (data.gouv). Et elle peut être rapatriée sur un site internet communal.

LES DONNÉES

Parmi les données ouvertes. OpenData France a arrêté en octobre dernier la liste des données prioritaires à publier. Elles sont au nombre de dix. Parmi celles-ci : les résultats des élections, les délibérations, les subventions, les marchés publics, les équipements publics, les statistiques de l'État civil (sur les prénoms)...

Données publiques

L'open data local demande une « nouvelle organisation de l'administration »

Publié le 13/11/2017 • Par [Alexandra Caccivio](#) • dans : [France](#)



Maksim Kabakou - Fotolia.com

Quelles sont les conséquences de l'ouverture des données publiques ? Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté et Ecoter s'appuient sur le retour d'expérience des territoires engagés dans le mouvement pour mettre en lumière, lors d'une rencontre organisée le 10 novembre, l'impact de l'open data au sein des collectivités.

D'ici à octobre 2018, les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants sont censées avoir ouvert leurs données, conformément à la trajectoire définie par la loi pour une République numérique adoptée en 2016. Cela représente entre 4.000 et 4.500 collectivités qui sont concernées par l'open data.

A ce jour, seules 200 ont sauté le pas pour ouvrir ce chantier, indique Jean-Marie Bourgogne, délégué général de l'association Open Data France, invité vendredi 10 novembre à la rencontre organisée à Dijon par Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté (l'ex-GIP e-bourgogne) et par la mission Ecoter.

À lire aussi

- [Révision à la baisse de l'opendata dans les collectivités locales](#)

Le déploiement prend d'autant plus de temps que les élus ne sont que très peu à considérer qu'il s'agit d'un dossier urgent : « ce ne sont pas eux qui vont utiliser les données au quotidien », note Tanguy Selo, chief digital officer ville intelligente et innovation numérique à Mulhouse. Si les élus les utilisent peu, les services, en revanche, en sont gourmands : « 70% des requêtes qui sont faites sur l'open data émanent des services eux-mêmes qui agrègent des données de différents services », témoigne-t-il. Cette proportion est la même que celle enregistrée sur l'open data de la ville de Paris, selon Sylvain Raifaud, adjoint au maire du Xe arrondissement.

À lire aussi

- [“L’open data par défaut ne pourra pas se faire sans médiation numérique” – Samuel Goëta](#)

Des services qui n’ont plus le monopole de l’expertise

Deuxième frein au déploiement de l’open data : tout « comme l’introduction des budgets participatifs, il modifie le rapport des citoyens à l’élu et à la collectivité, en modifiant la manière dont sont définies les politiques publiques », avance encore Sylvain Raifaud. « Si tout ce qui fonde la décision est sur la table, qu’on peut le partager avec l’ensemble des acteurs », détaille-t-il, « l’expertise citoyenne » prend de plus en plus de place et remet en cause un monopole d’expertise qui était auparavant détenu par les services ». Cela peut être vécu « comme une sorte de remise en cause » qu’il faut accompagner.

Ce constat est partagé par l’agglomération de Besançon qui est arrivée à « un point de rupture entre une organisation des collectivités territoriales en silos, très hiérarchique, et un fonctionnement heuristique qui est celui propre au numérique », explique Myriam El Yassa, conseillère municipale déléguée à la ville connectée et aux TIC.

La collectivité a cherché à apporter une réponse qui, pour autant, reste partielle. « Dans chaque service, des experts métiers ont été formés, pour qu’ils gèrent eux-mêmes leurs propres données », détaille l’élue. Mais, elle l’appelle de ses vœux, le chantier de l’open data nécessite « un travail de fonds qui peut être impulsé par l’Etat ou par l’ensemble des territoires qui doivent réfléchir à une nouvelle organisation de l’administration ».

À lire aussi

- [Quand les agences d’urbanisme se saisissent de l’open data](#)

Un premier jeu des dix données prioritaires publié

Malgré ces freins, qui sont à la fois politiques et culturels plus que techniques, le déploiement des solutions d’open data locales avance, sans trop de retard, dans [les territoires expérimentaux qu’accompagne Open Data France](#). « Paca a maintenant [un portail opérationnel](#) qui héberge gratuitement 80 collectivités locales et la Bourgogne Franche-Comté s’est dotée d’[Idéo BFC](#) », illustre Jean-Marie Bourgogne.

Le premier volet des données prioritaires qui constituent le socle commun est stabilisé depuis le 4 octobre. Dix données ont été retenues. Elles correspondent au « top 10 des demandes les plus courantes », détaille Jean-Marie Bourgogne. « Trois viennent du niveau national (les résultats des élections par exemple). Sept viennent du niveau local :

1. les délibérations,
2. les subventions,
3. les marchés publics,
4. les équipements publics,
5. les statistiques de l’état civil (sur les prénoms),
6. la base adresse locale
7. et le catalogue des données publiées en open data par la collectivité. »

Depuis la publication de la liste du socle commun des données prioritaires, « nous avons reçu beaucoup d’autres demandes, notamment sur le budget, ajoute-t-il. Une deuxième liste élargie à 20 données prioritaires devrait être publiée en mars ou avril 2018 ».

Pour chacune de ces données, le contenu précis et le format sont également arrêtés, décrits sur le site de [l'open data locale](#). Ils sont bien sûr prescriptifs. La normalisation des données reste un problème qui n'est pas encore réglé. « Ce qui reste à faire, c'est ce travail avec les éditeurs de logiciels, pour intégrer les outils d'extraction qui permettront de récupérer les données au format préconisé, précise Jean-Marie Bourgogne. Ce travail a débuté en octobre. Certains éditeurs ont déjà des prototypes qui sont presque aboutis, comme Berger-Levrault sur les équipements publics. »

À lire aussi

- [Data city : équipes, outils, budget..., à chaque collectivité son organisation](#)

Focus

Retour sur un an d'expérimentation

Si le bilan de l'expérimentation, lancée il y a un an sur 9 territoires, n'est pas encore formalisé, Jean-Marie Bourgogne dresse cependant quelques premiers constats.

1 – Les syndicats mixtes et les syndicats informatiques sont des structures « pertinentes » pour déployer l'open data « parce qu'ils peuvent ouvrir les données de plusieurs dizaines de collectivités locales d'un coup ».

2 – « Ce n'est pas parce qu'une collectivité est fortement engagée, comme l'est Nevers par exemple, que les projets vont vite. Les temps sont longs – parce qu'il faut former en interne, parce qu'il faut que les gens comprennent à quoi ça sert... »

3 – Former les élus et les agents d'une collectivité ne suffit pas. « Il faut un vrai coaching, une AMO, pour accompagner dans la durée le projet ». C'est la raison pour laquelle Open Date France forme aujourd'hui un réseau de formateurs qui pourront prendre le relais auprès des collectivités. Elle s'est notamment dotée d'un serious game qui a été le support à la formation, le 17 octobre dernier, d'un premier groupe de 15 personnes.

Comprendre enfin ce qu'est l'*open data*

Le groupement d'intérêt public Territoires numériques organisait, vendredi, à Dijon, des rencontres interrégionales sur le thème de « l'ouverture des données publiques ». Un expert explique, en cinq points, ce qui se cache derrière ce terme à la mode.

1 L'ouverture des données publiques, ou *open data* en anglais, qu'est-ce que c'est ?

« C'est la mise à disposition pour le grand public de toutes les données produites par les administrations et le secteur public », résume Patrick Ruestschmann, directeur adjoint de Territoires numériques, un groupe d'intérêt public qui aide, moyennant une adhésion payante, les collectivités à prendre le virage numérique. En Bourgogne-

Franche-Comté, ces données seront mises en ligne sur un portail web et seront lisibles, exploitables et réutilisables librement par tous. Il ne s'agira pas de documents PDF ou Word verrouillés, par exemple.

2 Exemples concrets : les attributions de marché ou le prix de la cantine

Concrètement, il peut s'agir de chiffres d'ordre budgétaire, géographique ou fiscal.



■ Pauline Dumontet, Patrick Ruestschmann et Jennifer Pierre, de Territoires numériques, ont échangé, vendredi, avec des élus des collectivités de plusieurs régions de France sur les questions d'*open data*. Photo M. M0.

« L'*open data*, c'est, par exemple, mettre en ligne les attributions de marché, les montants des indemnités des élus, les subventions ou le prix de la

ajoute Patrick Ruestschmann. Qui précise qu'il faudra toutefois faire « attention » à comparer des valeurs calculées sur les mêmes bases.

notamment, par les cours des comptes », précise Patrick Ruestschmann. Les collectivités qui ne joueront pas le jeu « ne seront pas sanctionnées.

cantine », précise notre interlocuteur.

Pourtant, aujourd'hui, ces informations sont accessibles dans des journaux spécialisés, pour le premier exemple, ou dans les comptes rendus de conseils municipaux pour les autres. « Mais, là, ce sera plus simple d'aller les chercher : [elles seront] sur une seule plateforme et il sera possible de comparer les prix des cantines entre communes, par exemple, et d'en faire des cartes ou des graphiques »,

3 La généralisation de l'ouverture des données publiques pour fin 2018

C'est la « loi pour une République numérique » qui établit le calendrier. Toutefois, les collectivités publiques n'auront pas « obligation légale » de rendre accessibles leurs données. « Il n'y aura pas d'organisme de contrôle sur les renseignements fournis, autres que ceux effectués,

Elles risqueront juste de subir une pression des associations militant pour la transparence dans la sphère publique ».

4 Quid de la protection des données privées ?

Pour notre interlocuteur, « plus de transparence, c'est plus de démocratie ». « Tout ce qui peut développer l'esprit critique est bon. Nous sommes dans une ère où tous les abus sortent de terre. Les Paradise papers ou Wikileaks en

sont la preuve, même si la technique est discutable, puisqu'il s'agit ici de révélation de données privées piratées », détaille notre expert.

Toutefois, les informations personnelles issues des administrations ne seront pas divulguées ou alors en les anonymisant. Patrick Ruestschmann s'explique : « C'est l'exemple du nombre d'allocataires du RSA (Revenu de solidarité active, ndlr), fourni par le conseil départemental. Nous aurons le nombre de bénéficiaires mais pas leur nom. Aussi, les données relevant de la sécurité intérieure ne seront jamais disponibles en *open data* ».

5 *Open data* et ville intelligente : Dijon pionnière

Nous en parlons en avant-première en décembre 2016 : Dijon veut créer la première

ville entièrement connectée, une « *smart city* » où les feux tricolores, les containers à poubelles ou encore les lampadaires municipaux seraient tous connectés et reliés à un centre de commandement unique. L'*open data* y aura toute sa place puisque les citoyens auront accès à toutes les données numériques de gestion de la ville : la métropole rendra des comptes à ses habitants, qui verront exactement comment elle est gérée.

Marie Morlot

Open data

Nevers agglomération va tester l'ouverture des données numériques

NEVERS INSTITUTIONS INTERNET - MULTIMÉDIA

Publié le 04/02/2017



Ces données pourront être accessibles via une plateforme numérique.? © photo d'illustration camille mazoyer
En partenariat avec Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté et le Département, Nevers agglomération va tester cette année l'ouverture des données numériques : l'open data.

« L'open data, ce n'est pas un truc de geek ! », lance Patrick Molinoz, vice-président de la

Région chargé du numérique. Le ton est donné. L'open data (données ouvertes), ce n'est pas anodin. Ces données numériques engrangées par les collectivités, les entreprises, les organismes font partie du quotidien de chaque citoyen.

Nevers parmi les 9 territoires choisis par l'Etat

L'Etat a choisi neuf territoires (*lire notre édition du 22 décembre 2016*) en France afin de lancer une expérimentation sur l'ouverture de ces données publiques. Parmi eux, Nevers agglomération, en collaboration avec Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (ex e-Bourgogne) et le Conseil départemental.

"La donnée ouverte est un enjeu majeur aujourd'hui. Nous voulons mener quelque chose d'exemplaire. Ces données rendues accessibles à tous pourront être des outils pour les citoyens mais aussi pour les entreprises."

PATRICK MOLINOZ (Vice-président de la Région chargé du numérique)

Lors d'une présentation officielle cette semaine à l'Inkub - lieu symbolisant le développement numérique de Nevers - Patrick Molinoz a rapellé l'intérêt de cette expérimentation. « La donnée ouverte est un enjeu majeur aujourd'hui. Nous voulons mener quelque chose d'exemplaire. Ces données rendues accessibles à tous pourront être des outils pour les citoyens mais aussi pour les entreprises. » Pour Denis Thuriot, président de Nevers agglomération, la participation à cette expérimentation « s'inscrit dans le virage numérique que nous avons pris. Nos concitoyens pourront s'enrichir grâce à ces données. Notre ambition est également de mettre en place un datacenter mixte public-privé afin de stocker ces données. Les études sont en cours. »

Opendata France accompagnera les 9 territoires

Vouloir rendre les données plus accessibles, c'est bien. Mais comment le faire ? Comment s'organiser ? Quelles données sont concernées ? C'est là qu'intervient l'association Opendata France qui accompagnera les neuf territoires sélectionnés tout au long de cette année.

Jean-Marie Bourgogne, délégué général d'Opendata France a expliqué les différentes

étapes de cette expérimentation. « Un socle commun de données sera défini et il faudra les collecter. » Et de donner quelques exemples de domaines qui pourraient être concernés : subventions aux associations, services urbains (transport, déchets, eau), cantines, agenda municipal, état civil, plan local d'urbanisme, permis de construire, etc.

Plans locaux d'urbanisme, liste des équipements sportifs, marchés...

Dans une sorte de feuille de route, l'association Opendata France esquisse des exemples d'utilisation des données.

Les plans locaux d'urbanisme mis en ligne sur une plateforme numérique pourraient ainsi être utiles aux promoteurs, architectes, agents immobiliers, etc. La liste des équipements sportifs, de loisirs, des espaces verts, des marchés serait utilisée par les habitants de la ville mais aussi les touristes. Le menu des cantines, des allergènes et des fiches techniques sur les ingrédients utilisés intéresseraient les parents d'élèves. De multiples exemples qui prouvent tout l'intérêt de se plonger concrètement dans l'open data.

« Nous souhaitons améliorer le service aux habitants et permettre une transparence dans les informations récoltées », affirme Alain Bourcier, vice-président de Nevers agglomération chargé du numérique.

Pour présenter et échanger autour de cette expérimentation, des ateliers thématiques et publics seront organisés d'ici le printemps.

Lara Payet

lara.payet@centrefrance.com

NEVERS INSTITUTIONS INTERNET - MULTIMÉDIA

© achatpublic.info - Par Sandrine Dyckmans

La Bourgogne-Franche-Comté se lance dans l'open data des marchés

Les neuf territoires et acteurs publics retenus pour expérimenter l'open data local sont en ordre de marche. L'agglomération de Nevers et le GIP « Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté » se sont lancés, le 31 janvier dernier, et travaillent ensemble sur le type de données à recueillir et ses usages possibles. Des ateliers thématiques sont prévus pour construire un socle commun et un catalogue de données.

Les rives de l'open data s'approchent. Dans 18 mois, le 1er octobre 2018 exactement, les acheteurs publics auront atteint ses côtes et seront dans l'obligation de publier les « données essentielles » de leurs marchés. Neuf territoires et acteurs publics ont été retenus par l'Etat pour expérimenter, dès à présent, cette nouvelle donne, avant sa généralisation à l'ensemble de l'hexagone. L'agglomération de Nevers et le GIP (groupement d'intérêt public) « Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté » font partie des neuf pilotes désignés. Les deux entités ont officiellement lancé l'expérimentation open data local, le 31 janvier dernier, à l'Inkub, un pôle dédié au numérique nivernais, dans le but de sensibiliser et d'accompagner les collectivités locales à l'ouverture de ces données, et, pour ce faire, de construire un socle commun et un catalogue d'idées. Car si l'on parle de plus en plus de l'open data, ces derniers mois dans le secteur public, le sujet est encore très peu défriché et l'arrêt relatif aux données essentielles toujours en attente. Quelles données pertinentes communiquer ? Comment s'y prendre ? Dans quels formats ? Pour quels usages ? Autant de questions qui attendent des réponses.

Faire attention aux fiches de données

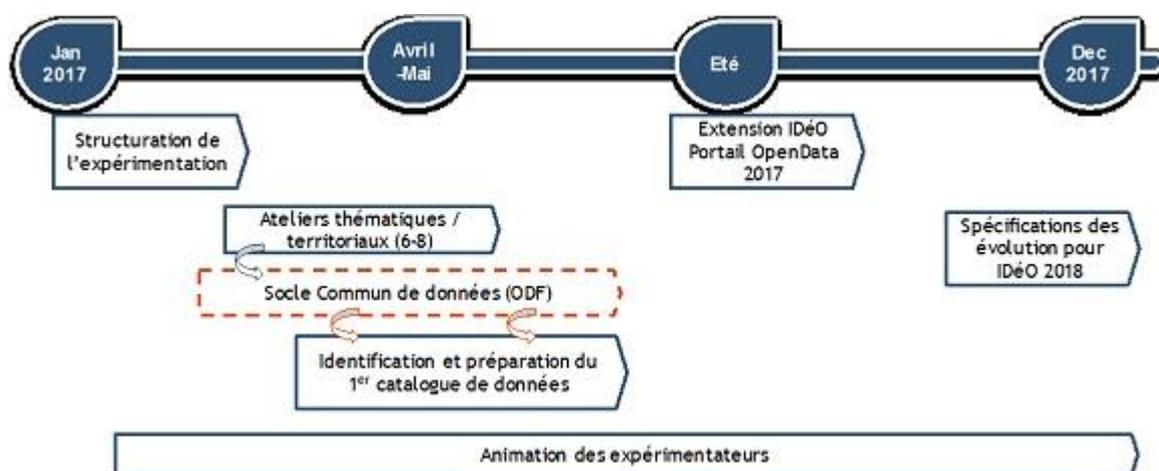
« Nous allons commencer avec ce que l'on connaît bien et que l'on maîtrise, avance Patrick Ruestchmann, le directeur adjoint de Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté. Le prix, la zone d'exécution des marchés, le code CPE, le nom de l'attributaire, leur durée, voire les lots, seront communiqués, indique-t-il. Le poids des critères, les clauses sociales et environnementales pourraient aussi y figurer. On suppose qu'une entreprise serait intéressée de récolter ce type de renseignements avant de répondre à un appel d'offres. » Pour ce dernier, la première démarche consistera à sensibiliser les élus à l'intérêt mais aussi aux limites de l'open data : « Il faut faire attention aux types de données qu'une personne publique communique et la manière dont elles peuvent être exploitées, explique-t-il. J'ai en tête le cas d'un maire qui souhaitait publier les tarifs et les menus de la cantine. »

Le prix, la zone d'exécution des marchés, le code CPE, le nom de l'attributaire, leur durée, voire les lots, seront communiqués, poursuit-il. Le poids des critères, les clauses sociales et environnementales pourraient aussi y figurer. Une fausse bonne idée selon le directeur du GIP car « une telle ouverture conduit à faire des comparaisons avec les prix de cantines d'autres villes, alors que la composition de ce tarif prend en compte plusieurs paramètres qui ne sont pas comparables. » L'élu en question a finalement abandonné cette idée...

Autre point de vigilance : le renseignement des fiches de données : « Nous avons organisé un datathon sur les marchés publics, il y a quelques temps, en présence d'entreprises et d'étudiants, qui ont recueilli les données pour les mettre au bon format. On s'est alors rendu compte que les fichiers n'étaient pas toujours correctement remplis et exploitables. Il faut y faire très attention. »

Nevers agglomération se prépare

L'agglomération de Nevers en a tout à fait conscience. C'est pourquoi elle a souhaité s'appuyer sur l'expertise de Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté pour mener à bien l'ouverture de ses données, en matière de transports notamment, à partir de son système d'information géographique : « On ne peut pas anticiper tout seul, c'est un domaine tout nouveau, c'est pourquoi nous nous sommes associés à Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté », commente Jérémie Nestel, coordinateur des innovations numériques à Nevers. L'agglomération prévoit ensuite d'aider elle-même les petites collectivités à mettre en ligne leurs données essentielles, une fois l'obligation entrée en vigueur. L'intercommunalité nivernaise souhaite, en effet, accompagner ses treize communes membres dans leurs obligations légales liées aux marchés publics notamment, donner aux citoyens de nouveaux outils pour agir et inventer de nouveaux usages. Isabelle Cornevin, la responsable du service achats et moyens généraux de l'OPHLM Domanys, attend pour sa part de voir comment cette nouvelle activité va évoluer. Favorable à la transparence de la vie publique, elle a activement participé à la concertation ouverte par la DAJ concernant la rédaction de l'arrêté sur les données essentielles. Elle demeure toutefois sur ses gardes : « Les données, nous les avons. Mais il faut savoir les traiter et les restituer. J'espère que ce ne sera pas trop complexe à faire, ni que cela prendra trop de temps. Et il faut que la communication des données ouvertes aient aussi un réel intérêt », considère-t-elle.



Elaborer un catalogue de données

Dans cette aventure, tous les expérimentateurs bénéficient des compétences de l'association Open Data France. Après une première étape consistant à structurer l'expérimentation, en s'appuyant sur une enquête en cours qui va recenser les attentes des communes du territoire bourguignon et franc-comtois, ainsi que les capacités et les apports des autres pilotes, le GIP prévoit d'organiser des ateliers thématiques pour construire un socle commun de données et préparer un catalogue de ces données. Le projet pilote pourrait aboutir, d'ici la fin de l'année 2017, à la création d'un laboratoire de la donnée publique régionale, premier du genre à l'échelon de ce territoire.

OPENDATA

Comment Nevers Agglomération organise l'ouverture des données publiques pour ses 13 communes

Alexandra Caccivio | actus experts technique | Régions | Publié le 06/02/2017 | Mis à jour le 07/02/2017

Inscrite dans la loi pour une République numérique, la généralisation de l'open data dans les collectivités locales est prévue pour 2018. Comment, concrètement, cela se prépare-t-il ? L'exemple de Nevers Agglomération qui fait partie des neuf collectivités retenues en décembre 2016 pour expérimenter le déploiement.



Parce que les territoires sont « extrêmement différents par leur culture, leur maturité au regard du numérique » ou encore « leurs compétences », il ne peut y avoir de « modèle unique », pour ouvrir les données publiques. C'est ce qu'indiquait le rapport remis au gouvernement en octobre 2016 par Opendatafrance. L'association y préconisait d'expérimenter la généralisation de l'open data sur quelques territoires dont la méthode pourrait faire école ou, par percolation, s'étendre aux collectivités partenaires.

Le système d'informations géographiques comme base

Nevers Agglomération fait partie des 9 collectivités ainsi retenues en décembre dernier. La collectivité s'appuiera, dans ce projet qui s'étale sur une année, sur le GIP ^[1] Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (l'ex-GIP e-bourgogne).

Nevers Agglomération n'est pas novice en matière d'open data, souligne Denis Thuriot, son président. Elle proposera dès cette année de nouveaux services en ligne, notamment des cartes interactives sur les services communautaires, comme les transports par exemple.

Mais l'enjeu est de passer à la vitesse supérieure en accompagnant les 13 communes membres de l'EPCI dans leurs obligations légales, liées aux marchés publics en premier lieu (qui ne relèvent pas de la sphère intercommunale).

Pour mener à bien cette mission, Nevers Agglomération s'appuie sur son service de l'information géographique (SIG ^[2]), soit cinq personnes, qui ont un rôle central dans l'open data. « Les données géographiques sont à l'origine de plus ^[3] de la moitié des données ouvertes aujourd'hui », souligne Patrick Molinoz, le président de Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté.

Le GIP a déployé un portail régional dédié à l'information géographique (GéoBourgogne rebaptisé, depuis la

fusion des régions, IDÉO BFC [4]). C'est sur ce portail que s'appuiera le déploiement de l'open data en Bourgogne Franche-Comté.

Définir le socle commun des données locales

Première difficulté à lever : « les données disponibles sont très différentes selon les territoires », explique Jean-Marie Bourgogne, délégué général d'Opendatafrance, qui appuiera chacun des territoires expérimentateurs.

Si Opendatafrance a recensé un premier jeu de données locales qui pourraient être ouvertes, une sorte de « socle commun des données locales » (lire l'encadré), « l'expérimentation permettra de voir si effectivement notre proposition tient la route », précise-t-il.

« Nous avons monté un groupe de travail (4 personnes) entre le SIG de Nevers Agglomération et le service informatique de la ville pour regarder », dans un premier temps, « où est la donnée, quel est le logiciel qui la gère et comment on peut la récupérer », détaille Jérémie Nestel, chargé de mission open data pour la ville et pour l'agglomération.

« Ça a été une bonne surprise : quels que soient les logiciels métier, nous sommes capables de collecter les données et d'automatiser cette collecte, souligne-t-il. Sans doute les éditeurs ont-ils anticipé. Ce n'est, en tout cas [5], pas un frein. »

Prochaine étape : « Il va nous falloir travailler sur un process d'intégration, notamment des petites communes, où il n'y a pas de service informatique, poursuit Jérémie Nestel. C'est un projet qui sera soumis à la décision des élus, mais l'idée serait d'avoir, pour éviter d'exclure les petites communes, un service informatique mutualisé. »

Pour lui, l'enjeu est également d'élargir très vite le périmètre, au-delà de l'agglomération. « À mon avis, c'est à l'échelle de la région qu'il faut travailler, parce que – pour prendre un exemple – avoir des données sur les pistes cyclables de Nevers – et Nevers seulement – n'a que peu d'intérêt, dit-il. Ce sera l'objet du travail avec le GIP. »

Quelles données ?

Voici la liste des données qui existent aujourd'hui au niveau local et qui, non disponibles au niveau national, ont été recensées par Opendatafrance comme candidates à l'ouverture :

- PV et délibérations
- Subventions aux associations
- Services urbains (transports, déchets, eau)
- Équipements municipaux (bâtiments et espaces publics)
- Services municipaux (cantines, activités périscolaires, etc.)
- Agenda municipal (culturel, manifestations, marchés...)
- État civil
- Établissements recevant du public
- Coût des services

POUR ALLER PLUS LOIN

- Open data : 9 territoires expérimentaux pour aider les communes à ouvrir leurs données
- Estelle Grelier : « L'open data rapproche l'action publique des citoyens »
- Face aux défis soulevés par l'open data, les services SIG se réinventent
- Opendata : un certificat de spécialisation pour soutenir l'innovation
- L'open data moteur de la transformation numérique de la région Ile de France

NEXT INPACT

Open Data local : des expérimentations qui prennent forme

Nièvre du samedi soir



Crédits : Kate Duffell/Hemera/Thinkstock

Alors que neuf territoires pilotes ont été retenus par Bercy pour expérimenter l'Open Data au niveau local, Next INpact a pu découvrir le projet qui sera porté au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté.

[L'expérience de la loi NOTRe l'a démontré](#) : le législateur a beau obliger les collectivités territoriales à mettre en ligne leur données publiques, un accompagnement est nécessaire pour faciliter la (longue) marche des acteurs locaux vers l'Open Data.

« *C'est un sujet mal connu, mal compris, loin des préoccupations des décideurs locaux* », constatait à cet égard l'association Open Data France dans un [rapport](#) commandé l'année dernière par le gouvernement. Évoquant un « *contexte de faible motivation* », l'organisation ajoutait que « *les collectivités n'ont pas de moyens importants pour mener de tels projets : manque de ressources financières et personnels insuffisants ou non préparés* ».

Pour éviter de nouveaux ratés (la loi Lemaire obligeant les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants à ouvrir progressivement « par défaut » certains jeux de données publiques), l'exécutif a décidé de suivre les recommandations d'Open Data France, qui préconisait notamment de commencer par des expérimentations. L'objectif ? Faire émerger de bonnes pratiques et renforcer *in fine* leur dissémination.

Départ (très) progressif

En décembre dernier, Bercy a ainsi [annoncé](#) que neuf territoires pilotes volontaires allaient « *tester l'ouverture de leurs données publiques en 2017* ». En contrepartie, ces collectivités se sont vues offrir « *le support méthodologique et technique* » de l'association Open Data France, chargée d'assurer « *la mutualisation des ressources ou encore l'émergence d'un socle commun de données* ». Car c'était bien là l'une des pierres angulaires du rapport de ce collectif de collectivités considérées comme pionnières en matière d'Open Data : instaurer un « *socle commun de données* », déterminant quelles informations devraient être prioritairement mises en ligne par les communes, départements et régions volontaires, et dans quelles conditions (formats, licences, anonymisation, etc.).

Niveau	Données	Objectifs
Dotation de données (projection des données nationales au niveau local)	Données existantes au niveau national, ouvertes, structurées	
	Budget	Transparence
	Election	Transparence
	Données géographiques (cartes Géoportail, OSM, ...)	Service
	Base Adresse Nationale	Service
	Zonage Politique de la Ville	Service
	Contour IRIS (IGN/INSEE)	Service
	Etat Civil / Décès+Naissances (INSEE)	Consultation
	Pollution (Météo)	Service
	Couverture 2G/3G/4G (ARCEP)	Consultation
	Statistiques INSEE : logement, Socio-pro...	Consultation
	Nb de fct médicale (INSEE)	Consultation
	Données existantes au niveau national, non ouvertes	
	Association	Transparence
	Marchés Publics	Transparence
	PLU	Service
Permis de construire	Transparence	
autres sources publiques : Santé, Education	Consultation	
Données locales produites par la collectivité	Données existantes au niv. Local, non disponibles au niveau national	
	PV et Délibération (anonymisés)	Transparence
	Subventions aux associations	Transparence
	Services Urbains (Transport, Déchets, Eau)	Service
	Equipements municipaux (bâtiments, espace public)	Service
	Services municipaux (Cantine, Activité périscolaire, ...)	Consultation
	Agenda municipal (culturel, manifestations, marché, ...)	Service
	Etat Civil / Prénoms	Consultation
	Etablissements Recevant du Public (ERP)	Service
	Coûts des services...	Transp./Consultation
	Autres...	

Esquisse de socle commun de données - Crédits : [Rapport Open Data France](#)

Mais quelques semaines après le début théorique de ces expérimentations, où en est on concrètement ? Mardi 31 janvier, l'un des territoires pilotes participant a officiellement donné le coup d'envoi de son initiative, qui aura lieu en Bourgogne-Franche-Comté. Pour l'instant, sept collectivités font plus précisément partie de l'aventure :

- La région Bourgogne-Franche-Comté
- Le département de la Nièvre
- Le département de la Saône-et-Loire
- Le département de l'Yonne
- La ville de Nevers (et son agglomération)
- La ville d'Auxerre
- La ville Saint-Apollinaire

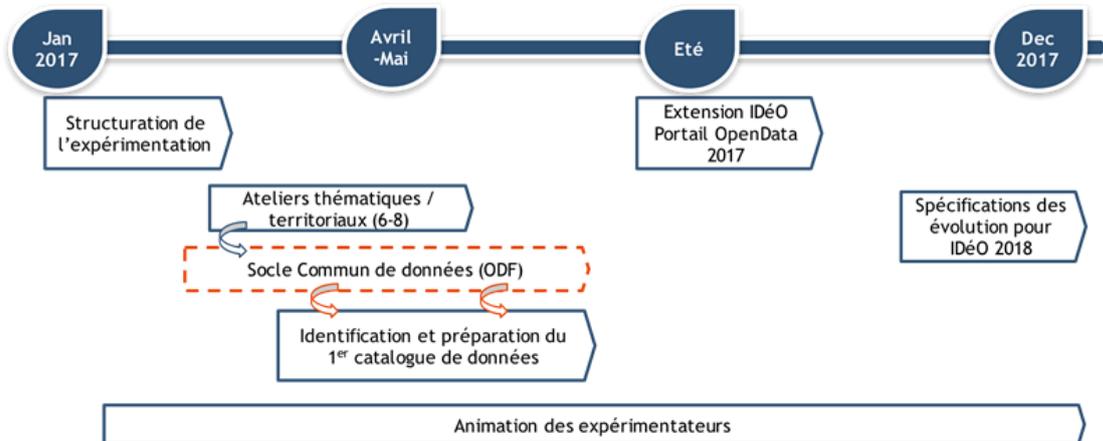
« On sent bien qu'on en est au coup d'envoi, mais au cours du premier semestre, d'autres devraient nous rejoindre » pronostique Patrick Ruestchmann, le directeur adjoint du groupement d'intérêt public qui pilote cette expérimentation, « Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté ». Le département de la Côte d'Or et la ville de Besançon se sont ainsi montrés séduits, mais n'ont pas officiellement sauté le pas.

Seule déception : il n'y a pour l'instant que des grandes collectivités qui participent à cette expérimentation. La plus petite (la ville de Saint-Apollinaire) – qui fait malgré tout figure d'exception – compte près de 7 000 habitants. « Il va falloir qu'on s'adresse à des petites communes » embraye Patrick Ruestchmann. « Ce n'est pas parce que les villes de moins de 3 500 habitants ne sont pas concernées par la loi Numérique qu'on ne va pas leur proposer, en particulier en matière de commande publique, de publier leurs marchés. Ça permettrait de compléter l'image, parce que si on les oublie, il y aura un trou dans la raquette. »

Rien de concrètement déployé pour le public avant plusieurs mois

Si Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté a donné cette semaine le coup d'envoi officiel de son expérimentation, force est de constater que pour l'instant, les choses avancent progressivement – pour ne pas dire calmement. « *On est en phase d'organisation, sur février, de l'animation régionale et de coordination au niveau national avec Open Data France* » explique Patrick Ruestchmann. Entre mars et mai, des « *ateliers thématiques, complétés de réunions locales de sensibilisation pour les élus, les agents, les citoyens, les entreprises...* » seront organisés.

« *Ensuite, on vise l'été pour la première mise à disposition du portail, avec des données de marché.* » En pratique, c'est le site « www.ideobfc.fr », qui propose d'ores et déjà différentes cartes, qui devrait accueillir ces informations publiques.



Un socle commun de données qui sera défini au fil des échanges avec la société civile

La question du périmètre du socle commun de données est cependant loin d'être tranchée. Si l'association Open Data France envisageait la publication d'une vingtaine de jeux considérés comme particulièrement importants (horaires des transports urbains, agenda municipal, marchés publics, données géographiques...), Patrick Ruestchmann prévient que l'expérimentation menée en Bourgogne-Franche-Comté ne donnera lieu qu'à la publication de « *quelques jeux de données, probablement moins de dix ou peut-être même cinq* ».

L'explication ? « *On se dit qu'il vaut mieux sortir peu de données que beaucoup de données dont la pérennité ne dépassera pas six mois ou un an parce que l'éditeur aura changé, pour une raison ou pour une autre. Cela se révélerait même contreproductif.* » L'idée est donc de dialoguer tant avec les réutilisateurs potentiels (entreprises, associations, citoyens...) que les éditeurs de logiciels pour collectivités territoriales, afin de voir quelles solutions semblent les plus pertinentes et réalistes.

« *On ne va pas chercher à publier juste pour satisfaire une obligation réglementaire, poursuit le directeur adjoint de Territoires Numériques. Au pire on pourrait se contenter de publier les données brutes... On veut essayer de détecter du mieux possible les usages en amont pour savoir vraiment qu'est-ce qu'il est utile de publier en premier, et comment.* » Il faudra donc attendre plusieurs mois avant d'en savoir plus, même si [les « données essentielles » des marchés publics](#) ont vocation à figurer sur cette plateforme, de même que les documents devant être automatiquement mis en ligne en application de la récente loi Numérique – et ce quand bien même aucune sanction n'est expressément prévue pour les réfractaires ([voir notre article](#)). La fin de l'année 2017 devrait être consacrée à la préparation de la refonte du portail « IDéO », qui ne se concrétisera qu'en 2018.

Xavier Berne - Journaliste, spécialisé dans les thématiques juridiques et politiques.

Administration numérique - Les territoires s'essayent à l'ouverture des données de la commande publique

Publié le 07/12/2016 *Pierre-Marie Langlois / EVS*

Finances - Commande publique Numérique - Communication

Alors que les acheteurs publics sont tenus de publier les "données essentielles" de leurs marchés avant le 1er octobre 2018, le GIP e-Bourgogne, après la région Bretagne, ouvre la voie pour dissiper les craintes et tenter de mieux cerner les enjeux techniques de l'open data de la commande publique. Vendredi 2 décembre, des représentants du SGMAP et de Bercy se sont déplacés à Chalon-sur-Saône pour rencontrer les acteurs locaux et poursuivre la démarche de co-construction des "données essentielles" qui seront libérées dans deux ans.

L'[ordonnance du 23 juillet 2015](#) relative aux marchés publics avait ouvert la voie à l'ouverture des données de la commande publique, via la publication des données principales des marchés passés par les acheteurs publics. A l'approche du sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert qui se tient à Paris à partir du 7 décembre, la France se positionne sur les sujets de transparence. En 2016, elle a adhéré au C5, un groupe international visant à promouvoir la transparence des achats publics. Avec l'open data, l'Etat se targue maintenant d'être pionnier en Europe sur le sujet de la "commande publique augmentée par la donnée".

L'Etat tente d'accompagner le changement en amont

En déplacement à Chalon-sur-Saône, Jean Maïa, le directeur des affaires juridiques de Bercy, a précisé que la parution de deux arrêtés et d'un décret en lien avec l'ouverture des données de la commande publique interviendra au plus tard mars 2017 ; ils ont fait l'objet de consultations en ligne, animées par l'Etalab. Si tous les représentants de l'Etat insistent sur la démarche de co-construction, la date butoir du 1er octobre 2018 est également soulignée. Il s'agit de tirer profit du délai accordé jusque là pour préparer tous les territoires à engager la démarche dans les temps. L'Etat ne veut pas reproduire l'expérience de la saisine par voie électronique (SVE), de l'open data par défaut (loi Valter, puis loi Lemaire), ou encore du silence vaut accord (SVA), sur lesquels les collectivités avaient exprimé leur mécontentement face à des délais d'implémentation trop courts.

La rencontre de Chalon fut également l'occasion de rappeler la nécessité d'ouvrir les données et de les mettre en cohérence. Actuellement, la France compterait plus de 100.000 pouvoirs adjudicateurs, et l'Etat lui-même serait dans l'incapacité de mesurer précisément le volume financier annuel des achats effectués par les collectivités. Autant dire que le besoin de transparence est autant un enjeu de bonne gestion que de démocratie. Pour autant, cette urgence ne coule pas de source et nombreux sont les acteurs locaux qui la perçoivent avant tout comme une charge supplémentaire.

Les territoires pionniers en opération déminage

C'est la raison pour laquelle l'Etat a choisi une nouvelle fois de travailler avec des territoires démonstrateurs, pour peu à peu convaincre le plus grand nombre. En mai dernier, Localtis s'était fait l'écho de l'organisation d'un BarCamp à Rennes, impulsé par l'association Breizh Small Business Act et la région Bretagne, qui depuis plusieurs années mènent des expérimentations pour libérer les données locales de la commande publique. Le principal point à l'agenda était l'élaboration d'un "format pivot" permettant de définir de façon précise les informations sur les marchés qui devraient être libérées, ainsi que leur syntaxe. Ces travaux se poursuivent depuis lors et ont été enrichis à Chalon-sur-Saône. Il sera par exemple possible de connaître le montant des marchés passés par les collectivités, qui devront libérer les données de leurs commandes excédant le seuil de 25.000 euros. Les données libérées permettront également de connaître, par exemple, la procédure de passation de marché employée. Les acteurs locaux les plus engagés dans la démarche s'emploient également à mieux faire comprendre les intérêts de l'open data pour la commande publique. "Les technologies numériques permettent la transformation des rapports de marché", note Patrick Molinoz, président du GIP e-Bourgogne. "Il s'agit également de favoriser la relation avec le citoyen, qui parfois nourrit des soupçons envers la commande publique". Si la transparence est en effet un objectif important, les protagonistes présents à Chalon préféreraient insister sur les retombées économiques de l'open data. C'est dans cette optique que le GIP organisait un "datathon" permettant aux spécialistes de plancher sur les premiers jeux de données issus du profil d'acheteur géré par le GIP pour le compte de ses collectivités adhérentes. En effet, une meilleure information sur les marchés et leurs montants permet aux entreprises d'améliorer leur prospection et d'adapter leur offre, tout en donnant aux collectivités un puissant outil de sourcing. De quoi, également, faire naître des perspectives de mutualisation, en repérant aisément les territoires passant des marchés analogues.

Les acteurs locaux attendent d'être convaincus

Alors que du côté de l'Etat, on incite au mouvement en encourageant cette mutualisation, rien n'est encore gagné. Récemment étendu au territoire de l'ancienne région France-Comté, l'expérience du GIP e-Bourgogne en témoigne. "Il faut s'adapter aux besoins des territoires qui ont peu de capacité administrative et passent rarement des marchés", précise Patrick Molinoz à Localtis. "Avec nos référents en département, nous avons un vrai travail de sensibilisation à mener sur les avantages du numérique et des données ouvertes. Nous ne disons pas que la transparence est un Graal absolu ; nous effectuons simplement un travail d'accompagnement, indispensable face à des mesures d'adaptation au numérique qui, encouragées un temps, deviennent obligatoires ensuite", observe celui qui est aussi membre du bureau de l'AMF.

Les 20 mois qui séparent les collectivités de cette nouvelle obligation à l'ouverture des données devraient être l'occasion de mieux comprendre les défis techniques inhérents à l'open data. D'autant plus que l'échéance d'octobre 2018 est également celle qui impose la dématérialisation de l'ensemble de la procédure de passation des marchés publics de plus de 20.000 euros. L'open data s'inscrit donc dans le plan national de dématérialisation des marchés publics et pourrait bien être un outil efficace pour, par exemple, favoriser l'harmonisation du fonctionnement des profils d'acheteur. Ce qui relevait de la gestion administrative concerne en effet, désormais, l'enjeu de la transparence citoyenne.

COMMANDE PUBLIQUE

Commande publique augmentée par la donnée : à l'Est, du nouveau

Par Sophie d'Auzon - LE MONITEUR.FR - Publié le 06/12/2016 à 9:35

Bercy met la dernière main aux arrêtés relatifs à la dématérialisation des marchés publics. Pendant ce temps, les acteurs phosphorent sur la mise en œuvre concrète de l'open data. Les initiatives fourmillent, tel ce datathon en Bourgogne le 2 décembre. Voyage au pays des geeks de la commande publique.



© Coralie Morin - Atelier de travail sur le cheminement des données à Chalon-sur-Saône le 2 décembre

Un datathon à Chalon-sur-Saône. Intrigant. Des briques Lego pour un serious game, des ateliers menés à grands renforts de Post-it multicolores, des codeurs penchés sur leurs claviers jusqu'au milieu de la nuit... Qui a dit que la commande publique était ringarde ? Après le *barcamp* du 9 mai à Rennes, un datathon autour de la transparence dans les marchés publics s'est déroulé ce 2 décembre, à l'initiative du GIP e-Bourgogne Franche-Comté et du conseil régional, et en partenariat avec le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et Etalab. Pour Patrick Molinoz, président du GIP et vice-président de la Région, « les technologies permettent de modifier considérablement les relations entre les personnes publiques et les entreprises. Une telle journée doit alimenter la réflexion sur la place de la transparence, sur sa finalité et sur sa mise en œuvre. En la matière, le GIP a un rôle d'évangéliste, et de SAV. Aujourd'hui encore, l'open data dans la commande publique fascine et fait peur ». Et pourtant, il est urgent de s'y mettre.



© Coralie Morin - Atelier Lego® serious play sur la réutilisation de données et la création de services à valeur ajoutée

Les arrêtés démat' pour mars

La publication des données essentielles de chaque marché public sur les profils d'acheteurs (plateformes de dématérialisation) sera en effet impérative à compter du 1er octobre 2018. La consultation publique sur le projet d'arrêté mettant en musique cette obligation vient de s'achever. « Le texte sera publié d'ici mars, de même que l'arrêté sur les profils d'acheteurs », annonce Jean Maïa, directeur des affaires juridiques de Bercy, venu ouvrir le datathon bourguignon. Il rappelle que c'est le gouvernement qui a souhaité ériger l'*open data* en principe, les directives européennes marchés publics ne l'imposant nullement. Et que le projet d'arrêté a fait le choix d'édicter un format pivot de publication des données essentielles, afin d'assurer l'interopérabilité et la réutilisation des données. « Nous avons reçu de nombreuses contributions lors de la consultation publique : aucune objection au dispositif, les observations portent surtout sur ce que l'on pourrait faire de plus ! Mais il ne faut pas vouloir tout dire dans les textes, pour ne pas brider la démarche », estime le DAJ.

Le seuil en débats

Un point toutefois reste en arbitrage : la réintroduction, ou non, d'un seuil de 25 000 euros à partir duquel la publication des données essentielles d'un marché serait obligatoire. La Direction des affaires juridiques de Bercy affirme que rien n'est tranché sur ce point. Ce seuil est réclamé par un certain nombre de représentants des collectivités, qui expliquent notamment que de toutes petites communes, qui ne passent que des marchés inférieurs à ce seuil, ne sont même pas dotées d'un profil d'acheteur... « Rien n'empêchera de toute façon ceux qui le souhaitent de publier leurs données dès le premier euro », tempère Jean Maïa. Par ailleurs il faut rappeler que cette obligation de publication n'est assortie d'aucune sanction ! « Peut-être introduira-t-on un jour un système de « name and shame » pour pointer ceux qui ne jouent pas le jeu », imagine l'un des participants. Mais l'heure est plutôt, comme en témoigne ce datathon, à l'accompagnement des acteurs et à la coconstruction des obligations. Et au partage des forces. « Cela me semble très difficile pour les collectivités d'atteindre les objectifs de 2018 sans se poser la question de la mutualisation », lance Jean Maïa.

Le succès de la démarche reposera aussi sur une bonne compréhension de ses enjeux. « L'*open data* dans la commande publique permettra déjà de savoir enfin quel est le montant précis de la commande publique en France ! Et ouvre aussi tout un champ de services aux entreprises, aux collectivités et aux citoyens qui reste à créer », assure Jean Maïa. Avec sans doute des emplois à la clé.

Des pistes d'exploitations possibles

Les ateliers ludiques menés lors du datathon n'ont pas forcément abouti à des résultats directement exploitables. Mais ils ont du moins permis de soulever des questions très concrètes sur le cheminement de la publication des données, les précisions réglementaires à apporter, et de formuler des pistes sur les exploitations possibles de la donnée commande publique (outils de sourcing, de mesure de la performance, de suivi des avenants, de géolocalisation des attributaires, et...). Et de faire dialoguer acheteurs publics, informaticiens et éditeurs. A la nuit tombée, une douzaine de codeurs planchaient encore pour réaliser un POC (1) sur les données des marchés publiés par le GIP e-Bourgogne Franche-Comté... jusqu'au petit matin (lire ci-dessous).

Reportage de Stéphanie Perenon diffusé le 30 septembre 2016

POLITIQUE

En déplacement à Dijon, Jean-Vincent Placé soutient la révolution numérique pour rapprocher les citoyens

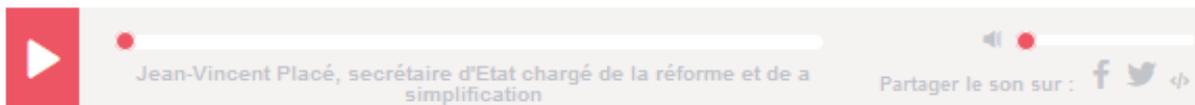
Par **Stéphanie Perenon**, *France Bleu Bourgogne*
Vendredi 30 septembre 2016 à 16:49



Jean-Vincent Placé, le secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification, ce vendredi en Préfecture de Dijon. © Radio France - Stéphanie Perenon

Jean-Vincent Placé a défendu ce vendredi à Dijon, le développement numérique pour accompagner la modernisation de l'Etat. Le secrétaire d'Etat chargé de la réforme et de la simplification rencontrait pour cela tous les acteurs du Groupement d'intérêt public e-Bourgogne.

Jean-Vincent Placé a joué les prolongations en Côte-d'Or ! Après avoir accompagné jeudi **Annick Girardin, la ministre de la Fonction Publique**, le secrétaire d'Etat chargé de la réforme et de la simplification rencontrait ce vendredi matin tous les acteurs du **GIP e-Bourgogne**, en préfecture de Côte-d'Or. L'occasion d'évoquer ce modèle de coopération territoriale, qui doit s'étendre dès lundi à la Franche-Comté, dans le cadre de la fusion des Régions. Un outil unique en son genre pour Jean-Vincent Placé, " il y a un exemple comparable en Bretagne mais l'atout du GIP e-Bourgogne, c'est qu'il peut s'appuyer sur les départements, sur les communes -avec par exemple en Côte-d'Or quelques 500 communes sur 706 aidées par ce GIP e-Bourgogne- pour faciliter les démarches administratives, dématérialiser avec les parapheurs et signatures électroniques , les marchés publics simplifiés , un site internet plus lisible et accessible pour les usagers. Voilà des exemples d'une bonne réforme qui marche ! "



Et quand on l'interroge sur les économies de moyens déployés pour mutualiser et concentrer les services de l'Etat, ce qui suscite aussi de l'inquiétude, Jean-Vincent Placé, veut tout de suite rassurer, pour le secrétaire d'Etat, cette simplification doit au contraire " rapprocher les citoyens, pour rendre les choses plus rapides, et de la même manière mettre de la proximité humaine." Et il cite en exemple **la Maison de l'Etat à Louhans en Saône-et-Loire**. Une maison ouverte aux usagers qui rassemble l'ensemble des services ouverts aux usagers, comme la CAF, à Pôle Emploi ou encore les opérateurs sociaux. Autre exemple selon lui, "le redéploiement de moyens dans les anciens bureaux de poste de la région Bourgogne; qui deviennent des Maisons de service au public. Il y en a déjà soixante-huit qui ont été mis en oeuvre , et il y en aura une centaine à la fin de l'année."

Dijon, France 

Mots-clés : [DIJON](#) [GOUVERNEMENT](#) [NUMÉRIQUE](#) [POLITIQUE](#) [RÉFORME](#)



Par :

Stéphanie Perenon *France Bleu Bourgogne*

Sur

Lien pour écouter un extrait de l'interview

<https://www.francebleu.fr/player/export/reecouter/extrait?content=f5bafb99-0adf-407d-835f-74ba07a4cdb4>

En Bourgogne, les PME peinent à adopter les marchés publics simplifiés

Commande publique / Dématérialisation

Publié le jeudi 6 octobre 2016

Les marchés publics simplifiés (MPS), à l'image de toutes les procédures numériques censées simplifier l'accès par les PME à la commande publique, n'ont pas changé la donne : lorsqu'elles répondent en ligne, par peur de l'erreur, les PME "préfèrent mettre la ceinture et les bretelles" en fournissant des attestations supplémentaires, relève Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification, lors d'une table ronde organisée le 30 septembre à Dijon.

"Sur nos territoires où il y a plus de TPE que de PME, il y a de réelles difficultés à intégrer les processus de dématérialisation", explique Daniel Lesueur, directeur de la commande publique à la ville de Nevers, à l'occasion de la table ronde sur la commande publique organisée vendredi 30 septembre à Dijon. Seules 40% des réponses à ses appels d'offres sont transmises par voie électronique alors que la ville de Nevers a dématérialisé l'intégralité de ses procédures.

Le constat pose question alors que la région est pourtant "pilote en matière numérique", souligne Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification. La Bourgogne est, avec la Bretagne, la seule région de France à s'être dotée d'une plateforme dématérialisée publique. E-bourgogne offre à ses adhérents (1.400 dont 950 communes) une palette très large d'outils numériques. Pas moins de 35.000 entreprises y sont connectées pour consulter gratuitement les offres déposées sur la salle des marchés publics.

Sortir d'une culture "maximaliste et restrictive"

E-Bourgogne est "un formidable outil de veille qui nous a simplifié la vie comparé à l'époque où il fallait éplucher les journaux", souligne Sébastien Thomas, président de la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) de la Nièvre. Pour autant, candidater reste "un exercice compliqué" pour les PME et les TPE : elles sont en concurrence avec des entreprises "qui se sont structurées pour être des machines à répondre aux marchés publics". La pression est plus grande encore quand il s'agit de répondre en ligne. Les raisons d'un blocage sont multiples mais "les acheteurs publics ont parfois des exigences trop élevées", estime Daniel Lesueur, qui préconise de "libérer" la commande publique de sa "culture maximaliste et restrictive". "La nouvelle réglementation nous ouvre des portes", rappelle-t-il. Elle est plus souple : elle permet, par exemple, "d'accepter une offre même si elle n'est pas signée du tout", illustre Michel Patois, directeur de la plateforme régionale des achats de l'Etat.

Accompagner les entreprises

Pour l'heure, parce que les petites entreprises ont peur que leur dossier ne soit rejeté pour une erreur qu'elles auraient commise avec l'outil informatique, "elles préfèrent mettre la ceinture et les bretelles", résume Jean-Vincent Placé. C'est particulièrement frappant sur les MPS (marchés publics simplifiés) où, même lorsqu'elles répondent en ligne, elles éditent très souvent leurs attestations, témoigne Laurence Combet, directrice de la commande publique à Autun.

La solution ? Elle est dans "l'accompagnement des entreprises" à qui "il faut montrer que c'est simple", avance Gilles Delamarche, directeur du groupement d'intérêt public e-bourgogne. Dans la Nièvre, le groupement des acheteurs publics a organisé le 15 septembre dernier son premier forum de la commande publique pour échanger avec les entreprises. Les réponses au questionnaire qui leur a été remis montrent, de fait, qu'elles ont des attentes fortes en matière de formation. "40% d'entre elles aimeraient une formation sur la dématérialisation des offres et 36% sur la rédaction d'un mémoire technique", détaille Elise Duquenne, responsable de marchés publics à l'agglomération de Nevers.

AEF

MPS : UN APPEL D'OFFRES SUR QUATRE

En Bourgogne, depuis le début de l'année, 1.200 marchés publics simplifiés ont été publiés, soit environ 25% du volume total des appels d'offres. E-Bourgogne est "la deuxième plateforme de France après PLACE (la plateforme de l'Etat) en termes de volume", souligne Patrick Molinoz, président du GIP e-bourgogne. Dans le cadre de l'expérimentation DCant (développement concerté de l'administration numérique territoriale), conduite par le SGMAP et à laquelle e-bourgogne est associée, quelques collectivités territoriales, comme le Grand Chalon, ont joué le jeu en dématérialisant la totalité de leurs marchés publics. Dans ce cadre, "depuis le début de l'année, sur 847 appels d'offres", il n'y a toujours "que 25% de MPS", indique Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP e-bourgogne.

Rechercher

Décision-Achats.fr Newsletters Mon compte Devenir membre

JE M'ABONNE!

Décideurs Achats Marchés Process & Outils Faits & Chiffres Tendances Achats Livres blancs Services

Espace Experts & Prestataires Trophées Conférences Formations Glossaire

Marchés Commandes publiques Actualités

Le GIP e-Bourgogne, un modèle dans le choc de simplification?

Publié le 07/10/2016 par [Marie-Amélie Fenoll](#)

Dématérialisation, open data, Marchés publics simplifiés, ... Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification a sondé les grands sujets en allant à la rencontre du GIP e-Bourgogne, pionnier en la matière.

"Le GIP e-Bourgogne est le bras armé de la région sur le numérique auprès du grand public, explique Patrick Molinoz, président du GIP e-Bourgogne.

Aujourd'hui la plate-forme compte près de 35 000 entreprises dans la salle des marchés publics. Un travail et "une initiative pionnière" salué par Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification venu à Dijon au siège du GIP à l'occasion d'une table-ronde. Car l'"écologie et le numérique sont les idées d'avenir".



Jean-Vincent Placé et les équipes du GIP e-Bourgogne.

"Le GIP doit prendre son bâton de pèlerin"

Enfin, à la question : "Quel est le rôle de l'Etat?", Jean-Vincent Placé répond : "Le Conseil national du numérique ne pourrait pas faire la même chose. Mais le fait que les régions prouvent cette vision nouvelle et que l'Etat y contribue est une bonne chose. Le GIP est en pointe avec sa plate-forme "j'entrepris en Bourgogne". Il doit prendre son bâton de pèlerin pour porter la parole en France".

Dans la grande marche vers la dématérialisation, Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne cite l'avancée des pays de l'Est en la matière comme la "Slovaquie qui dispose d'un portail depuis 6 ans pour visualiser où va l'argent public de la commande publique". L'ouverture des données, c'est le pari fait avec l'open data. Une évidence pour le secrétaire d'Etat qui voit dans ces données ouvertes la possibilité de "changer la nature du dialogue démocratique avec les citoyens". Sur le sujet, un premier Datathon Bourgogne Franche-Comté sera organisé le 2/3 décembre 2016 à Châlons-sur-Saône.

Le défi du déploiement de la fibre

Rechercher

Décision-Achats.fr

Mon compte 
Newsletters [JE M'ABONNE !](#)

Décideurs Achats | Marchés | Process & Outils | Faits & Chiffres | Tendances Achats | Livres blancs | Services
Espace Experts & Prestataires | Trophées | Conférences | Formations | Glossaire

Marchés | Commandes publiques | Actualités

Le GIP e-Bourgogne, un modèle dans le choc de simplification?

Publié le 06/10/2016 par [Marie-Amélie Fenoll](#)

PAGE 2 SUR 2

Le MPS a (encore) du mal à décoller

De l'avis de tous, la dématérialisation est une bonne chose. Ainsi, Sébastien Thomas, entrepreneur et président de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) de la Nièvre voit dans la dématérialisation, "un véritable outil de veille plus simple que le fait d'éplucher les journaux". Mais des freins persistent et les TPE PME préfèrent jouer la sécurité et continuent à avoir recours au papier dans leurs réponses aux marchés publics.



Dans cet effort de simplification et de dématérialisation, le marché public simplifié (MPS) permet aux entreprises de répondre à un marché public avec leur seul numéro SIRET. Bien que généralisé en 2015, **le MPS a encore du mal à décoller.**

"Le GIP e-Bourgogne est aujourd'hui la **2e plate-forme pour les marchés publics simplifiés (MPS)** après la plate-forme de l'Etat PLACE", explique Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne. Et Jean-Vincent Placé d'ajouter : "La problématique des MPS encore trop parcellaire mais certainement grâce à vous (GIP e-Bourgogne), il y aura une explosion".

Lire aussi : ITW de Jean-Lou Blachier : "Je milite pour que le marché public simplifié soit la norme!"

Côté acheteurs publics, Catherine Mormora, responsable du pôle commande publique du grand Châlons/ Châlons-sur-Saône, estime à 100 à 150 procédures le nombre de procédures passées chaque année. "En 2011, 15% de réponses électroniques et en 2016, cela représente 30 à 35% de réponses. Nous avons mis en oeuvre le MPS début

Décision-Achats.fr

Recevez notre newsletter hebdomadaire comme près de 15 000 autres décideurs achats

Mon email

Ok

**Vous avez déjà consulté
2 articles sur 5 offerts
ce mois-ci**

Pour lire plus d'articles
Abonnez-vous dès maintenant

Je découvre les offres

Livres blancs

Fichiers

Formations

Services

espace experts & prestataires

 **Eurécia**
Pure player en mode SaaS depuis 2006, Eurécia est un éditeur de logiciel spécialisé en gestion RH et [...]

 **SynerTrade France**
Éditeur international leader en solutions eAchat Depuis 2000, nous aidons les entreprises à relever [...]

 **BGF consulting**
BGF consulting est un expert reconnu de l'informatique décisionnelle. Grâce à son équipe de consultants [...]

RÉFÉRENCEZ-VOUS

- Lagazette.fr - <http://www.lagazettedescommunes.com> -

Dématérialisation des marchés publics : « des exigences trop élevées » qui freinent les PME

Posted By [Alexandra Caccivio](#) On 4 octobre 2016 @ 12 h 25 min In [Actu experts finances](#), [Actu juridique](#), [Articles réservés](#), [France](#) | [No Comments](#)



La dématérialisation, dans les marchés publics, s'impose peu à peu. Pour l'heure, ni les collectivités, ni les entreprises ne sont prêtes au tout numérique, censé simplifier leurs procédures. Ce constat laisse songeur dans une région, la Bourgogne, qui est pourtant « pilote en matière numérique », souligne Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification, lors de la table ronde sur la commande publique organisée vendredi 30 septembre à Dijon.

La Bourgogne est, avec la Bretagne, la seule région de France à s'être dotée d'une plateforme dématérialisée publique. E-bourgogne offre à ses adhérents (1.400 dont 950 communes) une palette très large d'outils numériques (une salle des marchés publics, un générateur de site internet, des téléformulaires...). Pas moins de 35.000 entreprises y sont connectées pour consulter gratuitement les offres.

Lire aussi :

[« Il faut augmenter le taux d'usage du numérique », Patrick Molinoz](#) ^[1]

« Un outil de veille »

« C'est un formidable outil de veille qui nous a simplifié la vie comparé à l'époque où il fallait éplucher les journaux, souligne Sébastien Thomas, président de la Capeb de la Nièvre. Pour autant, candidater reste « un exercice compliqué » pour les PME et les TPE : elles sont en concurrence avec des entreprises « qui se sont structurées pour être des machines à répondre aux marchés publics ». La pression est plus grande encore quand il s'agit de répondre en ligne.

« Sur nos territoires où il y a plus de TPE que de PME, il y a de réelles difficultés à intégrer les processus de dématérialisation », confirme Daniel Lesueur, directeur de la commande publique à la ville de Nevers. Seules 40% des réponses à ses appels d'offre sont transmises par voie

électronique alors que la ville de Nevers a dématérialisé l'intégralité de ses procédures.

Les raisons du blocage sont multiples mais « les acheteurs publics ont parfois des exigences trop élevées », estime Daniel Lesueur, estimant qu'il faut « libérer » la commande publique de sa « culture maximaliste et restrictive ». « La nouvelle réglementation nous ouvre des portes », rappelle-t-il. Elle est plus souple : elle permet, par exemple, « d'accepter une offre même si elle n'est pas signée du tout [\(1\)](#) ^[2] », illustre Michel Patois, directeur de la plateforme régionale des achats de l'Etat.

« La ceinture et les bretelles »

Pour l'heure, parce que les petites entreprises ont peur que leur dossier ne soit rejeté pour une erreur qu'elles auraient commises avec l'outil informatique, « elles préfèrent mettre la ceinture et les bretelles », résume Jean-Vincent Placé. C'est particulièrement frappant sur les marchés publics simplifiés (MPS) où, même lorsqu'elles répondent en ligne, elles éditent très souvent leurs attestations, témoigne Laurence Combet, directrice de la commande publique à Autun.

La solution ? Elle est dans « l'accompagnement des entreprises » à qui « il faut montrer que c'est simple », avance Gilles Delamarche, directeur du groupement d'intérêt public e-bourgogne.

Dans la Nièvre, le groupement des acheteurs publics a organisé, le 15 septembre dernier, son premier forum de la commande publique pour échanger avec les entreprises (une quarantaine). Le questionnaire qui leur a été remis montre, de fait, qu'elles ont des attentes fortes en matière de formation. « 40% d'entre elles aimeraient une formation sur la dématérialisation des offres et 36% sur la rédaction d'un mémoire technique », détaille Elise Duquenne, responsable de marchés publics à l'agglomération de Nevers.

MPS : un appel d'offre sur quatre

Censé simplifier le quotidien des entreprises, le marché public simplifié (qui leur permet de répondre à un appel d'offres avec leur seul numéro de Siret) peine, deux ans après son lancement, à se généraliser.

En Bourgogne, depuis le début de l'année, 1.200 marchés publics simplifiés ont été publiés, soit environ 25% du volume total des appels d'offre. E-Bourgogne est « la deuxième plateforme de France après PLACE (la plateforme de l'Etat) en termes de volumes », souligne Patrick Molinoz, président du GIP e-bourgogne.

Dans le cadre de l'expérimentation DCant (développement concerté de l'administration numérique territoriale), conduite par le SGMAP et à laquelle e-bourgogne est associé, quelques collectivités, comme le Grand Chalon, ont joué le jeu en dématérialisant la totalité de leurs marchés publics. Dans ce cadre, « depuis le début de l'année, sur 847 appels d'offre », il n'y a toujours « que 25% de MPS », indique Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP e-bourgogne.

Article printed from Lagazette.fr: <http://www.lagazettedescommunes.com>

URL to article: <http://www.lagazettedescommunes.com/463984/dematerialisation-des-marches-publics-des-exigences-trop-elevees-qui-freinent-les-pme/>

URLs in this post:

[1] « Il faut augmenter le taux d'usage du numérique », Patrick Molinoz:
<http://www.lagazettedescommunes.com/455061/il-faut-augmenter-le-taux-dusage-du-numerique-patrick-molinoz/>

[2] (1): #fn-463984-1

Une approche mutualisée de dématérialisation

Gueugnon - Saône-et-Loire (7 615 habitants). Adhérente au GIP e-Bourgogne, la ville bénéficie d'un accompagnement performant pour sa transition numérique.



© Ville de Gueugnon

C'est en 2009 que la commune de Gueugnon a adhéré au groupe d'intérêt public (GIP) e-Bourgogne, structure de mutualisation unique en France qui associe État, collectivités et divers organismes publics locaux pour le développement des services numériques. Si la dématérialisation des marchés publics, des flux comptables via le protocole d'échange standard entre l'État et les collectivités territoriales (PES) et du contrôle de légalité ont été les moteurs de la mutualisation au niveau du GIP, c'est l'offre de services internet qui a motivé en premier lieu les élus. « Le GIP proposait une offre packagée avec des modules que nous pouvons choisir d'activer ou non », explique Gilles Prost, adjoint au maire de la commune. Le site propose ainsi des formulaires en ligne pour l'état civil, le paiement de la cantine via le titre payable par internet TiPi de la Direction générale des finances publiques (DGFIP),

La cyberbase de la ville propose un accès à l'outil informatique et des initiations sous forme d'atelier.

En savoir plus
 • www.gueugnon.fr
 • www.e-bourgogne.fr

la reprise du portail www.service-public.fr et, enfin, l'accès aux marchés publics de la ville. « L'interface d'administration du site permet à une vingtaine d'agents de mettre à jour les rubriques qui sont de leur ressort, en disposant d'un suivi des demandes des administrés », précise le responsable informatique. Les 29 élus sont eux-mêmes en train de passer à l'ère du conseil municipal numérique. « Toutes les convocations sont dématérialisées et tous les documents discutés lors du conseil municipal (délibérations, rapports...) sont mis à disposition dans un espace projets sécurisé. Cela économise du papier et des frais postaux », se réjouit l' élu. Les cinq élus intervenant dans le processus de transmission des délibérations et des données comptables ont par ailleurs été dotés de signatures électroniques via un parapheur sécurisé électronique fourni par e-Bourgogne.

Un catalogue de 20 services

Aujourd'hui e-Bourgogne propose une vingtaine de services que chaque collectivité adhérente est libre d'activer ou non. La cotisation (8 500 euros par an pour Gueugnon) est calculée en fonction de la population et des services mutualisés au niveau intercommunal. Avec e-Bourgogne, le service informatique évite une bonne partie des problèmes liés à l'implémentation de nouveaux services et bénéficie de l'accompagnement d'experts. « Parallèlement à une hotline technique, nous avons mis en place un

Extension du dispositif

Créé en 2008, le GIP e-Bourgogne réunit aujourd'hui 1398 adhérents (976 communes). Un nombre amené à croître puisque le GIP va étendre son offre aux collectivités francomtoises, s'adaptant ainsi à la nouvelle carte des régions. Au-delà de son offre en matière d'administration électronique, le GIP se positionne sur de nouveaux sujets comme l'ouverture des données publiques ou l'incubation de projets innovants sur son territoire.

« ambassadeur » e-Bourgogne dans chaque département. Ces personnes ressources sont à la disposition des collectivités pour les aider à déployer leurs services et répondre à toutes les interrogations que suscitent le numérique », explique Jennifer Pierre du GIP. Les relations du GIP avec l'État favorisent aussi un déploiement rapide des dernières innovations en matière d'administration électronique. Récemment, Gueugnon a ainsi testé le nouveau « clausier » mis en place par le GIP avec l'aide de la DGFIP. Cet outil permet aux collectivités membres d'utiliser une bibliothèque de clauses types pour les marchés publics. « Cela contribue à simplifier la lecture des appels d'offres pour les entreprises. Pour un marché similaire, les clauses sont en effet les mêmes pour un département ou une commune », explique-t-on au GIP. Au fil des années, le territoire bourguignon s'est ainsi transformé en véritable laboratoire d'expérimentation de services dématérialisés et Gueugnon fait souvent partie des communes pilotes. Le territoire est devenu le plus grand émetteur de marchés publics simplifiés, système qui permet aux entreprises de répondre aux marchés publics avec leur SIRET à fournir pour tout justificatif. Le GIP est aussi pilote sur la mise en œuvre de « France connect agent », système de fédération d'identité qui simplifiera la vie des agents et des élus dans les relations inter-administrations. **Olivier DEVILLERS**



Interview FORUM

Patrick Molinoz

Président du GIP E-Bourgogne

« Il faut augmenter le taux d'usage du numérique »

Maire de la petite commune de Venarey-les-Laumes, en Côte-d'Or, Patrick Molinoz connaît bien les freins au déploiement des services numériques dans les collectivités rurales. Il a été élu en juin président de la plateforme E-Bourgogne, chargée de développer les usages numériques en fournissant aux collectivités des solutions clés en main. 1400 organismes publics, dont 950 communes, adhèrent aujourd'hui au groupement d'intérêt public (GIP) qui, avec la fusion des régions, est appelé à étendre son champ d'intervention. ●



H. BOJUT / LA GAZETTE

01

Avec la fusion des régions, comment E-Bourgogne va-t-il faire évoluer son périmètre ?

L'an passé, le GIP a conduit une étude auprès des différentes catégories d'adhérents potentiels en Franche-Comté, pour évaluer leur intérêt à intégrer la structure. Les collectivités sont très demandeuses. Il est certain qu'E-Bourgogne jouit, dans le domaine de l'e-administration, d'une vraie reconnaissance nationale tirée de ses années d'expérience. En Franche-Comté, en revanche, il n'existe pas d'organisme équivalent. La région s'étendant, nous élargissons notre territoire d'action, d'autant plus volontiers que les acteurs locaux sont demandeurs. Pour nous faire mieux connaître, nous allons proposer à un panel de collectivités représentatives un accès gratuit à nos services, entre septembre et décembre 2016. Ces collectivités expérimentatrices deviendront ainsi, nous l'espérons, des ambassadrices qui pourront témoigner de l'intérêt de l'offre de services du GIP E-Bourgogne.

02

En termes de services, quelles sont, selon vous, les évolutions à apporter, pour mieux servir les collectivités ?

Aujourd'hui, toutes les collectivités sont entrées dans l'ère du numérique. Mais, pour les petites communes en particulier, le numérique peut paraître complexe. C'est pourquoi E-Bourgogne doit simplifier l'accès aux services qu'il propose. Les adhérents ont accès à la totalité de notre offre de services mais ils n'en utilisent souvent qu'une partie. D'où nos efforts constants pour aller à leur rencontre et leur présenter l'ensemble des services disponibles. L'objectif est d'augmenter le « taux d'usage », d'autant plus que notre offre de services ne cesse de s'étoffer. Pour les marchés publics, nous allons ainsi proposer un « clausier », qui permettra aux collectivités d'aller plus vite dans la rédaction des pièces des marchés et aux candidats de mieux se repérer. Plus de 35000 entreprises utilisent la salle des marchés E-Bourgogne, classée deuxième au plan national pour le nombre des marchés publics simplifiés, derrière l'Etat.

03

Comment accompagnez-vous le mouvement d'open data et comment favorisez-vous l'appropriation des données par les entreprises ?

En matière de services en ligne, nous avons ouvert une boutique d'applications, dans laquelle les agences web peuvent puiser gratuitement des services du GIP. Cela leur permet, si elles doivent concevoir un site internet pour une collectivité, d'intégrer les services d'E-Bourgogne sous forme d'applications web. En matière de données, notre tâche consiste à identifier le catalogue des données à « ouvrir », par exemple par le biais de notre dispositif d'information géographique sur le périmètre de la Bourgogne. Un prototype a été réalisé avec Etalab pour publier sur une carte l'ensemble des arrêts TER. Nous sommes capables de le faire. Il ne s'agit pas de tout publier en vrac. Il faut sélectionner des thématiques utiles pour les citoyens, les associations et les entreprises, qui en tireront profit au travers d'applications innovantes.

Propos recueillis par Alexandra Caccivio